

Centre de Documentation et d'Information
Centre de Documentation et d'Information - Consultation en Salle de Réf.

L'Observateur de l'OCDE
No 220 (Avr. 2000)
I-22/73 P (F) 2

Date: 2000-08-31

UEM : un an déjà !

L'économie espagnole

ONG et OGM

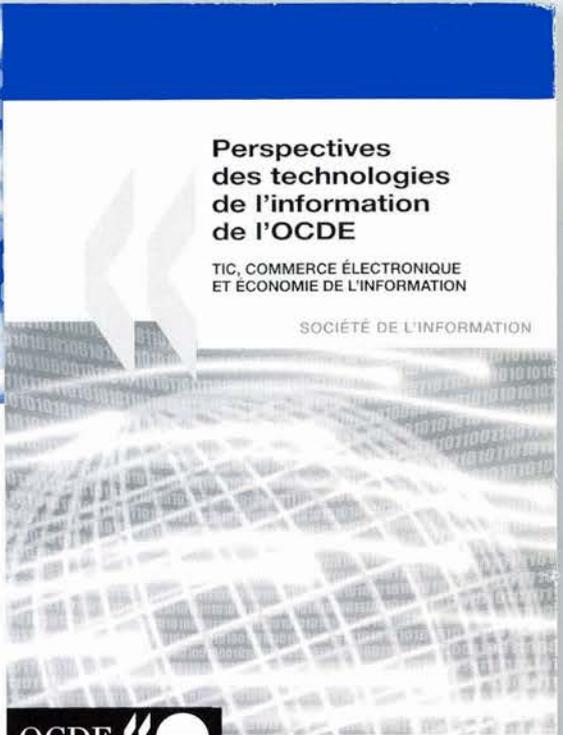
OPENING TODAY

Pleins feux sur la corruption



39FF 75EU 12DM 4E 800V

• Forum 2000 : Partenariats pour la nouvelle économie •



**Perspectives
des technologies
de l'information
de l'OCDE**

TIC, COMMERCE ÉLECTRONIQUE
ET ÉCONOMIE DE L'INFORMATION

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION



2000



**L'édition 2000 des
Perspectives des technologies
de l'information de l'OCDE**

fait le point sur la croissance rapide
de l'offre et la demande de biens et
services liés aux technologies
de l'information

analyse l'état de préparation des pays
au commerce électronique et l'importance
de celui-ci dans « l'économie de l'Internet »

montre l'étendue et la diversité des
technologies à l'origine des importantes
mutations économiques et sociales
que nous vivons



Commandez votre exemplaire à votre libraire
habituel ou sur www.oecd.org/bookshop

NOUVEAU

MOTS CLEFS :

Internet
Commerce électronique
Sécurisation des paiements
Règlements électroniques
Transactions électroniques
Interopérabilité
Systèmes de navigation
Écrans plats
Télécommunications
Informatique / ordinateurs
Industrie des logiciels
Agents intelligents

(93 2000 01 2 P)

ISBN 92-64-27185-6

Mars 2000, 350 Pages

FF 450 US\$72 DM 134 £44

Lettres : Sur la globalisation 2

Éditorial : L'honnêteté :
politique exemplaire par excellence,
Donald J. Johnston 3

ÉCONOMIE

Économie espagnole : l'embellie
peut-elle durer ?, Isabelle Joumard 5

Décentralisation en Navarre
et au Pays basque 7

Pologne : une transition réussie,
Patrick Lenain 9

Santé polonaise : secteur à bout de souffle
l'UEM, An I,
Vincent Koen 11

Carlos Ghosn : contrôleur de coûts
ou tueur de keiretsu ?,
Risaburo Nezu 13

L'entreprise mondiale :
à la recherche de cadres appropriés 15

CORRUPT

**• DOSSIER SPÉCIAL •
Corruption**

Qu'est-ce que la corruption, Eney Quiñones 21

L'économie de la corruption,
Jean Cartier-Bresson 23

Blanchiment de capitaux,
Patrick Moulette 26

Garantir la mise en œuvre
de la Convention de l'OCDE,
Frédéric Wehrle 29

Transparence : la corruption à l'index
Les règles commerciales,
Evdokia Moïse 31

Supprimer la déductibilité fiscale 34

L'alliance en ligne contre la corruption 36

Corruption, éthique et intégrité
Janos Bertok 37

Sigma : en première ligne
dans les pays en transition 39

Lutter contre la corruption dans les pays
en développement, Irène Hors 40

Adhésion à la Convention 41

43



On estime que la corruption
représente chaque année 100 milliards
de dollars. Ce sont principalement
les grandes entreprises exportatrices,
dont la plupart ont leur siège dans
les pays de l'OCDE, qui sont
à l'origine de ces pots de vin
qui circulent de par le monde
et détériorent les échanges.

David Rooney

SOCIÉTÉ ET TECHNOLOGIE

OGM et ONG : les voix de la résistance,
Jean-Éric Aubert 45] *Bio*

Poids lourds : la technologie au secours
des routes,
Ceallach Levins et Anthony Ockwell 47

DEVELOPPEMENT

Pauvreté : la course contre la montre 49

Bâle II : une stratégie risquée, Helmut Reisen 52

OECD.ORG

Débatte des enjeux du millénaire,
John West et Paul Paradis 57

L'OCDE vue de Davos, Nick Bray 57

Renforcer le pouvoir des femmes,
Francesca Cook 58

L'Afrique sera-t-elle émergente ? 60

Le développement durable sur le web 61

Villes et régions 61

DATABANK

Indicateurs 62

OCDE en graphiques 64

© OCDE 2000

Le numéro :
39FF – 75€ – 12DM – 4€ – 900Y

Abonnement 1999 :
195FF – 35€ – 59DM – 19€ – 4 500Y
ISSN 0304-3398

Tél. : +33 (0) 1 45 24 82 00
Télécopie : +33 (0) 1 45 24 18 15
sales@oecd.org

Créé en 1962
Publié en français et en anglais
par l'Organisation de coopération
et de développement économiques

Les éditions de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris, cedex 16, France

observer@oecd.org
www.oecd.org

RÉDACTEUR EN CHEF :
Rory Clarke

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :
Lamia Kamal-Chaoui

MISE EN PAGES :
Nadine N'diaye-Robinson et Préresse

VERSION INTERNET :
Nadine N'diaye-Robinson

ASSISTANTES :
Rosemary Chas

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :
Silvia Thompson

MARKETING :
Toby Green, Carol Thornton

LOGO ET CONCEPTION GRAPHIQUE :
Café Crème, Peggy King

IMPRESSION :
OECD Boulogne

Les demandes de reproduction ou
de traduction totales ou partielles
des articles de l'Observateur de
l'OCDE doivent être adressées au
chef des éditions de l'OCDE :
2 rue André-Pascal,
75775 Paris, cedex 16, France.

Les articles reproduits ou traduits doivent
être accompagnés de la mention
« Reproduit (ou traduit) de l'Observateur
de l'OCDE » et de la date du numéro.
Les articles signés ne peuvent être
reproduits ou traduits qu'avec leur
signature. Deux exemplaires significatifs
doivent être envoyés au rédacteur en
chef.

Les articles signés expriment l'opinion de
leurs auteurs et non pas nécessairement
celle de l'OCDE.

Toute correspondance doit être adressée
au rédacteur en chef. La rédaction n'est
pas tenue de rendre des manuscrits non
sollicités.

Sur la globalisation

Je suis intrigué par l'insistance du Secrétaire général à évoquer dans vos colonnes le nouveau paradigme triangulaire de l'OCDE. L'idée force en serait que les politiques économiques risquent d'échouer si l'on n'accorde pas un poids suffisant à la dimension sociale (cohésion sociale) et à la dimension politique (bonne gestion des affaires publiques). Maintenant que l'échec des négociations commerciales de Seattle a brillamment démontré la pertinence de la thèse de M. Johnston, le moment est venu pour l'Observateur de lancer un débat sur cette question.

Bien évidemment, certains feront valoir que Seattle a échoué par simple manque de préparation. Mais comme les négociations pourtant bien préparées de l'OCDE sur l'investissement international ont subi le même sort, ne sommes-nous pas en droit de supposer que des forces plus profondes sont en jeu ? Pour faire simple, on pourrait dire que le revers s'explique par le fait que les deuxième et troisième pôles du paradigme de M. Johnston ont été négligés. En ce qui concerne la « cohésion sociale », la doctrine économique dominante n'a pas réussi à régler le problème des inégalités croissantes en matière de revenus et de chances. Pour ce qui est de la « bonne gestion des affaires publiques », la doctrine selon laquelle les organisations internationales (dont l'OCDE) sont strictement « intergouvernementales » a rendu ces dernières aveugles à l'importance croissante que prend la société civile dans les démocraties modernes fondées sur l'économie de marché.

Heureusement, l'OCDE semble bien placée pour relever ce défi parce qu'elle pos-

sède une capacité professionnelle unique pour analyser à l'échelle du monde des problèmes complexes dans lesquels les facteurs économiques, sociaux, technologiques et environnementaux sont inextricablement liés. Aucune autre organisation internationale, qu'il s'agisse de la Banque Mondiale, du FMI ou de l'OMC, ne possède la même aptitude à devenir un « laboratoire mondial d'idées ». Ses activités d'ouverture vers l'extérieur ainsi que son élargissement à de nouveaux membres pourraient, dans une certaine mesure, légitimer un tel rôle, mais il lui faudrait d'abord convaincre l'opinion publique que les deuxième et troisième pôles du paradigme de l'OCDE sont autre chose que des paroles en l'air.

Le premier enjeu réside dans la croissance économique et la création de richesse. Personne ne met en doute l'importance des nouvelles technologies dans le processus actuel de croissance. D'ailleurs, l'OCDE a joué un rôle de pionnier, culminant avec son rapport au G-7 sur la croissance, la technologie et l'emploi en 1998. Mais le nouveau paradigme technologique ne semble pas avoir influencé la politique économique de la majorité des pays de l'OCDE, et il faut espérer que la nouvelle étude sur la croissance va combler cette lacune.

Deuxièmement, pour qu'il soit crédible, le concept de développement durable, inspiré initialement par la nécessité de concilier les préoccupations économiques et écologiques, doit maintenant être étendu à la « viabilité sociale ». C'est une tâche particulièrement ardue, mais l'OCDE a un avantage : elle a déjà analysé le capital humain, plus récemment l'économie fondée sur le savoir et a commencé à examiner le capital social en tant que base des

performances en matière de développement

Bien sûr la croissance économique, tout comme le développement durable, doit se mesurer à la réalité d'une pauvreté croissante, d'opportunités inégales et, en fin de compte, de l'exclusion sociale. Il semble que les mécanismes traditionnels de l'État providence – maintien du niveau de revenus, redistribution et égalité des chances – ne fonctionnent plus. Le nouveau paradigme ne serait-il pas plus crédible si l'OCDE ravivait son intérêt pour les questions de redistribution, au lieu de tourner le dos au problème de l'égalité ?

Ceci me conduit à évoquer le troisième pôle du nouveau paradigme – la dimension politique – et me ramène à Seattle. L'OCDE devrait prendre le taureau par les cornes et admettre qu'une « bonne gestion des affaires publiques » passe par la démocratie. Il n'est pas bon de se comporter comme si la mondialisation était, à l'instar du marché, une force naturelle à laquelle il suffirait de s'adapter. Dans son article intitulé « Se mondialiser ou se fossiliser » (L'Observateur, décembre 1999) M. Johnston va trop loin quand il souligne que les principes darwiniens de la sélection naturelle s'appliquent aujourd'hui à la sphère socio-économique. Nos « amis les singes » sont obligés de s'adapter à l'environnement, mais nous, nous avons un immense pouvoir, celui de modifier l'environnement. En tant que « laboratoire mondial d'idées », l'OCDE devrait exposer les avantages et les inconvénients de la mondialisation en tant que fondements de certains choix politiques, plutôt que d'en faire l'éloge.

Ron Gass
2 avenue du Vert Bois,
92410, Ville d'Avray, France

L'honnêteté : politique exemplaire par excellence

DONALD J. JOHNSON, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE L'OCDE

Les années 90 ont vu se multiplier les initiatives de lutte contre la corruption internationale, comme en témoignent les campagnes largement médiatisées menées entre autres par la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe ou l'Organisation des États américains. En Italie, l'opération « mains propres » a permis à une équipe de juges milanais de purger le secteur public d'une façon drastique et avec une détermination qui a incité d'autres pays à leur emboîter le pas. En 1995, Transparency International a créé l'Indice des perceptions de la corruption, et malgré les critiques dont fait l'objet ce classement, aucun pays ne souhaite y figurer en mauvaise place. Enfin, quatre ans plus tard, en février 1999, a vu le jour la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cette initiative, l'une des plus importantes dans le domaine, prévoit que les États puissent incriminer toute offre, toute promesse ou tout paiement de pots-de-vin à des agents publics étrangers destinés à obtenir ou à conserver des contrats commerciaux internationaux.

Autant de bonnes volontés réunies pourraient laisser penser que la bataille contre la corruption est en passe d'être gagnée. Il n'en est rien. Une enquête récente de Transparency International révèle qu'aux yeux d'un tiers des personnes sondées la corruption aurait plutôt gagné du terrain au cours des dernières années. Les résultats de cette enquête sauraient d'autant moins être pris à la légère qu'elle a été menée auprès d'acteurs du monde des affaires d'économies émergentes et en transition, pays particulièrement vulnérables à la corruption selon Transparency International.

Des progrès tangibles ont pourtant été accomplis. Dans les années 70, il était encore monnaie courante dans de nombreux pays de l'OCDE de verser des dessous-de-table à des fonctionnaires pour sceller un contrat. C'est aujourd'hui un délit pénal dans la plupart d'entre eux. Les raisons d'un tel revirement sont simples.

La corruption dilapide les ressources publiques, entrave le développement et fausse la concurrence ; et ce constat est désormais chose admise. Si les États sont attachés à la Convention, c'est parce qu'elle peut les aider à empêcher la corruption de porter atteinte à la démocratie. Si les chefs d'entreprise et les responsables syndicaux la soutiennent, c'est parce qu'ils savent que la corruption nuit aux échanges et à l'emploi.

Pourtant, chaque année environ 100 milliards de dollars sont versés sous forme de pots-de-vin dans le monde. Soit près de deux fois le PIB de la Nouvelle-Zélande. Et ce n'est peut-être la partie émergée de l'iceberg. La Convention est un grand pas en avant, mais il faut à l'évidence aller plus loin encore. Qu'est-ce que les gouvernements des pays de l'OCDE peuvent faire de plus ?

Tout d'abord, veiller à ce que la Convention soit bien appliquée. S'entendre sur les lois à adopter n'est pas suffisant, et c'est une erreur de différer leur mise en œuvre en prétextant le laxisme d'autres États. L'essentiel des pots-de-vin qui gangrènent les échanges est en effet le fait des grandes sociétés exportatrices, dont un grand nombre ont leur siège dans des pays de l'OCDE. Les États signataires qui n'ont pas encore adopté la législation nécessaire doivent donc le faire aussi vite et aussi complètement que possible.

Il est vital de mettre en œuvre la Convention, mais les gouvernements ne sauraient s'arrêter là, comme le montre notre rubrique *Coup de projecteur*. Ils doivent également s'assurer que leur législation est opérante et interdire la déductibilité fiscale des pots-de-vin, qui était pratiquée naguère dans certains pays de l'OCDE.

Il incombe aussi aux gouvernements de faire tout leur possible pour combattre la corruption dans le secteur privé, comme le prévoit le mandat de l'OCDE. De nombreuses entités du secteur public où de telles pratiques existaient ont en effet été privatisées et échappent désormais à la Convention. L'objectif essentiel doit cependant être d'empêcher que ne se développe un marché illicite de secrets industriels, ainsi que les délits d'initiés avant les fusions d'entreprises privées. Les gouvernements de l'OCDE doivent également renforcer leur défense commune contre un blanchiment de capitaux dont les techniques se sont perfectionnées avec l'évolution de la technologie et des marchés.

Combattre la corruption exige plus que des lois répressives. L'éthique et le gouvernement d'entreprise doivent aussi être améliorés à tous les niveaux. Dans cette optique, l'OCDE a mis en place un programme d'aide aux gouvernements destiné à promouvoir l'excellence dans la gestion du secteur public et à renforcer l'infrastructure éthique. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui sont évoqués dans ce numéro, ont la même ambition pour le secteur privé. Même si leur raison d'être initiale n'est pas de lutter contre la corruption, comme c'est aussi le cas des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, ils contribuent à cette lutte en permettant d'édifier un marché mondial plus honnête.

La corruption doit être combattue non seulement dans les pays développés, mais aussi sur les marchés en transition et émergents et dans les pays en développement. À ce titre, l'OCDE a un rôle majeur à jouer, notamment par ses travaux en faveur du développement, ses programmes de partenariat avec les pays en transition et la diffusion d'informations, entre autres grâce à son réseau en ligne de lutte anti-corruption. Rappelons-le, cinq pays non membres ont adhéré à la Convention et de nombreux autres envisagent de s'associer à ses principes.

Pour eux comme pour nous, la Convention de l'OCDE contre la corruption n'est pas seulement affaire de marchés : elle est aussi affaire de valeurs. L'opinion montre de plus en plus de répugnance à l'égard de la corruption, comme l'atteste le rôle croissant de la société civile dans la lutte contre la corruption partout dans le monde. L'honnêteté au sein de l'administration et des entreprises est la pierre de touche des démocraties modernes, tout comme la confiance du public. Que cette confiance soit perdue et c'est le socle même sur lequel reposent nos sociétés qui vacille. La Convention soutient l'édifice de nos valeurs et de nos principes et notre devoir est de la faire fonctionner. Seulement ainsi pourrions-nous réaffirmer que l'honnêteté est la politique exemplaire par excellence. ■





Le prix de l'eau

LES TENDANCES DANS LES PAYS DE L'OCDE

ENVIRONNEMENT

Un déterminant incontournable de l'efficacité économique et environnementale des services liés à l'eau

- ◆ *Fait le point sur les pratiques actuelles et les tendances récentes en matière de tarification de l'eau*
- ◆ *Retrace l'évolution récente des mécanismes institutionnels qui concernent la tarification de l'eau*
- ◆ *Examine les questions touchant au caractère abordable des services en eau*

OCDE 

www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

ISBN 92-64-27079-5
FF170 US\$29

Économie espagnole : l'embellie peut-elle durer ?

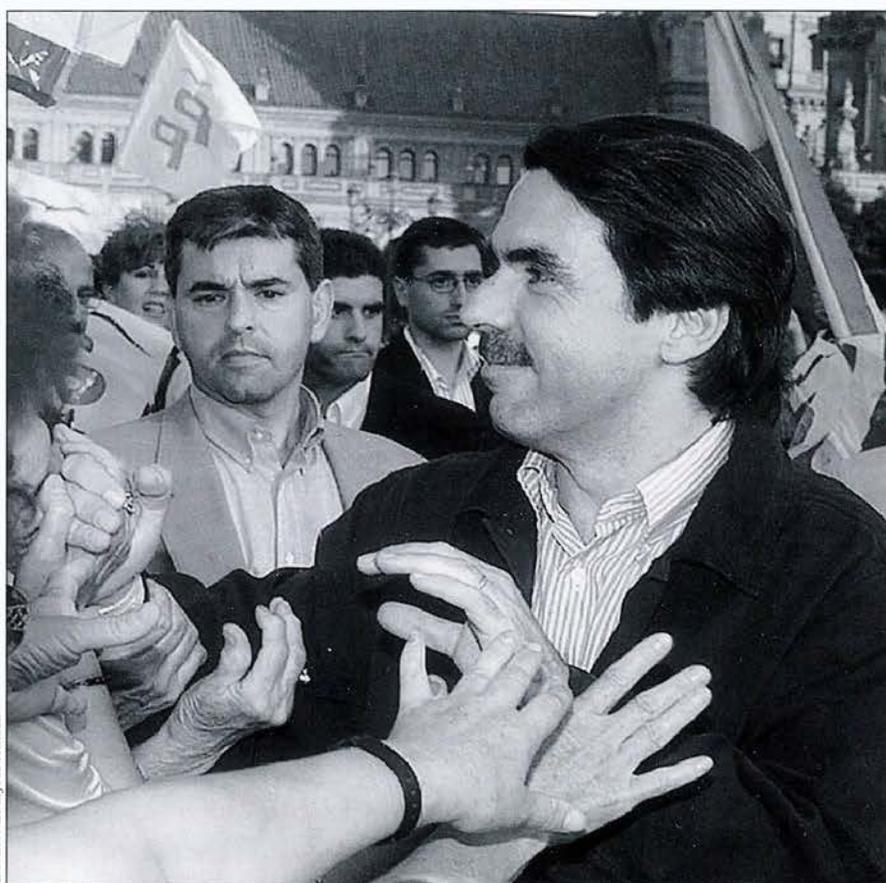
ISABELLE JOUMARD, DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ECO.CONTACT@OECD.ORG.

C'est un fait, les performances économiques de l'Espagne sont remarquables. Le pays reste cependant confronté à des difficultés sérieuses.

lE spaña va bien ! n'a cessé de répéter José María Aznar, reconduit à la tête du gouvernement espagnol après la victoire sans appel qu'a remportée son parti de centre-droit aux élections générales de mars. Depuis le milieu des années 90, l'économie espagnole fait preuve de dynamisme. Le gouvernement doit néanmoins régler certains problèmes délicats. Le pays enregistre encore le taux de chômage le plus élevé de l'OCDE, à près de 16%, et l'inflation est repartie à la hausse en 1999. De surcroît, les finances publiques sont soumises à des pressions structurelles, notamment du fait des retraites.

Il reste que la croissance s'est accélérée pour atteindre 3,7 % en 1999, taux nettement supérieur à celui de ses partenaires de l'Union européenne (2,1 %) et de l'OCDE (2,8 %). Cette accélération a eu pour conséquence une hausse significative de l'emploi, 1,4 million de postes de travail ayant été créés sur la période 1996-99, soit près du quart de l'amélioration de l'emploi au niveau de l'Union européenne. L'Espagne a aussi sensiblement renforcé sa position extérieure, en gagnant d'importantes parts de marché à l'exportation. Et d'après les estimations officielles, le déficit budgétaire a été ramené à 1,1 % du PIB en 1999, contre 6,9 % en 1995.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce succès. En premier lieu, viennent les efforts budgétaire et monétaire déployés pour satisfaire les critères de Maastricht qui ont permis à l'Espagne d'adhérer à la zone euro dès son lancement en janvier 1999. Cette participation a renforcé la confiance des



AFP/EPA-EEE/José Huesca

Heure de gloire pour M. Aznar

consommateurs et des investisseurs nationaux et étrangers. Cela est allé de pair avec une forte baisse des taux d'intérêt, baisse qui a exercé une incidence directe sur les coûts de financement des entreprises et des ménages. Ceux-ci avaient déjà bénéficié d'une importante réforme fiscale ainsi que d'une déréglementation sur les marchés du travail et des produits.

La réforme du marché du travail de 1997 a été le fruit d'un consensus remarquable entre syndicats et patronats. Avec un taux de chômage de 22 % en 1996 et des coûts de licenciement si élevés que plus d'un tiers des contrats étaient à durée déterminée, l'Espagne battait des records peu enviables. Une telle situation ne favorisait pas la formation du capital humain et sapait la confiance

des ménages. Il a donc fallu définir un nouveau contrat de travail, avec des coûts de licenciement plus faibles et des réductions importantes de cotisations sociales. Cela a permis l'insertion sur le marché du travail de larges groupes de population fortement touchés par le chômage (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée). Ainsi, après avoir atteint plus de 42 % en 1996, le taux de chômage des jeunes est passé sous la barre des 30 % en 1999. D'autre part, la réforme de l'impôt sur le revenu de 1998 a renforcé l'incitation à travailler, le taux marginal maximum ayant été abaissé de 56 à 48 %, et le taux minimum de 20 à 18 %.

Les entreprises, quant à elles, ont bénéficié d'un environnement plus favorable. Elles ont amélioré leurs résultats et renforcé leurs positions à la fois sur le marché intérieur et les marchés étrangers. La réforme de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 1995 prévoyait notamment la suppression de la double imposition des bénéfices, ce qui a encouragé l'internationalisation des entreprises espagnoles. Les flux d'investissement direct à l'étranger ont été multipliés par plus de 10 entre 1995 et 1999. En 1999, l'Espagne a été le premier investisseur étranger en Amérique latine. Des entreprises comme Telefónica, Repsol (pétrole), Endesa (électricité), Iberia ou Banco Santander Central Hispano y sont devenues des acteurs dominants. Par ailleurs, de nombreuses entreprises de confection, comme Zara (l'un des premiers groupes mondiaux), Mango ou Springfield, ont enregistré de remarquables performances à l'exportation. Elles ont su se démarquer en misant sur la qualité et non pas uniquement sur des faibles coûts de production. Dans certains secteurs-clé tels que les télécommunications, la concurrence a entraîné d'importantes baisses de prix et une plus grande qualité et diversité des services offerts.

Parallèlement, les infrastructures ont été modernisées, contribuant à ce nouveau dynamisme de l'économie espagnole : lignes de train à grande vitesse (Madrid-Séville, et bientôt Madrid-Barcelone avec un prolongement prévu vers la frontière française),



Levick Melbau/Explorer

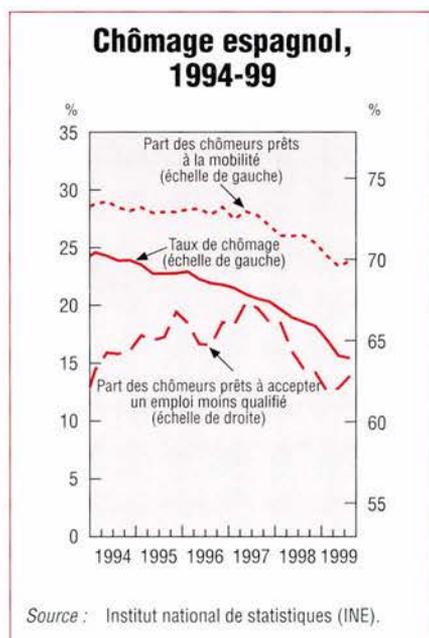
Gardez les pieds sur terre

extension du réseau autoroutier et des capacités aéroportuaires. Ce sont autant de bonnes nouvelles pour l'industrie du tourisme espagnole. Rappelons que l'Espagne est la deuxième destination touristique au monde, après la France et devant les

États-Unis. Et les touristes ne viennent pas uniquement pour les plages certes ensoleillées, mais bondées. Une vaste campagne de promotion du tourisme culturel a permis d'augmenter le nombre des visiteurs en dehors des périodes estivales et des zones côtières. Ces efforts ont porté leurs fruits. Depuis quelques années, c'est au printemps et en automne que le nombre de touristes augmente le plus rapidement, notamment à Séville, Barcelone ou encore à Bilbao où se trouve le nouveau musée Guggenheim.

L'Espagne attire aussi davantage d'investisseurs étrangers, comme le montre la vigueur des flux d'investissements étrangers : près de 2 % du PIB en 1998 et 1999, contre 1,2 % en 1995. Ils concernent souvent des secteurs hautement concurrentiels où la qualité et la valeur ajoutée sont essentielles, comme le secteur des composants automobiles (Renault, Mercedes Benz, Daewoo).

Mais, comme dans tous les cas de grandes réussites économiques, le tableau comporte certaines zones d'ombre. Les résultats



Décentralisation en Navarre et au Pays basque

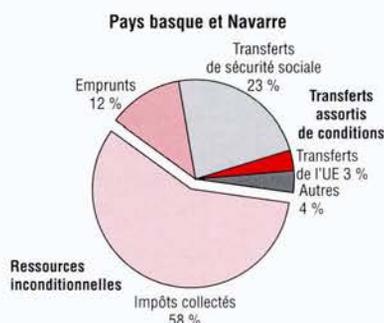
récents en matière d'inflation en sont une. Après avoir atteint un niveau historiquement bas en 1997, le taux d'inflation s'est établi à 2,3 % en moyenne en 1999, contre seulement 1 % pour l'Allemagne et la France, ses principaux partenaires commerciaux. Or, l'économie espagnole se caractérise par un degré d'indexation des salaires sur l'inflation nettement plus fort que la plupart de ses partenaires européens. Une forte proportion des accords salariaux comporte une clause de rattrapage, qui s'active en cas d'écart de l'inflation par rapport à l'objectif des autorités. Tout dérapage nuirait à la compétitivité de l'économie et se répercuterait sur l'emploi, alors que l'appartenance à la zone euro empêche tout ajustement du taux de change. Si, à court terme, un resserrement de la politique budgétaire pouvait contribuer à atténuer les pressions inflationnistes, à plus long terme, un réexamen des conditions d'indexation des salaires s'avère nécessaire. Parallèlement, il conviendrait aussi de renforcer la concurrence sur certains marchés des produits. Les prix de l'électricité, par exemple, restent parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE, en partie parce que la concurrence entre producteurs est limitée.

Beaucoup reste aussi à faire en ce qui concerne le marché du travail. Le taux de chômage, qui s'élevait à 15,9 % en 1999, reste le plus élevé de la zone OCDE (6,7 % en moyenne). De plus, il varie considérablement d'une région à l'autre. Il dépasse 26 % en Andalousie contre moins de 10% en Catalogne, tout près de la moyenne de l'UE. Pourtant, les niveaux de salaires sont très proches pour ces deux régions. Si l'on ajoute à cela une assurance chômage relativement

Très rapidement après le retour à la démocratie, la Constitution de 1978 instituait les gouvernements régionaux. En 20 ans, ceux-ci sont devenus responsables d'importants programmes de dépenses, notamment l'éducation primaire, la santé, l'investissement public, et les politiques actives en faveur du marché du travail. Du côté des recettes en revanche, le transfert de compétences a été beaucoup plus tardif. Ce n'est qu'en 1997 que les gouvernements régionaux se

contrepartie, leurs gouvernements fixent leurs propres règles fiscales (à l'exclusion de la TVA). Ils peuvent donc baisser ou augmenter la pression fiscale selon les préférences de la population locale quant à la qualité et l'étendue des services publics. Mais ils sont aussi conduits à procéder à des coupes de dépenses publiques si les recettes fiscales locales baissent. Certains observateurs notent que la région supporte un autre risque dans la mesure où le montant du *cupo* dépend de décisions unilatérales prises par l'État en matière de dépenses, alors que dans la plupart des modèles de fédéralisme budgétaire existants, c'est l'État qui assume la plupart des risques.

Le financement des administrations régionales (1996)



Source : Banque d'Espagne, Agencia Tributaria.

sont vus accorder une certaine marge de manœuvre quant à la détermination des taux et de l'assiette, en particulier pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Deux régions, le Pays basque et la Navarre, font exception à ce modèle. Elles ne perçoivent pas de transferts de l'État pour couvrir leurs dépenses. Au contraire, ce sont elles qui versent aux autorités centrales une participation – dite *cupo* – pour les dépenses communes, principalement la défense, les affaires étrangères et le développement de certaines infrastructures de réseau, telles que les aéroports. En

Ce modèle peut être approprié dans le cas du Pays basque et de la Navarre. Mais, pour attractif qu'il soit quant à la meilleure capacité de réponse aux préférences des populations locales, sa généralisation à l'ensemble des régions n'irait pas sans poser certains problèmes. Accorder à chaque région de larges pouvoirs pour modifier l'assiette et les taux des différents impôts pourrait renforcer la complexité et l'opacité du système fiscal. De plus, cela mettrait aussi les régions en concurrence, avec certes des aspects positifs – notamment la recherche d'un niveau optimal de services publics et de pression fiscale – mais aussi avec un risque de concurrence dommageable. Tel serait le cas si chaque région cherchait à baisser plus vite que les autres sa pression fiscale afin d'attirer les contribuables, au détriment de ses voisins et de l'équilibre national. Enfin, ce modèle réduit à une peau de chagrin la redistribution des ressources des régions riches vers les régions pauvres. Ironie serait alors qu'un pays qui bénéficie d'importants transferts structurels de l'Union européenne ne procède pas à une redistribution de ses propres ressources.

Prévisions économiques, %

	1999	2000	2001
Croissance du PIB	3.7	3.7	3.5
Inflation ¹	2.8	2.4	2.5
Taux d'épargne des ménages ²	10.9	10.5	10.1
Taux de chômage	15.9	14.0	12.7

1. Indice implicite des prix à la consommation privé.
2. % du revenu disponible.

généreuse, il n'est pas étonnant que les mouvements migratoires entre régions soient extrêmement faibles. De fait, moins d'un chômeur sur 4 déclare qu'il accepterait un travail s'il devait déménager. Pour assouplir ces rigidités, il serait donc souhaitable de reconsidérer le processus de négociation des salaires afin qu'il reflète davantage les conditions locales. On pourrait aussi réexaminer les dispositions qui imposent de fortes pénalités en cas de résiliation des contrats de bail de manière à faciliter la mobilité géographique des travailleurs.

Les tensions structurelles qui pèsent sur le budget sont une autre source de préoccupation. Le transfert de compétences du gouvernement central vers les régions et les communes s'est accompagné d'une croissance des emplois dans le secteur public, et cela malgré la règle drastique selon laquelle seul un fonctionnaire sur quatre partant à la retraite peut être remplacé. Du fait de la faible mobilité des fonctionnaires, on a vu apparaître des duplications d'effectifs ici, et des pénuries là, auxquelles l'administration a répondu en faisant appel à des travailleurs temporaires. Pour éviter que le processus de décentralisation ne crée des pressions additionnelles sur le budget, il devient nécessaire de redéfinir rapidement le statut de la fonction publique – en particulier les conditions de mobilité, de formation en cours d'emploi, et les critères de rémunération.

Le budget de l'État pourrait également se détériorer sous l'effet de l'évolution démographique, les projections dans ce domaine étant d'ailleurs plus défavorables pour l'Espagne que pour la plupart des autres pays de l'OCDE. Aujourd'hui, on compte 4 personnes en âge de travailler pour subvenir aux besoins d'une personne âgée. D'ici 20 ans, ce rapport sera de 3 pour 1 et devrait continuer à augmenter très rapidement. Le régime des retraites n'ayant pas, ou peu, constitué de réserves pour couvrir ces engagements futurs, le coût potentiel s'avère considérable (plusieurs points de PIB). Par ailleurs, le vieillissement de la

population ne sera pas sans effet sur le marché du travail. Certains économistes prévoient déjà des pénuries de main-d'œuvre. Tout cela devra être pris en compte lors de la discussion sur la réforme des retraites prévue pour cette année. En particulier, il serait indispensable de réexaminer les conditions de départ anticipé à la retraite et le montant des prestations – actuellement bien plus généreuses que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Il serait, par exemple, dangereux que le plan de retraites à 52 ans adopté par Telefónica se généralise.

A ces problèmes vient s'ajouter le risque que fait peser le système actuel de décentralisation budgétaire sur les finances publiques. Depuis 1997, les régions fixent elles-mêmes les taux d'imposition sur une part de l'impôt sur le revenu afin de mieux assurer le financement de leurs dépenses. Ces ressources étant particulièrement volatiles, un système de garantie de revenus a été mis en place. Dans ce système, l'État est seul à assumer les risques et les coûts potentiels. Afin d'éviter un tel schéma tout en accordant aux régions davantage

de compétences en matière fiscale, il faudrait que les ressources prélevées au niveau régional soient moins volatiles. On pourrait ainsi envisager un recours accru aux redevances – sur l'assainissement des eaux usées, par exemple – mais aussi la décentralisation des impôts sur la consommation. Néanmoins, en optant pour une plus forte décentralisation des revenus, les Espagnols devront réexaminer la question de la solidarité entre régions. S'ils considèrent qu'elle est bénéfique, voire nécessaire, il serait mal avisé d'étendre aux autres régions le modèle actuellement appliqué au Pays basque et à la Navarre, qui jouissent d'un degré d'indépendance exceptionnel en matière fiscale (voir encadré).

Ce sont autant de signes inquiétants pour un pays qui « va bien ». Il reste ainsi beaucoup à faire pour que les remarquables progrès enregistrés par l'Espagne en matière de croissance se poursuivent. ■

Note : Cet article est basé sur l'étude de l'OCDE sur l'Espagne, Février 2000. Aristomène Varoudakis et Miguel Jimenez ont coopéré à la rédaction du projet d'Étude.



Pologne : une transition réussie

PATRICK LENAIN, DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ECO.CONTACT@OECD.ORG

La Pologne est l'une des économies en transition les plus performantes d'Europe. Peut-elle garder le même rythme ?

Dix ans après avoir lancé un ambitieux programme de réformes économiques, la Pologne se révèle être l'une des économies en transition les plus performantes d'Europe. Contrairement à ses voisins d'Europe centrale et orientale, elle n'a pas souffert d'une crise à mi-parcours ni subi d'attaques spéculatives contre sa monnaie et son économie ne s'est que modérément ralentie après la crise russe d'août 1998. Ainsi, depuis quatre ans, la production a augmenté dans de fortes proportions, l'inflation a diminué et le niveau de vie s'est amélioré.

D'après une étude économique récemment publiée par l'OCDE, cette croissance vigoureuse s'explique par les importants flux d'investissements directs étrangers (IDE) et par le dynamisme des petites entreprises privées. En 1998, la Pologne a attiré 40 % de tous les IDE à destination de l'Europe centrale et orientale et des États Baltes. Les investisseurs étrangers se sont d'abord concentrés sur le marché national, le plus important de la région; ils cherchent maintenant à utiliser la Pologne comme plate-forme d'exportation vers d'autres marchés d'Europe de l'Ouest, notamment dans le domaine de la haute technologie. En outre, la déréglementation et les privatisations ont favorisé l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises très actives. On compte actuellement plus de 2 millions d'entrepreneurs dans les secteurs du commerce de détail, de la construction et des biens d'équipement légers. Leur contribution à la croissance de la production et à la création d'emplois est importante. De même, ces derniers alimentent un nouveau vivier de consommateurs.

Sauf événement imprévu au plan national ou étranger, et en dépit d'un léger resserrement de la politique macro-économique, la croissance de la production devrait encore s'accélérer et atteindre environ 5 à 6 % dans les deux années à venir.

La consommation privée est appelée à augmenter, ce d'autant plus que les consommateurs polonais bénéficient de fortes hausses de leur revenu disponible réel et que se multiplient biens de consommation et nouveaux services. L'investissement des entreprises devrait également rester soutenu, les entreprises continuant à se moderniser et les investisseurs étrangers à injecter davantage de capitaux. Grâce à la reprise



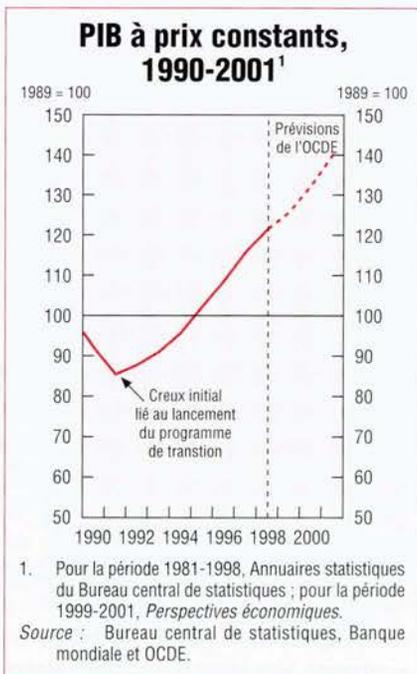
Jerzy Buzek, premier ministre de la Pologne

attendue de l'activité dans les pays de l'Union Européenne, les exportations pourraient progresser à un rythme supérieur à 10 %. La croissance économique devrait créer davantage d'emplois, mais le chômage, actuellement de l'ordre de 13 %, ne baissera sans doute que progressivement à court terme car un grand nombre de jeunes ayant terminé leur scolarité vont arriver sur le marché du travail et grossir le flot des sans-emploi.

Combattre l'inflation

La Pologne a obtenu des résultats encourageants, mais elle devra, pour rester dans cette bonne direction, relever deux défis macro-économiques. Le premier est de juguler l'inflation. Jusqu'à une date récente, les autorités monétaires ont pu ramener l'inflation à un chiffre. Elles ont réagi à la surchauffe de l'économie en opérant des hausses de taux d'intérêt préventives. Elles ont ensuite réussi à contenir l'effet de contagion de la crise financière russe en assouplissant fortement la politique monétaire. Prises à temps, ces mesures ont donné à la Banque nationale de Pologne – qui est indépendante – et à son Conseil de politique monétaire, la crédibilité dont ils avaient besoin sur les marchés financiers.

Mais depuis six mois, l'inflation a repris et franchi la barre des 10 %. C'est trop, compte





AFP/Marek Dmuszcz

Lech Wałęsa, ancien président de la Pologne et ancien dirigeant du syndicat *Solidarité*

tenu de la volonté affichée par Varsovie de rejoindre l'Union européenne et la zone euro. Le Conseil de politique monétaire s'est donc résolu à adopter une nouvelle méthode de « ciblage de l'inflation », qui consiste à annoncer au public les objectifs retenus et à réagir en cas de dérapage. La Banque nationale vient d'annoncer son objectif à moyen terme : moins de 4 % avant 2003. A condition d'être soutenue par une politique monétaire adaptée, cette nouvelle méthode devrait remettre le pays sur la voie d'une diminution progressive de l'inflation.

L'autre défi est de trouver comment financer l'important déficit en compte courant, actuellement de l'ordre de 7 % du PIB ?

Ce déficit s'est aggravé au cours des dernières années sous l'effet de la hausse des importations engendrée par une forte demande intérieure. Les exportations ont beau avoir augmenté, elles n'ont pas pu empêché le déficit de la balance commerciale de se creuser. Bien qu'il n'existe pas de niveau spécifique au-delà duquel un déficit en compte courant soit insoutenable, une nouvelle dégradation accentuerait la vulnérabilité de l'économie polonaise face à des événements extérieurs imprévus, tels qu'une autre crise financière dans les économies émergentes. Les marchés de capitaux n'ont pas confiance dans les économies qui entretiennent des déficits extérieurs importants et ils ont besoin de s'assurer que les autorités sont déterminées

à prendre les mesures macro-économiques et structurelles qui s'imposent.

Il s'agit donc d'entretenir un climat favorable aux entreprises et d'attirer davantage d'IDE. Des réformes structurelles de grande envergure sont en cours, portant sur la

Prévisions économiques, %

	1999	2000	2001
Croissance du PIB	4.0	5.2	5.8
Inflation	7.2	7.1	5.4
Taux de chômage	11.4	10.8	10.3
Taux d'intérêt ¹	13.1	12.5	11.3
Balance des paiements externes ²	-7.1	-6.7	-6.3

1. Bons du Trésor à 3 mois.

2. % du PIB sur la base des transactions.

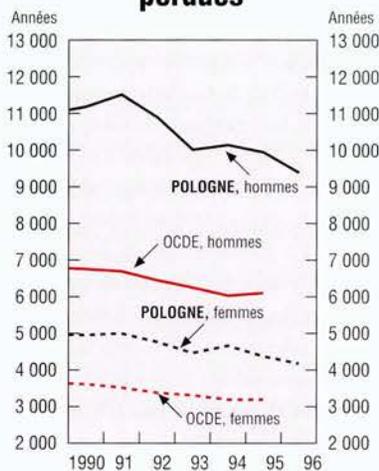
Santé polonaise : secteur à bout de souffle

L'économie polonaise semble bien se porter, mais qu'en est-il de son système de santé ?

La mise en place d'un système de soins de santé efficace, équitable, accessible et attentif aux coûts est une tâche difficile pour tout pays, et plus encore pour ceux en transition. La Pologne s'efforce depuis plus d'une décennie de mettre en œuvre une réforme des soins de santé, et même si les progrès ont été lents et partiels, quelques changements importants ont été apportés ces dernières années. Pour que ces actions se révèlent efficaces, il faudrait qu'évoluent mentalités et habitudes, non seulement chez les praticiens mais aussi dans le public, et cela demande du temps.

Le système de santé dont la Pologne a hérité en 1990 de l'ère du bloc soviétique offrait une couverture universelle et prévoyait un programme complet de prestations assurées par des établissements appartenant à l'État et gérés par celui-ci. Mais le système était excessivement centralisé, trop spécialisé et onéreux. Il était également mal géré. Des inégalités régionales sont apparues, en même temps que se redressent les ressources, par ailleurs mal affectées, et que se développait la pratique des dessous de table versés aux prestataires publics de soins. De plus en plus, les patients ont jugé la qualité

Années de vie potentielles perdues¹



1. Indicateur de la mortalité prématurée qui permet de déterminer le poids des décès qui surviennent à un âge précoce et qui pourraient être a priori évités.

Source : OCDE, ÉCO-santé OCDE 99.

des soins médiocre et le mécontentement de l'opinion est allé croissant.

Plusieurs modifications ont été introduites au début des années 90, concernant surtout l'importance des soins primaires, et, le 1^{er} janvier 1999, est entré en vigueur un nouveau régime général d'assurance-maladie obligatoire. Cette toute dernière initiative, qui se développe par

l'intermédiaire des caisses régionales, dissocie les fonctions d'acheteur et de prestataire et souligne le rôle des médecins de famille, devrait donner une forte impulsion au processus de réforme, en dépit des difficultés financières initiales. Elle marque une conversion radicale à un système décentralisé fondé sur l'assurance. En outre, une loi globale sur les soins de santé est à l'étude; elle devrait résoudre quelques-uns des problèmes du nouveau régime, notamment son manque de clarté et de transparence.

A Cracovie et dans d'autres régions polonaises, les expériences en cours de médecine familiale contribuent largement à améliorer l'image des généralistes et encouragent les patients à s'adresser à eux pour être orientés au sein du système de santé. Cependant, les efforts de réforme se résument jusqu'ici à des projets régionaux isolés et sans guère d'incidence sur le plan pris dans son ensemble. Pour atteindre l'objectif officiel de 50 pour cent de spécialistes et 50 pour cent de généralistes, il convient de développer le réseau de médecins de famille. Il faudra aussi accroître les capacités de formation à l'intention des praticiens confirmés mais aussi des jeunes médecins.



OR'00.

décentralisation, la fiscalité, la santé, les retraites, la privatisation, le travail et l'enseignement, mais les résultats sont inégaux. L'une des récentes propositions de réforme du système fiscal s'est heurtée à une forte opposition politique, par exemple, et les autorités ont été obligées de renoncer à une partie de leurs initiatives les plus innovantes. En matière de santé, la réforme marque le pas, et malgré le nouveau système d'assurance et un projet de loi sur les soins à l'étude, beaucoup reste à faire pour que ce dossier progresse tout en gagnant la confiance de l'opinion publique.

Les bonnes notes de Bruxelles

La Pologne n'a pas encore adhéré à l'Union européenne, mais elle est déjà fortement intégrée. Les deux tiers de son commerce extérieur se font avec les pays de l'Union européenne, la part de ses échanges avec eux étant désormais supérieure à celle de la Grèce ou de l'Italie. Les flux d'investissement direct proviennent en majorité des pays de l'Europe de l'Ouest. La Commission européenne considère la Pologne comme une économie de marché qui fonctionne et qui devrait pouvoir résister aux pressions concurrentielles et aux forces du marché auxquelles elle sera inévitablement confrontée en tant que membre à part entière de l'UE.

Quels sont ses points faibles? A l'instar d'autres pays, la Pologne doit mener à bien une restructuration douloureuse des secteurs bénéficiaires de subventions incompatibles avec la réglementation européenne, comme les charbonnages et la sidérurgie. Ses normes environnementales relèvent d'une époque révolue et demandent à être améliorées. Cela suppose de lourds investissements en équipements d'assainissement de l'air et d'épuration de l'eau. Enfin, les petites exploitations agricoles devront s'adapter aux règles de Bruxelles. L'adhésion à l'Union européenne a mobilisé le pays tout entier et donné de l'élan au programme de réformes. Mais des signes de découragement se font jour, et Varsovie cherche, avec raison, à s'intégrer rapidement.

Des performances économiques solides et durables constitueraient un atout pour la Pologne et serviraient ses ambitions. Il faut au préalable que la politique macro-économique tienne le cap et que des mesures soient prises afin de contenir l'aggravation du déficit en compte courant et la reprise de l'inflation. Les décisions récentes du Conseil des ministres et de la Banque nationale de Pologne confirment que les autorités prennent la situation au sérieux. Le Parlement a adopté un projet de budget pour 2000 qui vise à réduire le déficit des administrations publiques et a également fixé d'ambitieux objectifs de privatisation pour l'année suivante, qui permettront de financer le déficit budgétaire. Le Conseil de politique monétaire de la Banque nationale de Pologne a relevé son taux directeur trois fois entre septembre 1999 et mars 2000, prouvant sa détermination à maintenir l'inflation sous contrôle.

Personne ne doute que les Polonais gagneront cette bataille. Par rapport à d'autres pays, notamment les économies en transition, la Pologne inspire le respect sur la scène internationale et jouit, à ce jour, de la confiance des marchés. Il lui reste à démontrer qu'elle peut continuer sur la lancée de ces performances remarquables. ■

Bibliographie

- Chlon, Agnieszka, Marek Góra, and Michal Rutkowski, *Shaping Pension Reform in Poland: Security through Diversity*, World Bank Social Protection Discussion Paper No. 9923, Washington DC, August, 1999.
- Council of Ministers and Ministry of Finance, *The Strategy of Public Finance and Economic Development – Poland 2000-2010*, Council of Ministers and Ministry of Finance, Warsaw, June, 1999.
- De Broek, Mark, and Vincent Koen: *The 'Soaring Eagle': Anatomy of the Polish Take-Off in the 1990s*, IMF Working Paper 00/6, Washington DC, January, 2000.
- National Bank of Poland, Monetary Policy Council (1999), *Inflation Report 1999, I-II Quarter*, Warsaw, September, 1999.
- <http://www.oecd.org/eco/surv/esu-pol.htm>



Les régimes douaniers après l'Uruguay Round
BILAN ET PERSPECTIVES



Des données clés dans le domaine des droits de douane

ISBN 92-64-27128-7
FF240 US\$38



La réforme de la réglementation aux Pays-Bas



Où en est la rénovation du modèle néerlandais ?

La réforme de la réglementation constitue un défi majeur pour les Pays-Bas.

ISBN 92-64-27074-4
FF350 US\$60



www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

L'UEM, An I

VINCENT KOEN, DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ECO.CONTACT@OECD.ORG

Leuro a fêté son premier anniversaire en janvier 2000. Bien qu'il reste beaucoup à faire, ses perspectives d'évolution paraissent favorables.

Les conditions macro-économiques de la zone euro étaient assez incertaines à l'époque de la création de la monnaie unique. Les crises qui ont affecté en 1997-98 les marchés émergents freinaient les exportations, et la croissance marquait le pas. Néanmoins, plus vite que beaucoup l'avaient escompté, la conjoncture s'est améliorée, soutenue par le raffermissement de la croissance partout dans le monde et par les conditions monétaires favorables à l'intérieur de la zone euro. Avec la dépréciation de l'euro, les exportations et la production se sont redressées tandis que se dissipaient les craintes d'une déflation.

La vigoureuse reprise actuelle crée plus d'emplois que les précédentes phases de forte expansion, grâce aux efforts engagés pour remédier à quelques-unes des rigidités traditionnelles du marché du travail. On espère désormais que cette reprise se poursuivra assez longtemps pour faire sensiblement reculer le chômage, qui reste encore à un niveau inacceptable dans bon nombre de pays. C'est là un scénario plausible, sous réserve que l'environnement extérieur ne se dégrade pas et que le rythme des réformes structurelles, en particulier la mise en œuvre de la législation relative au marché unique, ne se ralentisse pas.

Un *policy mix* pragmatique

En 1999, le dosage des composantes de la politique macro-économique (*policy mix*) a été globalement satisfaisant et a contribué à soutenir la demande intérieure au moment où le commerce extérieur traversait une conjoncture défavorable. Les deux modifications des taux d'intérêt (à la baisse en avril et à la hausse en novembre) décidées par la Banque centrale européenne n'ont guère suscité de critiques et se sont en fait révélées judicieuses. L'ajustement budgétaire se poursuit, mais à un rythme modéré,

notamment parce qu'après plusieurs années d'ajustement rigoureux se manifeste une certaine «lassitude de Maastricht». Les déficits budgétaires d'un certain nombre de pays n'ont pas encore été suffisamment réduits pour permettre le libre jeu des stabilisateurs automatiques et autoriser un certain dérapage des finances publiques en cas de retournement de la conjoncture. De plus, les cycles conjoncturels des pays de la zone euro ne sont pas parfaitement synchronisés. Dans les pays où le cycle est le plus avancé – par exemple les petits pays à croissance rapide –, il est manifestement nécessaire de mener une politique budgétaire relativement restrictive étant donné que la politique monétaire est déterminée par le cycle de l'ensemble de la zone euro, dans laquelle la production reste inférieure à son niveau potentiel. Les ratios élevés d'endettement du secteur public ainsi que les engagements futurs de dépenses au titre des retraites appellent également une certaine rigueur budgétaire dans plusieurs pays.

Dans ce contexte, les autorités budgétaires se préoccupent désormais moins de la réduction du déficit en tant que tel que de la composition des dépenses et des arbitrages à opérer entre de nouveaux efforts de réduction du déficit (ou de réalisation d'un excédent) et des allègements d'impôts favorables à l'offre. Ces questions sont examinées de près dans les études consacrées par l'OCDE aux économies des différents pays de la zone euro. Les réponses à leur apporter varient d'un pays à l'autre.

S'adresser aux marchés

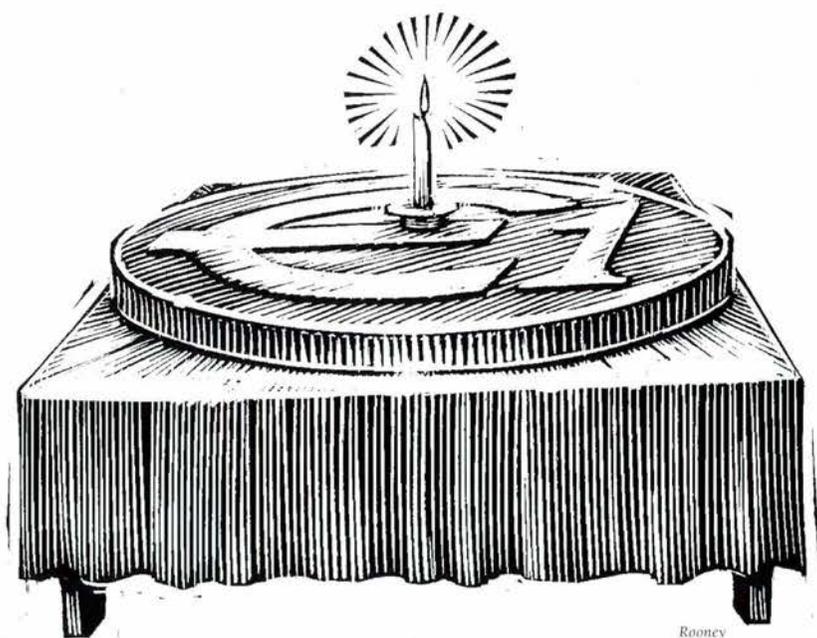
L'une des leçons que l'on peut tirer de la première année d'existence de l'euro est qu'il est



Katja Lenz/AFP

Wim Duisenberg, président de la BCE

possible d'améliorer le cadre général et la politique de communication de l'Eurosystème. La définition de la stabilité des prix reste assez vague, et la distinction entre les différents agrégats monétaires pose problème (notamment dans le cas de l'agrégat M3 qui correspond à la masse monétaire de définition large). La transparence est à certains égards limitée, dans la mesure par exemple où l'on omet de publier les propres prévisions de l'Eurosystème. En matière de taux de change, les responsables ont également eu du mal à parler d'une seule et même voix, ou du moins à ne délivrer qu'un seul message. Il est d'autant plus délicat de formuler une opinion sur l'euro que, malgré le sentiment largement partagé que la monnaie unique est désormais nettement sous-évaluée, il est très difficile de dire quel est en fait le niveau «d'équilibre» du taux de change. Les études économétriques présentent un large éventail d'estimations, selon les méthodologies et les repères utilisés, mais elles manquent d'une base empirique totalement crédible, l'euro n'étant que de création très récente. Néanmoins, il semble que la monnaie puisse véritablement s'apprécier à plus long terme : la croissance reprend en Europe, et à plus ou moins longue échéance, la dégradation de la balance des paiements courants et de la dette extérieure nette des États-Unis devra s'inverser. Mais que faut-il entendre par long terme ?



Plus de réformes

Des réformes structurelles sont en cours en Europe – il suffit de constater l'assouplissement progressif des marchés du travail, qui se traduit par une augmentation du nombre d'emplois créés par unité de croissance de la production. C'est là une amélioration structurelle du marché du travail et non pas une amélioration temporaire, de caractère conjoncturel. Les réformes ont également transformé les industries de réseaux, entraînant un effondrement des tarifs des télécommunications et plus récemment de l'électricité. Bon nombre de ces réformes sont souhaitables par elles-mêmes, indépendamment de l'existence de la monnaie unique, parce qu'elles vont dans le sens des intérêts des consommateurs comme des travailleurs. Mais leur mise en œuvre permet en outre de faire reculer le chômage, et contribue de ce fait à rendre plus acceptable l'objectif de la stabilité des prix.

Les progrès réalisés jusqu'à présent ont été satisfaisants, mais il reste encore beaucoup à faire. Les marchés du travail sont encore relativement fragmentés, comme en témoigne la forte dispersion des taux de chômage entre les pays et les régions (voir aussi l'étude de l'an dernier de l'OCDE sur l'UEM). Ce facteur, conjugué aux rigidités de prix et de salaires, signifie que le taux de chômage de l'ensemble de la zone euro compatible avec une inflation stable et faible est plus élevé qu'il ne le serait sur des marchés plus flexibles et mieux intégrés. Il faut manifestement poursuivre les réformes du marché du travail. Celles-ci pourraient cependant ne pas produire les effets que l'on en attend si elles ne sont pas menées de front avec des réformes des marchés de produits. Les réformes structurelles ne sont en effet couronnées de succès que si elles sont conçues dans une large optique et en exploitant les synergies. Après tout, il serait dommage de supporter les sacrifices d'une réforme partielle pour n'en tirer que quelques gains limités. ■

Bibliographie

- OCDE, *l'UEM, An I*, Paris, 2000.
- OCDE, *UEM : Faits, défis et politiques*, OCDE, Paris, 1999.

Carlos Ghosn : contrôleur de coûts ou tueur de *keiretsu* ?

RISABURO NEZU, DIRECTEUR POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INDUSTRIE

Nissan Revival Plan 日産リバイバルプラン



M. Ghosn indique le chemin

La nouvelle qui a le plus agité les milieux d'affaires japonais en 1999 est celle de la fusion entre Nissan et Renault. Nissan, deuxième constructeur automobile japonais après Toyota, connaissait des difficultés financières depuis les années 90 et était désormais classé par les agences de notation dans la catégorie des valeurs « précaires ». Le groupe était à la recherche d'un partenaire qui le sauverait du glissement continu de sa cote de crédit. Mais en mars dernier, après bien des rumeurs sans grands fondements, la nouvelle est tombée : le constructeur automobile français Renault allait acquérir 36 pour cent des actions de Nissan et envoyer au Japon

Carlos Ghosn pour remplacer, en qualité de Directeur général, l'ancienne direction de Nissan, par trop bureaucratique et manquant de dynamisme. Depuis lors, ce Français de 45 ans est indubitablement le dirigeant d'entreprise le plus en vue dans les médias japonais.

Ceux qui se souviennent du nationalisme qui animait le Japon d'il y a 20 ou 30 ans ont de quoi être surpris. Nissan était le fleuron d'un secteur industriel dont l'importance stratégique était grande pour le Japon. Contrairement à Toyota, à l'esprit plus indépendant, Nissan a toujours été proche du Ministère du commerce international et de

l'industrie (MITI), ce centre nerveux de l'économie japonaise, qui le considérait comme l'atout maître de sa politique industrielle après la guerre. Or, quand l'accord avec Renault a été rendu public, à la surprise générale, aucune hostilité n'a été manifestée par qui que ce soit, pas plus chez Nissan que parmi les autres constructeurs, les pouvoirs publics ou la presse, contre ce qui aurait pu être considéré comme une défaite humiliante du champion de l'économie japonaise face au pouvoir du capital étranger. Le MITI a même déclaré publiquement qu'il s'en félicitait. Les Japonais ont accueilli la nouvelle avec le calme et la compréhension dont ils sont coutumiers. Quelle autre solution y avait-il pour Nissan ?

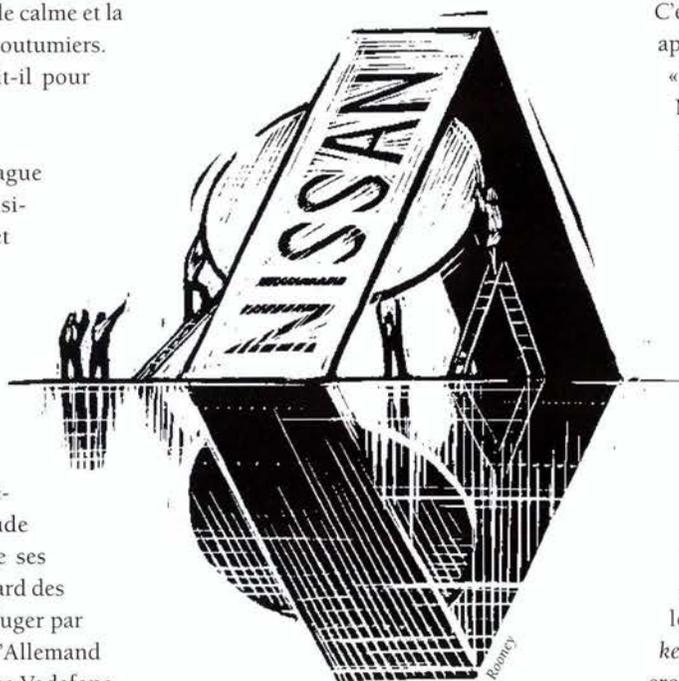
L'histoire de Nissan et la vague récente de fusions et d'acquisitions entre intérêts japonais et étrangers sont désormais considérées par de nombreux experts internationaux comme le signe d'un certain recul du sentiment d'insularité dans le peuple japonais. Peut-être le Japon commence-t-il même à avoir une attitude plus ouverte que certains de ses homologues européens à l'égard des fusions et acquisitions, à en juger par le récent bras de fer entre l'Allemand Mannesmann et le Britannique Vodafone.

La fusion de Nissan avec le constructeur automobile Renault, sous le contrôle de celui-ci, traduit manifestement les faiblesses du système de gestion japonais, dont les gourous occidentaux de l'économie faisaient si grand cas il y a encore peu de temps. En fait, la plupart des mesures que M. Ghosn préconise dans son « plan de redressement » marquent sans ambiguïté une rupture avec la gestion traditionnelle des entreprises au Japon. Prenez par exemple le *keiretsu*, ce cercle d'actionnaires apparentés qui commandait les relations entre entreprises au Japon depuis deux ou trois décennies. Les buts du *keiretsu* sont nombreux. Son

système de participations croisées a été mis au point au cours de la période de croissance économique rapide des années 50 et 60 lorsque le Japon a été contraint d'ouvrir ses entreprises au capital étranger pour pouvoir devenir Membre de l'OCDE. 30 à 50 pour cent des actions des sociétés étaient en règle générale détenus par d'autres sociétés appartenant au même *keiretsu*, ce qui permettait d'éviter qu'elles ne passent sous contrôle étranger. Dans un secteur comme celui de l'automobile, le

entreprises membres du *keiretsu* du Groupe Nissan étaient d'anciens salariés de Nissan, ayant travaillé longtemps pour la plupart au sein du groupe. Il était donc très difficile pour Nissan de refuser d'acheter à ces sociétés membres du *keiretsu*, même lorsqu'elles n'étaient pas concurrentielles. Ces liens anciens entre le constructeur et ses équipementiers constituaient l'un des piliers sur lequel reposait le système japonais de gestion et de gouvernement des entreprises. Rompre la logique du *keiretsu* a longtemps été considéré comme tabou.

C'est ainsi que s'est imposée l'idée de faire appel à Carlos Ghosn, à la réputation de « tueur de coûts » établie. C'est chez Michelin Amérique du Nord, qu'il a fait ses preuves, comme président, avant de devenir directeur général adjoint de Renault à qui, en 1998, il fit faire une économie de 9 milliards de francs français en fermant des usines – notamment celle de Vilvorde, en Belgique, une décision politiquement contestée – en procédant à des réductions de personnel et en mettant fin à des contrats avec des équipementiers trop chers. L'un des points forts du « plan de redressement » de Nissan prévu par M. Ghosn consiste à ramener de 1400 à seulement quatre le nombre des sociétés membres du *keiretsu* qui détiennent des participations croisées. Les actions que possède actuel-



keiretsu favorisait l'établissement de relations durables entre les acheteurs et les fournisseurs de pièces et de composants, par exemple. Les membres du *keiretsu* s'unissaient pour mener à bien des projets de R-D communs de manière à garantir la stabilité des livraisons de pièces et à pouvoir s'aider les uns les autres en cas de besoin.

Dans le cas de Nissan, un autre aspect entre en ligne de compte, aspect qui est moins connu mais qui n'est pas négligeable pour autant. Les dirigeants des

Plan de redressement Nissan, Octobre 1999

	1999	2000
Capacité de production		
en millions de véhicules	2,4	1,65
Usines d'assemblage	7	4
Usines de fabrication		
de composants	4	2
Nombre de salariés	148,000	127,000
Nombre d'équipementiers		
et de fournisseurs	1,145	600
Prix de vente		-20%
Nombre de sociétés détenant des participations	1,394	4

lement Nissan dans ces entreprises seront vendues, ce qui lui procurera les liquidités qui lui font défaut. Il y aura probablement un retour de flamme car les entreprises du *keiretsu* vendront à leur tour leurs actions Nissan, ce qui fera baisser un peu plus les

La fusion de Nissan avec le constructeur automobile Renault, sous le contrôle de celui-ci, traduit manifestement les faiblesses du système de gestion japonais, dont les gourous occidentaux de l'économie faisaient si grand cas il y a encore peu de temps.

actions du groupe mais cette perspective n'arrête pas M. Ghosn. Comme il l'a fait chez Renault, il est déterminé à rationaliser le réseau d'équipementiers et à réduire les coûts. La plupart des équipementiers actuels seront rayés de la liste, sauf les meilleurs qui prendront la totalité du marché. De nombreuses entreprises du groupe seront accablées à la faillite. Qui plus est, leurs dirigeants, anciens de Nissan, qui ont des amis et connaissances au sein de la maison mère, perdront leur emploi. Cette attaque du *keiretsu* est une mesure que Nissan n'aurait jamais prise seul, si impérative qu'elle fût.

Le plus important acquis de la fusion avec Renault pour Nissan Motor est évidemment l'amélioration de la gestion qui en résulte. Le constructeur n'avait guère besoin d'autre chose. Nissan est connu depuis bien longtemps pour la qualité de sa technologie. Il était partie prenante du programme spatial japonais et a dans ce cadre mis au point un moteur suffisamment puissant pour lancer une fusée. Les salariés de Nissan sont considérés comme des gens disciplinés et sérieux dans leur travail. Pourtant, les ventes étaient à leur niveau le plus bas et Nissan commençait à perdre des parts de marché.

Mais le constructeur ne paraissait pas avoir à sa tête les gens qu'il fallait pour piloter une société vieille de 66 ans dans le climat

de concurrence acharnée du marché d'aujourd'hui. Sa stratégie n'était pas assez pointue et ses ressources dispersées sur trop de produits et trop de marchés étrangers. A vouloir affronter sur toutes les lignes de produits et dans tous les segments de marché Toyota, un puissant concurrent et de surcroît leader, Nissan s'est fourvoyé dans une stratégie inadaptée. Le groupe a encaissé de grosses pertes aux États-Unis alors que Toyota et Honda enregistraient des profits records. De nombreuses propositions ont été formulées pour résoudre le problème, mais elles ont été soit repoussées soit mal appliquées. Au moins, après la fusion avec Renault, il a à sa tête un homme à l'écart du vieux système de relations privilégiées, à même de prendre les décisions radicales nécessaires pour liquider le *keiretsu* et restructurer Nissan.

En 1853, l'Amiral Perry a contraint le Shogun à ouvrir ses ports aux canonnières étrangères. En 1945, le Général Mac Arthur campait aux portes de Tokyo entièrement détruite par les raids aériens. Les deux dates ont marqué la fin d'une époque et le début d'une autre. A l'orée du nouveau millénaire, M. Ghosn est peut-être en train d'écrire son nom dans l'histoire des entreprises japonaises d'une façon assez similaire. Il lui faudra abattre bien des obstacles avant que l'on puisse dire que s'ouvre une nouvelle ère. Il est loin d'être certain que Nissan parviendra à renouer avec les bénéfices en 2001, mais si tel n'est pas le cas, ce ne sera sans doute pas la faute de M. Ghosn. ■

Bibliographie :

- Business And Industry Policy Forum On Structural Factors Driving Industrial Growth: Background Report DSTI/IND(2000)7, OECD 2000.
- Nissan Revival Plan, 18 October 1999, at <http://www.nissan.co.jp>.
- Shirouzu, N. (1999), "Nissan Shakes Japan's Economic Structure", The Wall Street Journal Interactive Edition, 19 October 1999
- Points forts du «Plan de redressement» de Nissan (annoncé en octobre 1999).



L'économie mondiale de demain

VERS UN ESSOR DURABLE ?

Critique et analyse des forces économiques et sociales à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui.

ISBN 92-64-27029-9
FF140 US\$24



Mesurer la mondialisation

LE POIDS DES MULTINATIONALES DANS LES ÉCONOMIES DE L'OCDE ÉDITION 1999

Quelle est la place des multinationales dans l'économie des pays d'accueil ?

Les données présentées vous aideront à y répondre.

ISBN 92-64-05877-X
FF390 US\$62



www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

L'entreprise mondiale : à la recherche de cadres appropriés

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont en cours de révision. Une opération opportune mais délicate.

Le réexamen approfondi des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* est un exercice difficile. En effet, tout accord doit prendre en compte la diversité des valeurs, des traditions juridiques et des niveaux de développement économique qui caractérisent les

nombreux pays intéressés. Les Principes directeurs sont des recommandations, non contraignantes sur le plan juridique, formulées à l'intention des entreprises par les gouvernements de 32 pays (les Membres de l'OCDE auxquels s'ajoutent l'Argentine, le Brésil et le Chili), et qui couvrent de multiples aspects de l'éthique des affaires. L'éventail s'étend des relations du travail et de l'environnement à la lutte contre la corruption et à la protection des consommateurs. Malheureusement, nombre des recommandations formulées dans les Principes directeurs n'ont guère été modifiées depuis leur adoption en 1976. Aussi l'OCDE a-t-elle résolu de les mettre à jour et de les améliorer, en tirant parti de consultations avec les entreprises, les syndicats, les ONG et les pays non membres.

Le projet de texte révisé est divisé en dix chapitres : concepts et principes, politiques générales, publication d'informations, emploi et relations professionnelles, environnement, lutte contre la corruption, intérêts des consommateurs, science et technologie, concurrence et enfin fiscalité.

A l'origine, les Principes directeurs ont été adoptés dans le contexte de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, qui offre un cadre équilibré définissant à la fois les droits et les responsabilités des entreprises. Mais en 1976, les entreprises multinationales faisaient tout juste leur apparition sur le devant de la scène économique mondiale. Par leurs activités de commerce et d'investissement et leur influence positive sur la technologie et les ressources humaines, elles s'avéraient porteuses de retombées économiques substantielles pour leurs pays d'origine et d'accueil. Cependant, leur aptitude à organiser des activités par delà les frontières nationales faisait craindre des conflits avec les politiques économiques des pays hôtes et une concentration du pouvoir économique et politique entre les mains des multinationales elles-mêmes.



Chris Brown/Subbu-REA

À lire attentivement

Beaucoup, parmi celles-ci, ont tenté de répondre à ces inquiétudes, souvent en œuvrant de concert avec la société civile. Inaugurant l'une des tendances les plus marquantes de l'activité économique internationale ces dernières décennies, nombre de multinationales ont publié leurs propres codes de conduite et pris des engagements qui couvrent souvent les mêmes questions que les Principes directeurs (les aspects le plus souvent traités dans les codes privés sont les relations du travail et l'environnement). Elles ont également affiné et renforcé les contrôles et pratiques de gestion qui les aident à respecter ces engagements dans leurs activités quotidiennes. Ce mouvement a sensibilisé les entreprises et renforcé le savoir-faire des gestionnaires dans des domaines tels que la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, à un degré qui aurait été impensable il y a 20 ans. De fait, contrairement à ce que l'on dit parfois d'elles, les multinationales sont souvent les premières à définir et mettre en œuvre des normes élevées de conduite d'entreprise.

Les entreprises multinationales font partie intégrante de l'économie mondiale qu'elles ont elles-mêmes contribué à construire. Elles jouent sans conteste un rôle vital dans les flux de capitaux et la diffusion des technologies. De surcroît, elles représentent une importante source de recettes fiscales. Toutefois, la société civile demeure circonspecte devant les effets sociaux, économiques et environnementaux de leurs activités. Les Principes directeurs de l'OCDE, quoique non contraignants, cherchent à répondre à ces préoccupations, pour partie en intensifiant les efforts que les entreprises multinationales ont déjà déployés. A cet effet, ils offrent un cadre de référence commun qui aidera les multinationales à faire en sorte que leurs opérations et leurs activités répondent aux attentes de leurs pays d'origine et d'accueil. A titre d'exemple, les pays Membres de l'OCDE et la plupart des pays non membres s'attachent à promouvoir les droits sur le lieu de travail. Les entreprises multinationales, agissant de leur propre chef et par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement, peuvent apporter une importante contribution dans ce domaine. Les Principes directeurs offrent un cadre institutionnel qui permet aux gouvernements des pays signataires d'encourager ces efforts.

Les Principes directeurs sont à l'heure actuelle le seul code de conduite approuvé à l'échelle multilatérale qui couvre un aussi grand nombre d'aspects de l'éthi-

que des affaires. Lorsqu'ils auront pris leur forme définitive, ils exprimeront le point de vue consensuel de 32 pays sur une conduite d'entreprise appropriée, parmi lesquels les pays hôtes de la plupart des principales multinationales. L'observation des Principes directeurs par les entreprises est volontaire, mais il revient aux gouvernements, de concert avec les responsables du monde des affaires, d'en assurer le respect.



Le réexamen actuel, qui vise à situer les Principes directeurs dans un monde en pleine évolution, devrait donner naissance à un instrument revitalisé et plus transparent. Preuve de cette transparence nouvelle, au début de janvier 2000 le projet de texte a été diffusé dans le public pour commentaires et il a suscité de nombreuses réponses (voir ci-après l'adresse du site Web). En outre, l'OCDE étudie activement les procédures de suivi et l'on s'attend à ce que les Principes directeurs révisés aient une portée géographique mondiale. Les résultats de ce processus devraient être adoptés sous leur forme définitive à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, à la fin du mois de juin. Les perspectives s'annoncent favorables à cet égard. Les représentants des milieux d'affaires et des salariés ont toujours approuvé les Principes directeurs et il y a tout lieu de croire que ce sera le cas à l'issue de ce réexamen. On espère également que les organisations non gouvernementales s'associeront à ce partenariat avec les gouvernements, les salariés et les employeurs, afin que tous puissent contribuer à la réalisation d'un objectif commun : l'amélioration continue du cadre de l'entreprise multinationale, en vue d'accroître le bien-être et le niveau de vie des populations du monde entier. ■

Bibliographie

- Visitez le site Web consacré aux entreprises multinationales : <http://www.oecd.org/daf/investment/guidelines/newtext.htm>



NOUVELLE
SÉRIE

Conflits et croissance en Afrique

DÉVELOPPEMENT

Identifier et s'attaquer aux causes d'instabilité et de conflit ... Cette série permet d'espérer de profonds changements en proposant des solutions politiques, économiques et sociales.

- ◆ *Volume 1: Le Sahel*
ISBN 92-64-27101-5 FF200 US\$34
- ◆ *Volume 2: Kenya, Ouganda et Tanzanie*
ISBN 92-64-27141-4 FF130 US\$21
- ◆ *Volume 3: Afrique australe*
ISBN 92-64-27164-3 FF210 US\$33

OCDE

www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Qu'est-ce que
la corruption ? 21

L'économie
de la corruption 23

Blanchiment de capitaux 26

Garantir la mise en œuvre
de la convention 29

Transparence 31

Les règles commerciales 34

Supprimer la déductibilité 36

L'alliance en ligne
contre la corruption 37

Corruption, éthique
et intégrité 39

Sigma 40

Lutter contre la corruption 41

Adhésion à la convention 43

Qu'est-ce que la corruption ?

ENERY QUIÑONES, CHEF DE L'UNITÉ ANTI-CORRUPTION, DAF.CONTACT@OECD.ORG

De nos jours, la corruption est un sujet qui est ouvertement évoqué dans la plupart des pays, et rares sont ceux qui prétendent ne pas en souffrir. C'est là une bonne chose, car les hommes politiques, les représentants patronaux et syndicaux, les journalistes et la société civile ont ainsi, exceptionnellement, l'occasion de s'exprimer d'une seule voix pour dire que l'éradication de ce fléau revêt un caractère d'urgence. En revanche, ils ont plus de mal à s'entendre sur ce que recouvre précisément la notion de corruption. Même la définition la plus largement utilisée, à savoir « l'abus de pouvoirs conférés par une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel », peut paraître simplificatrice.

Au début des années 90, de multiples initiatives ont été prises dans le but de lutter contre la corruption, au niveau national et régional aussi bien qu'international. Elles ont donné lieu à une coopération exceptionnellement intense au niveau mondial qui a débouché sur l'élaboration d'une panoplie d'instruments internationaux comme la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ou la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption. La raison pour laquelle la communauté internationale s'est mobilisée pour lutter contre la corruption est simple : celle-ci ne respecte aucune frontière, n'admet aucune distinction économique et s'introduit dans toutes les formes de gouvernement. A terme, aucun pays ne peut supporter les coûts sociaux, politiques et économiques qu'entraîne la corruption. Elle sape la confiance dans les institutions politiques et incite à mépriser les règles du droit ; elle fausse l'affectation des ressources et nuit à la concurrence sur les marchés ; et elle a des effets néfastes sur l'investissement, la croissance et le développement. En outre, la corruption a un coût extrêmement élevé pour les classes les plus pauvres de la population dans la mesure où elle leur interdit l'accès aux services de base essentiels.

Opacité et mobilité

Une multitude de facteurs peuvent influencer sur la corruption, sur ses différentes manifestations, sur son étendue, voire sur l'idée que s'en fait le public. Il est indispensable d'en comprendre les multiples aspects pour essayer de s'y attaquer avec efficacité.



Signe de détermination

La corruption se présente sous de nombreuses formes. Corruption active, extorsion, fraude, trafic, détournement – mais aussi népotisme et connivence – en font partie. Les actes les plus directs n'impliquent pas toujours le versement de fonds ; d'autres « cadeaux » ou avantages, tels que l'admission dans un club très fermé ou la promesse de bourses pour des enfants, ont été utilisés comme « pots-de-vin » pour conclure des affaires. Quelle que soit sa forme, la corruption implique toujours un échange ; elle suppose qu'il y ait, d'une part, une offre (le corrupteur) et, de l'autre, une demande (le bénéficiaire). C'est la raison pour laquelle il faut mettre au point des mesures visant les deux termes de cette relation.

Par ailleurs, la corruption peut exister dans de nombreux secteurs de l'économie. Un cas souvent cité, et moralement répréhensible, est celui des agents publics qui abusent de la confiance du public en se laissant corrompre par des entreprises privées. Cependant, les distinctions entre le secteur privé et le secteur public s'estompent avec les privatisations, et la corruption qui sévit à l'intérieur du secteur privé

n'est pas non plus sans conséquences néfastes. Même si elle n'est pas aussi courante, la corruption entre agents publics existe également. Ainsi, le scandale récemment soulevé par une affaire de corruption entre des représentants de gouvernements et des responsables du Comité international olympique pour influencer sur le choix de la ville qui devait accueillir les Jeux olympiques nous rappelle que les règles valent également entre représentants des autorités et ceux d'organisations non gouvernementales.

Il y a aussi différents degrés de corruption. Certains observateurs établissent une distinction entre la « petite » corruption et la « grande » corruption. La première concerne généralement le versement de sommes peu élevées à des agents publics de rang inférieur, dans le but de « faciliter les choses » ou de contourner certains obstacles bureaucratiques. A plus grande échelle, les cas des grandes entreprises multinationales versant des milliers, voire des millions de dollars à des responsables gouvernementaux ou des hommes politiques pour obtenir des contrats commerciaux lucratifs, qui font la une des journaux.

Cette distinction ne signifie pas que certaines formes de corruption sont pires que d'autres. De fait, la petite corruption, qui peut entraver la mise en œuvre de programmes d'enseignement et de soins de santé de base, peut avoir des conséquences très sérieuses, impliquant parfois de nombreuses années supplémentaires de dénuement pour les populations économiquement désavantagées.

Lorsque la corruption atteint les institutions politiques et économiques d'un pays, ce n'est plus un petit groupe d'individus malhonnêtes qui est en cause, mais une corruption institutionnelle ou systémique. Ce phénomène se développe particulièrement lorsque les institutions sont en position de faiblesse ou inexistantes. Il est étroitement lié à une mauvaise gestion des affaires publiques. La corruption systémique est particulièrement répandue en l'absence de moyens de contrôle législatifs adéquats, d'instances judiciaires ou d'instances de contrôle autonomes, de moyens d'information professionnels et de représentants de la société civile indépendants. Face à cette forme de corruption, des réformes visant à assurer plus de transparence et de responsabilité dans les institutions publiques et les activités des administrations doivent être mises en œuvre sans retard.

La tâche est considérable. Il ne faut cependant pas oublier que chaque fois qu'il y a corruption, à quelque niveau que ce soit, ce sont en définitive les citoyens et la société tout entière qui en sont les victimes. C'est pourquoi la lutte contre la corruption est si importante. La recherche de mesures efficaces, crédibles et applicables pour éradiquer la corruption et pour en désigner les responsables n'est pas seulement un noble objectif. C'est peut-être la survie de nos institutions économiques, politiques et juridiques qui est en jeu. ■

Bibliographie

- OCDE, *Affairisme : la fin du système : Comment combattre la corruption*, publication en septembre 2000.

L'économie de la corruption

JEAN CARTIER-BRESSON, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE REIMS



Jan Woldie/Reuters/MaxPPP

Distorsion dans les affaires

Dans une étude de 1995 sur les données relatives aux risques d'investissement et de crédit portant sur 52 pays, Alberto Ades et Rafael Di Tella ont découvert que si le revenu par habitant s'accroissait de 4 400 dollars, le classement d'un pays s'améliorerait de deux points par rapport à un indice de corruption (0 pour un pays totalement corrompu, 10 pour un pays parfaitement intègre). Une plus forte exposition à la concurrence entraînerait aussi une amélioration de ce classement. Ces conclusions montrent non seulement les liens entre le sous-développement et la corruption (voir article d'Irène Hors), mais elles mettent en évidence la dimension économique de la corruption.

Pour la plupart des économistes, la corruption plonge ses racines dans la délégation

de pouvoir. C'est l'usage discrétionnaire du pouvoir et la position souvent monopolistique dont jouissent certains agents publics lorsqu'ils passent des marchés qui rendent possible la corruption. Les incitations à la corruption et ses occasions dépendent de la taille des rentes ou du profit personnel que les agents publics peuvent tirer de l'attribution de ces marchés.

La corruption se produit donc là où convergent les intérêts politiques, bureaucratiques et économiques. On parle de corruption législative lorsque les politiciens trahissent leurs électeurs en vendant leurs votes à des groupes de pression, et de corruption administrative lorsque des fonctionnaires acceptent des pots-de-vin pour permettre à quelqu'un d'emporter un marché ou de s'assurer l'immunité après avoir fraudé le fisc. En fait, les occasions d'infractions existent à tous les

niveaux, de la grande corruption chez les hauts fonctionnaires à la petite corruption tout en bas de l'échelle.

A l'instar de n'importe quel marché, la corruption se fonde sur un contrat passé entre différents intérêts. Entreprises, groupes de pression et citoyens essaient de maximiser leurs gains en versant des pots-de-vin, tandis que des agents publics tentent de maximiser leurs revenus illégaux et les politiciens leur pouvoir et leur fortune. Ceux qui versent les pots-de-vin peuvent chercher à éviter ou à réduire des coûts en diminuant illégalement l'impôt dû, en appliquant de façon laxiste la réglementation, en sous-estimant le loyer d'un logement social ou en renonçant à des poursuites pénales. Les multinationales peuvent payer des pots-de-vin juste pour passer devant tout le monde en cas de liste d'attente et obtenir plus vite un local ou une ligne

téléphonique. Même l'obtention d'une bourse d'étude suppose souvent un pot-de-vin. Quant aux corrupteurs, ils peuvent eux aussi se voir contraints de payer. C'est ce qu'on appelle de l'extorsion de fonds.

On constate que les primes incitatives, les pots-de-vin et l'extorsion de fonds sont rares dans les pays développés, mais fréquents dans les pays en développement. Bien entendu, les pays développés ne sont pas épargnés par la corruption. Le financement douteux des partis politiques en est un exemple ; de même, avant que la Convention de l'OCDE ne voit le jour, les multinationales avaient plus de facilité qu'aujourd'hui à recevoir de l'État des subventions à l'exportation. Mais tant que les pays développés respectent les droits de propriété, ont des institutions matures et rémunèrent bien leurs fonctionnaires, on ne peut guère dire qu'ils souffrent de corruption systémique. L'offre est suffisamment abondante pour supprimer l'incitation à passer devant tout le monde. En outre, les contrôles dont fait l'objet la gestion des affaires publiques rendent très difficile la pratique de la corruption dans la plupart des pays de l'OCDE (voir article sur le secteur public).

La situation est on ne peut plus différente dans beaucoup de pays en développement où la faiblesse de l'administration publique est endémique et les droits régulièrement bafoués. Les droits de propriété sont au mieux en cours d'institutionnalisation et laissent la porte ouverte aux abus, au moins pour quelque temps. Les jeunes démocraties ont souvent du mal à se libérer du clientélisme, du patrimonialisme ou du corporatisme qui affligent les régimes non démocratiques. Des pots-de-vin continuent d'être encaissés, souvent pour venir grossir les poches des élites et acheter un soutien politique.

Le rattrapage économique peut conduire à la corruption. S'il y a des ressources naturelles à exploiter, comme au Mexique et au Nigeria après la découverte de pétrole, il est probable qu'elles seront vendues à des prix supérieurs aux prix du marché parce que des pots-de-vin accompagneront généralement la vente de concessions.

Corruption délibérée et prédation

Il importe de distinguer les effets politiques des effets économiques de la corruption ; ils ne sont aucunement identiques. Le concept de pouvoir de marché va nous aider à faire cette distinction.

Il existe quatre permutations possibles des pouvoirs impliquant la demande (agents publics) et l'offre (agents privés).

On observe souvent le premier cas de figure, appelé monopole bilatéral, lorsque le pouvoir est également réparti entre le secteur public et le secteur privé et que les élites politiques et économiques sont peu nombreuses et homogènes. C'est le type de situation que l'on trouve en Europe et aux États-Unis. Les élites interdisent la petite corruption des bureaucrates et, si la démocratie est bien en place, les électeurs peuvent même la sanctionner.

Dans la deuxième relation de pouvoir, la demande domine l'offre ; c'est ce qu'on a appelé les « cleptocraties » du monde en développement, comme autrefois le Zaïre et le Pakistan. Dans ce cas, ce sont les bénéficiaires des pots-de-vin qui fixent les prix de transaction. C'est de l'extorsion de fonds. Elle se nourrit en mettant constamment en concurrence les chasseurs de rentes et en recourant parfois à la violence et à l'intimidation. L'extorsion se produit lorsque la société

civile ou le secteur privé est faible, et que les droits de l'homme et de la propriété sont peu développés, voire inexistants. Le pouvoir politique peut être fortement fractionné entre régions, groupes ethniques ou factions à l'intérieur des partis. C'est dans cette situation de prédation que la corruption produit les effets les plus négatifs. Les rentes des matières premières ou de l'aide internationale se tarissent parce qu'elles sont surexploitées ou parce qu'elles s'épuisent. Les tensions autour de leur distribution s'accroissent, le système social se désagrège et c'est l'escalade de la violence. La guère civile n'est pas loin.

Dans le troisième cas de figure, l'offre domine la demande. Une élite privée ou des entreprises multinationales exercent leur pouvoir sur des agents publics en situation d'infériorité. L'État se laisse intimider par des organisations criminelles, souvent sous la menace de la violence. C'est l'influence des pots-de-vin qui diminue l'ampleur de la corruption et les prix par rapport aux systèmes dominés par la demande.

Parfois, l'offre et la demande sont fragmentées, ce qui correspond à la quatrième permutation, l'atomicité de l'offre et de la demande, comme on l'a vu en Ukraine où de multiples corrupteurs se font concurrence entre eux. ■ J.C-B.

Les coûts de la corruption

Les coûts de la corruption sont difficiles à calculer, en partie à cause du secret qui entoure ces opérations et aussi parce que les distorsions induites ne sont guère mesurables. Certains effets sont toutefois hors de doute. Ainsi, la corruption réduit le montant global des investissements. Une

étude de Paolo Mauro réalisée en 1997 auprès de 67 pays et couvrant la période 1960 à 1985 a montré que si un pays comme l'Égypte améliorait son efficacité administrative et réduisait son niveau de corruption pour le ramener à celui de l'Argentine, obtenant ainsi une note de 6/10 au lieu de 4/10 (rappelons que

0 signifie totalement corrompu et 10 parfaitement intègre), son taux d'investissement augmenterait de 3 pour cent et son taux de croissance de 0.5 pour cent. Une autre étude réalisée par Shang-Jin Wei, la même année, prétend qu'une dégradation de l'excellent score de Singapour (10/10) ramené au niveau de celui du Mexique (3.25/10) équivaldrait à augmenter le taux d'imposition de 21 points.

a peut-être favorisé la dynamique économique à long terme.

Il ne faudrait toutefois pas conclure que toute corruption porte atteinte à la croissance. La Banque Mondiale a découvert que les pays qui ont un système de corruption plus prévisible ont aussi des taux d'investissement plus élevés. Ainsi, des pays où la corruption était endémique, mais prévisible, tels que la

vrait entre 350 et 450 entreprises, ait aussi fait apparaître que les entreprises seraient prêtes à payer un supplément d'impôt si la corruption était éliminée.

Les pertes peuvent même être plus élevées. En Ouganda, selon la Banque Mondiale, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire ont triplé dans la période 1991-93 sans que les taux d'inscription n'augmentent. Une enquête auprès de 250 écoles a montré que plus de 70 pour cent des dotations en capital avaient été mal affectées.

Les entreprises seraient prêtes à payer davantage d'impôts si la corruption était éliminée.

La corruption a aussi pour effet de faire basculer les dépenses publiques vers les projets qui permettent plus facilement d'encaisser des pots-de-vin, aux dépens de programmes prioritaires. D'où la prolifération de projets non aboutis qu'on appelle des « éléphants blancs ». En général, les dépenses d'armement ont la préférence par rapport aux dépenses d'éducation, car il est difficile de comparer les prix d'équipements de haute technologie fabriqués « sur mesure ».

Thaïlande et l'Indonésie, ont connu une forte croissance des investissements.

Des enquêtes effectuées en 1998 et 1999 par la Banque Mondiale dans des économies européennes en transition engagées dans des réformes administratives ont mis en évidence des phénomènes intéressants. La faiblesse du système judiciaire est l'une des principales causes de la corruption en Albanie, tandis que les défaillances réglementaires sont plus graves en Géorgie et en Lettonie. Les pots-de-vin absorbent en effet 7 pour cent des recettes des entreprises en Albanie et en Lettonie, et 15 pour cent en Géorgie. Quelque 14 pour cent des ménages géorgiens admettent payer des pots-de-vin ; 11 pour cent en Lettonie. Il n'est pas étonnant que l'enquête, qui cou-

Alors, comment cette analyse économique peut-elle nous aider ? Elle nous donne une idée des causes de la corruption, en passant par les concepts d'asymétrie d'information, de pouvoir, de monopoles et de rentes. Ces causes, à leur tour, mettent en évidence les rôles de la pauvreté, de la faiblesse des salaires des fonctionnaires et des clivages sociaux. Malheureusement, la plupart des études souffrent d'un manque de données et elles ont surtout porté jusqu'ici sur les pays en développement. Pourtant, comme on l'a indiqué, la corruption est bien présente aussi dans les pays développés, surtout au niveau des réseaux d'entreprises. La poursuite des travaux dans ce domaine permettrait de broser un tableau plus clair, plus complet, de la corruption en général et de ses coûts. En attendant, la corruption continuera d'être une affaire plutôt obscure. ■

La corruption peut être responsable de la dégradation des biens et des services publics, et même menacer la sécurité. Ainsi, l'effondrement d'immeubles à Séoul et en Turquie lors du dernier tremblement de terre est en partie imputable à des contrats non conformes aux normes et à une construction au rabais.

La corruption fausse aussi le rôle redistributif de l'État. Elle alimente le secteur informel et incite à la fraude fiscale. Elle dénature également les programmes de lutte contre la pauvreté et mine les programmes internationaux d'aide et de reconstruction.

Il importe de faire la distinction entre les effets politiques et les effets économiques de la corruption, car ils ne sont nullement identiques (voir encadré). La corruption qui a accompagné la réforme agraire au Maroc au début des années 70 a peut-être contribué à la stabilité politique du pays, mais pas à sa croissance économique. Cependant, cette même stabilité politique



Bibliographie

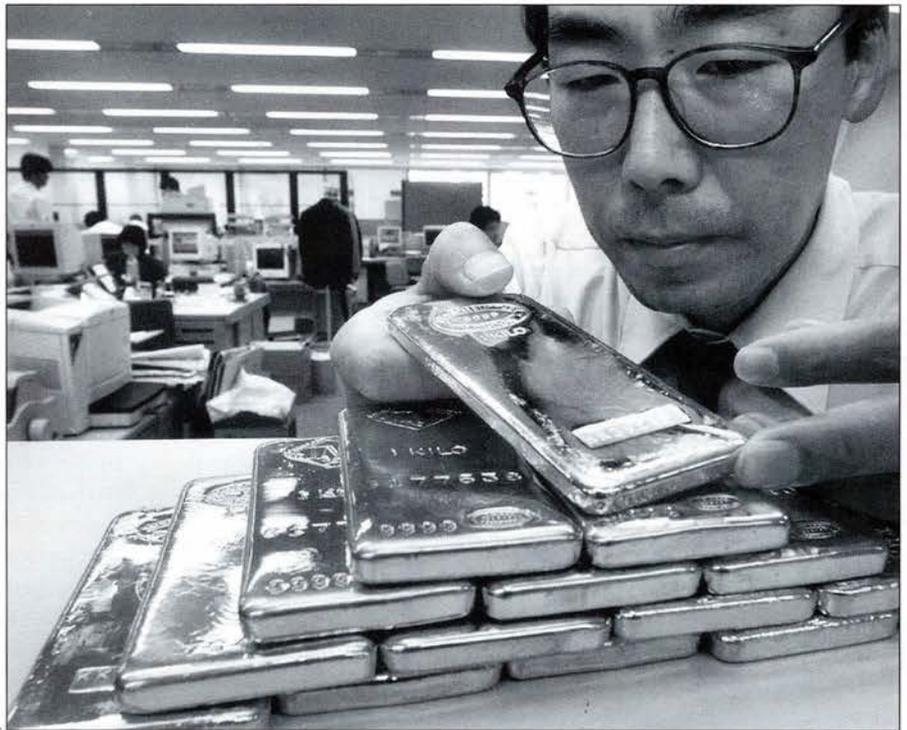
- Ades, A. et R. Di Tella, « Rent, Competition and Corruption », Oxford University, *ronéoté*, 1995.
- Cartier-Bresson, J., « Quelques propositions pour une analyse comparative de la corruption en Europe de l'Ouest », *Revue Internationale de Politiques Comparées*, v.4, n°2, 1997.
- Mauro, P., « The Effects of Corruption on Growth, Investment and Government Expenditure », in Elliot, K. (ed), *Corruption and the Global Economy*, pp. 83-108, 1997.
- Wei, S.-J., « How Taxing is Corruption on International Investors? », *NBER Working Paper*, n°6030, 1997.
- Banque Mondiale, *Using Surveys for Public Sector Reform*, Premnotes N° 23, Washington, 1999.

Blanchiment de capitaux : les dernières tendances

PATRICK MOULLETTE, GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (GAFI), FATF.CONTACT@OECD.ORG

Aujourd'hui, le cliché traditionnel du blanchisseur de capitaux ne se limite plus à un individu suspect qui transporte des liasses de billets dans une valise. Pourtant, les motivations des blanchisseurs n'ont pas changé puisqu'il s'agit toujours de donner une existence légale à des biens acquis illégalement, en camouflant des profits et en dissimulant leur origine. Seulement, pour y parvenir, ces derniers recourent dorénavant à des moyens de plus en plus raffinés et de plus en plus complexes pour parvenir à leurs fins.

D'après le Fonds monétaire international, le volume du blanchiment d'argent dans le monde pourrait se situer dans une fourchette de 2 à 5 % du PIB mondial. Si l'on s'en réfère aux statistiques de 1996, le blanchiment de capitaux aurait représenté de 590 à 1500 milliards de dollars. Face aux préoccupations croissantes que suscitent ces activités, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour lutter contre ce phénomène à l'échelle internationale. Des organismes internationaux tels que les Nations Unies et le Comité de Bâle se sont penchés sur ce problème dès la fin des années 80. Toutefois, ce n'est qu'avec la création du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) par le G-7 en 1989 qu'une action coordonnée a réellement pu être mise en place. L'une des premières tâches de cet organisme qui regroupe 26 pays et territoires, deux organisations internationales et trois membres observateurs, a été d'énoncer un certain nombre de mesures que les gouvernements nationaux doivent prendre pour appliquer des plans efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'agit des « quarante Recommandations ». Celles-ci traitent du



Jean Guichard/GAMMA

Attention! Ne le salissez pas!

système de justice pénale et des questions opérationnelles, du système financier et de sa réglementation. Par ailleurs, des organisations internationales tels que l'Union européenne et l'Organisation des États américains, pour n'en citer que quelques unes, ont défini des normes anti-blanchiment à l'intention de leurs pays membres tandis que les pays et territoires des Caraïbes, d'Asie et d'Europe de l'Est ont créé des groupements régionaux de type GAFI.

Des progrès ont certes été enregistrés, notamment dans les pays qui ont adopté des mesures anti-blanchiment, mais le processus est loin d'être enrayé. Les structures et les mécanismes utilisés par les blan-

chisseurs évoluent constamment pour contourner les mesures préventives qui ont été mises en place. Si les criminels se risquent moins à injecter des espèces dans le système financier des pays, ils les transportent dans d'autres pays ou des territoires où l'on ne pose pas de questions sur l'origine des fonds. Les montages faisant appel aux « centres financiers extraterritoriaux » semblent présenter certaines caractéristiques communes : une série de transactions financières par l'intermédiaire du centre, l'utilisation de prête-noms ou autres intermédiaires chargés de gérer ces activités et un réseau international de sociétés écrans. Souvent une opération de blanchiment de capitaux va faire appel à plusieurs de ces

centres. L'incapacité d'obtenir des renseignements pertinents sur les propriétaires réels des entités étrangères ayant la personnalité morale constitue l'un des principaux obstacles à la détection, aux enquêtes et aux poursuites envers les personnes soupçonnées de blanchiment international de capitaux. En ce sens, les pays et territoires non-coopératifs, c'est-à-dire ceux qui refusent explicitement de coopérer avec le GAFI, restent un domaine de préoccupation majeure.

Cependant, la question du blanchiment de l'argent sale n'est pas uniquement une affaire de pays ou de territoire. Elle concerne aussi les prestataires de services professionnels – comptables, avocats et autres professions analogues – qui opèrent aussi bien dans des zones extraterritoriales qu'au sein même de certains pays du GAFI. Ces derniers mettent en place et gèrent des entités dotées de la personnalité morale, perfectionnant ainsi les mécanismes de blanchiment des capitaux par un vernis supplémentaire de respectabilité. Actuellement, seuls quelques pays imposent aux prestataires de services professionnels une obligation de déclaration des transactions suspectes, mais le volume de déclarations effectives reste encore limité.

Des méthodes de plus en plus sophistiquées

Le développement des instruments financiers offre d'autres opportunités aux opérations de blanchiment. Les marchés des instruments dérivés et des valeurs mobilières semblent particulièrement vulnérables au recyclage de l'argent sale, tant les contrôles sont faciles à brouiller. Un courtier peut très bien blanchir une somme d'argent en opérant une transaction parfaitement légale, sans même établir de faux en écriture. Il lui suffit d'imputer d'authentiques pertes de transactions au compte sur lequel les revenus d'origine criminelle seront déposés. Un exemple : un courtier a la possibilité sur un marché à terme d'instruments financiers de détenir en toute légalité deux contrats qui pourront se compenser ultérieurement. En répartissant

les gains et les pertes sur deux comptes différents, l'un « régulier », l'autre destiné à recevoir les fonds blanchis, il pourra procéder à une opération de blanchiment à perte mais en toute légalité.

Les produits d'assurance peuvent aussi intéresser les blanchisseurs de capitaux, notamment les assurances vie, les assurances de biens ou encore les bons de capitalisation à long terme. Ces derniers paient généralement l'assurance à l'aide d'espèces provenant de leur activité criminelle ; ils demandent ensuite un remboursement anticipé de la prime ou une indemnisation au titre d'une assurance de biens, et obtiennent ainsi un règlement de la compagnie d'assurance sous forme de monnaie scripturale.

Les transferts électroniques de fonds restent la méthode privilégiée d'empilement de revenus d'origine criminelle dès lors qu'ils pénètrent dans le système financier légitime. Ces revenus sont souvent sortis en contrebande d'un pays afin d'être déposés auprès d'un système financier d'un autre pays, puis rapatriés par virement dans le pays d'origine. Les nouvelles technologies de paiements – cartes préchargées, banque sur Internet et monnaie électronique – peuvent théoriquement augmenter les possibilités de blanchiment. En effet, si l'institution financière en ligne est établie dans une zone connue pour la rigueur du secret bancaire et qui n'exige peu, voire pas de preuve d'identité pour l'ouverture d'un compte, il suffit au blanchisseur de transférer des capitaux depuis son ordinateur. De même, certains systèmes de cartes préchargées ou porte-monnaie électroniques présentent un risque dans la mesure où aucune limite maximale de montant n'est fixée à leurs opérations. De plus, si la plupart de ces systèmes ne permettent



pas encore de transactions directes de carte à carte, d'autres systèmes actuellement en cours de développement auront peut-être la capacité de transmettre des fonds sans recours à un intermédiaire financier. En l'absence de normes cohérentes et de surveillance appropriée de la part des autorités de tutelle, ces nouvelles technologies de paiement pourraient se révéler vulnérables aux opérations de blanchiment de capitaux.

L'or, une « valeur refuge »

À l'instar des marchés de matières premières à forte valeur, le rôle potentiel du marché de l'or suscite des inquiétudes quant à sa capacité à favoriser les opérations de blanchiment. Plusieurs membres du GAFI ont indiqué avoir reçu des déclarations de transactions suspectes concernant des transactions en or. Dans certains cas, cela semblait correspondre à des tentatives d'échapper à des taux de TVA élevés en procédant à de gros achats d'or dans des pays à faible taux de TVA, pour réexporter les lingots vers le pays d'origine. Le recours à l'or comme moyen de blanchiment d'argent fait aussi souvent partie intégrante de mouvements

de fonds à travers divers systèmes bancaires parallèles, tel que le système hawala / hundi pratiqué en Asie du Sud. Fondé sur un système de confiance et de relations d'affaires étroites, ces mécanismes permettent de transférer de l'or sans le déplacer physiquement. C'est moins onéreux et moins bureaucratique que le transfert de fonds par des systèmes bancaires officiels. Ces pratiques de blanchiment, largement utilisées dans le sous-continent indien, ne se limitent pas à une seule région du monde. Néanmoins, les États du Golfe en sont l'épicentre, à destination et en provenance de l'Asie du Sud.

L'introduction de l'euro

L'introduction de l'euro dans onze des pays membres de l'Union européenne peut susciter quelques inquiétudes. Des mesures préventives ont été prises pour contrecarrer toutes tentatives de blanchiment d'argent. Cependant, les experts craignent que la forte augmentation de l'ensemble des opérations de change durant la période de passage à l'euro submerge le personnel des institutions financières qui pourrait laisser échapper ou négliger d'éventuels indices de transactions illicites. Tel pourrait être le cas durant la période de janvier à juin 2002, lorsque les pièces et les billets en euros remplaceront les monnaies nationales. Toutefois, les mesures préventives existantes – identification des clients, devoir de diligence, déclaration des soupçons, etc. – devraient permettre de détecter d'éventuelles transactions suspectes. Certains pays membres du GAFI ont malgré tout décidé de prendre des mesures supplémentaires pour réactiver ou renforcer leur dispositif de lutte contre le blanchiment.

Il reste que les blanchisseurs ont démontré à maintes reprises leur ingéniosité à contourner les dispositifs mis en place. Aucune raison a priori ne laisse à penser qu'il n'en sera plus ainsi dans les années à venir. De ce fait, il est impérieux de concentrer tous les efforts nécessaires afin d'acquérir une expérience et une connaissance aussi approfondies que possible des méthodes et techniques de blanchiment de l'argent. Les tendances du blanchiment au niveau des

entreprises et des professions non financières ainsi que de nouvelles technologies de paiement devront notamment faire l'objet d'une attention particulière. De même, dans le contexte actuel de mondialisation, les exercices sur les typologies de blanchiment devront être étendus à d'autres régions du monde : Asie, Afrique, Amérique latine, Europe centrale et orientale. ■

Bibliographie :

- Rapport sur les pays ou territoires non-coopératifs, février 2000, <http://www.oecd.org/fatf/pdf/NCCT-fr.pdf>
- Rapport 1999-2000 sur les typologies du blanchiment de capitaux, GAFI, <http://www.oecd.org/fatf/french/rapports.htm>
- Le blanchiment de capitaux, Synthèses, juillet 99, <http://www.oecd.org/fatf/pdf/pol-brf9906fr.pdf>
- Les quarante recommandations sont disponibles sur http://www.oecd.org/fatf/french/re_recommandations.htm



VIENT
DE
PARAÎTRE

Intégrer les transports dans la ville

RÉCONCILIER LES DIMENSIONS
ÉCONOMIQUES, SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES

Améliorer la vie urbaine

ISBN 92-64-27120-1
FF140 US\$22



www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Garantir la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE

FRÉDÉRIC WEHLÉ, UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE L'OCDE, DAF.CONTACT@OECD.ORG

Si la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption est entrée en vigueur en février 1999, les pays signataires doivent à présent la transposer en droit interne. Ce processus rigoureux mérite d'être examiné de près.

La lutte contre la corruption n'est pas une mince affaire. Une étape importante a toutefois été franchie avec l'entrée en vigueur en février 1999 de la Convention de l'OCDE. Désormais, pour les pays signataires, l'offre, la promesse ou l'octroi de pots-de-vin à un agent public étranger dans le but d'obtenir ou de conserver un marché dans le commerce international est considéré comme une infraction pénale grave. L'intention est louable mais qu'en est-il de sa mise en œuvre ? Certes, la volonté politique n'est pas à remettre en question. Sur les trente quatre pays – les plus gros exportateurs du monde – qui ont signé la Convention, une vingtaine, dont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Suisse ont déjà modifié leurs lois pour se soumettre aux obligations prescrites par la Convention. Partout ailleurs, la grande machine parlementaire a été enclenchée. Celle-ci peut être lourde : soit parce que l'ordre du jour des députés est surchargé, comme cela a été le cas pour des pays comme la France, soit parce que des élections obligent à reporter ou bien à reprendre la discussion du projet de loi (la république tchèque, la Slovaquie, le Chili et la Turquie). De plus, plusieurs instances doivent être consultées avant que le texte puisse finalement être soumis à débat parlementaire.

Il est toutefois prévu que, d'ici fin 2000, tous les pays qui ont signé la Convention en décembre 1997 auront modifié leurs lois. S'ils ne le faisaient pas ou bien s'il s'avérait que leur législation ne respecte pas les



Gerard Uffras/Rapho

Un cheveu dans la soupe des corrupteurs

critères de la Convention, ils seraient conduits par la pression de leurs pairs à mettre de l'ordre dans leurs affaires. Sinon le risque est sérieux : en donnant l'impression qu'ils hésitent à sanctionner la corruption d'agents publics, ils courent le risque de perdre des marchés, les entreprises préférant finalement travailler dans des pays où il n'est pas nécessaire de verser des pots de vin pour obtenir des contrats.

Se faire examiner par ses pairs

Cependant, des engagements politiques n'ont d'effet que s'ils sont véritablement appliqués. Comme moyen de contrôle, l'OCDE a retenu l'option de la procédure d'examen par les

pairs. Elle consiste en l'examen, par l'ensemble des pays signataires, des systèmes réglementaires nationaux et des mesures techniques prises par chaque pays signataire en vue de mettre en œuvre les principes de la Convention. Ces principes sont au nombre de quatre : peines privatives de prison et amendes pour ceux reconnus coupables d'avoir corrompu un agent public afin d'obtenir ou de conserver un marché ; sanctions pénales, civiles ou autre pour les entreprises qui falsifient leurs comptes financiers afin de dissimuler le versement de pots-de-vin ; fin de la déductibilité fiscale des commissions versées par les entreprises à des fonctionnaires pour obtenir un contrat ou un autre avantage (voir article sur la déductibilité fiscale) ;

et coopération judiciaire internationale renforcée pour garantir une poursuite plus efficace des corrupteurs.

Comment cela se passe-t-il dans la pratique ? Chaque pays signataire est tenu de préparer un rapport sur la base d'un questionnaire élaboré par le Secrétariat qui permet d'évaluer dans quelle mesure la Convention a été mise en œuvre. Ce rapport est ensuite examiné par le Groupe de travail, qui se tient environ une fois tous les deux mois à Paris. Les experts – ceux-là même qui représentent les pays signataires et qui viennent, dans leur grande majorité, des ministères de la Justice et des Finances – décident d'établir une liste de trois, quatre, voire cinq pays qui seront soumis à l'examen du Groupe pour la réunion suivante. Pourquoi un tel rythme ? Simplement parce que les législations de tous les pays signataires doivent être soumises à examen d'ici la prochaine réunion des ministres de l'OCDE prévue en juin 2000.

Les représentants des pays signataires désignent deux pays rapporteurs pour présenter leurs conclusions au Groupe de travail sur la base d'un rapport préparé par le Secrétariat. La préparation du rapport est un vrai travail d'enquête, d'analyse et d'expertise : le Secrétariat se fonde non seulement sur le rapport national préparé par l'État examiné, mais aussi sur l'analyse directe des textes de loi et de la jurisprudence, la lecture des comptes-rendus des débats parlementaires et non-gouvernementaux, ainsi qu'un dialogue permanent avec les experts gouvernementaux du pays examiné et des deux pays examinateurs.

Le grand oral

Vient ensuite le grand jour de l'examen qui se déroule à huit clos pour garantir la franchise des débats. La discussion du rapport ressemble pour beaucoup à la soutenance d'une thèse de doctorat ou au grand oral d'une agrégation. Elle commence par une présentation faite par le pays examiné des mesures législatives prises pour se conformer aux obligations de la Convention. Les deux pays examinateurs présentent ensuite leur évaluation du pays examiné. Puis, chaque État signa-

taire a la possibilité de poser des questions sur des points spécifiques de la législation ou bien sur des questions de procédure et, le cas échéant, d'exprimer une opinion. Les experts de l'État examiné ont la possibilité de répondre aux questions, de clarifier leur position, bref, de se défendre. Cet examen dure en moyenne une à deux heures.

Mais l'évaluation du pays examiné n'en est pas pour autant terminée. Les deux pays examinateurs se réunissent pour finaliser un texte sur le respect par le pays examiné des obligations établies par la Convention. Bien sûr, il fait parfois l'objet d'intenses discussions entre le pays examiné et le reste du Groupe. Les États admettent cependant volontiers reconnaître les imperfections de leur législation et s'engagent à apporter les modifications conseillées. Celles-ci pourraient inviter un pays à revoir certains détails de sa législation, par exemple, sa définition du terme « agent public étranger », ou bien, à considérer l'introduction de nouvelles peines. Toutes les évaluations seront réexaminées par l'OCDE avant de soumettre un rapport au Conseil ministériel en juin 2000.

Examiner la correspondance des lois nationales avec une convention internationale est une chose. Les mettre en œuvre en est une autre. C'est pourquoi cette année des équipes d'experts internationaux se rendront dans chaque État évalué pour y rencontrer les autorités politiques, administratives, policières, douanières ou judiciaires ou toute autre instance pertinente afin de discuter avec elles de l'application effective des lois. Ces visites feront l'objet d'un rapport qui sera largement diffusé. L'analyse sur le terrain mettra en lumière d'éventuelles failles de la Convention et pourra soulever d'autres questions auxquelles le Groupe de travail pourrait s'attaquer. Le tour n'est certainement pas joué en matière de lutte contre la corruption, mais on sera bientôt en mesure de savoir si la Convention fonctionne efficacement ou non. ■

Bibliographie

- Visitez le site de l'unité contre la corruption sur <http://www.oecd.org/daf/nocorruption/>

VIENT
DE
PARAITRE

Mesurer la mondialisation

LE POIDS
DES MULTINATIONALES
DANS LES ÉCONOMIES
DE L'OCDE
ÉDITION 1999

Quelle est la place des multinationales dans l'économie des pays d'accueil ?

Les données présentées vous aideront à y répondre.

ISBN 92-64-05877-X
FF390 US\$62

MEILLEURE
VENTE

L'économie mondiale de demain

VERS UN ESSOR DURABLE ?

Critique et analyse des forces économiques et sociales à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui.

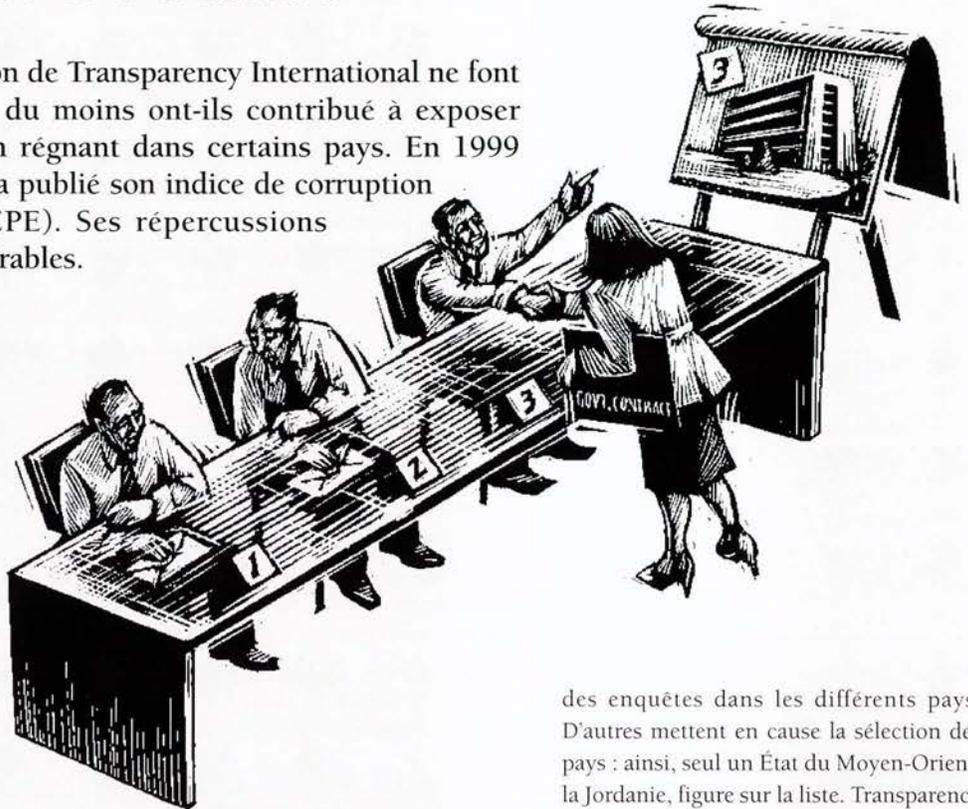
ISBN 92-64-27029-9
FF140 US\$24



www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Transparence : la corruption à l'index

Les palmarès de la corruption de Transparency International ne font peut-être pas l'unanimité ; du moins ont-ils contribué à exposer au grand jour la corruption régnant dans certains pays. En 1999 Transparency International a publié son indice de corruption des pays exportateurs (ICPE). Ses répercussions pourraient bien être considérables.



En septembre 1998, Transparency International (TI) publiait l'indice le plus complet jamais réalisé sur la perception de la corruption dans quarante-cinq pays du monde. Depuis sa création en 1995, l'indice des perceptions de la corruption (IPC) a eu le mérite de susciter le débat et a déclenché d'importantes réformes anti-corruption dans plusieurs pays.

Transparency International, qui s'intéresse principalement à la corruption dans le secteur public, définit la corruption comme étant l'abus d'une fonction publique au bénéfice d'intérêts privés. C'est cette utilisation abusive du pouvoir à des fins individuelles que vise à éradiquer l'indice de Transparency International.

L'IPC permet de classer les pays en fonction du degré de corruption perçue chez leurs fonctionnaires et leurs responsables politiques. L'indice de 1999, réalisé à partir de 17 sondages différents menés par 10 instituts indépendants auprès d'hommes d'affaires, du grand public et de spécialistes nationaux, porte sur 99 pays.

Un accueil critique

Force est de constater que l'indice de la corruption a joué un grand rôle dans la prise de conscience, par l'opinion, du phénomène. Selon ses auteurs, il a même été dans certains cas le catalyseur de réformes. Mais l'indice n'est pas à l'abri des reproches. Une partie des critiques dont il fait l'objet porte sur la méthodologie d'enquête. Selon certains, l'indice est faussé du fait du dimensionnement inégal

des enquêtes dans les différents pays. D'autres mettent en cause la sélection des pays : ainsi, seul un État du Moyen-Orient, la Jordanie, figure sur la liste. Transparency répond de sa méthodologie, même si l'organisation ne disconvient pas qu'elle pourrait être encore améliorée. Un autre grief exprimé tient à la fiabilité de l'indice, puisqu'il repose sur des perceptions et non sur des données réelles constatées. Pourtant, même les données réelles (par exemple le nombre de poursuites intentées ou de procès pour corruption) deviennent moins probantes dès lors que l'on s'interroge sur la qualité des responsables des poursuites et des tribunaux.

D'aucuns ont souligné – critique plus recevable – que l'indice de la corruption ne s'intéresse qu'à un côté de l'équation de la corruption : la destination, si bien qu'il ne prend pas en ligne de compte ceux qui payent les pots-de-vin. Sans surprise, les pays les plus corrompus se recrutent dans leur grande majorité parmi les pays pauvres. Tous les pays qui affichent de faibles niveaux

Index des perceptions de la corruption 1999 de transparency international (IPC)^{1,2}

Rang	Pays	Score
1	Danemark	10.0
2	Finlande	9.8
3	Nouvelle-Zélande	9.4
	Suède	9.4
5	Canada	9.2
	Islande	9.2
7	Singapour	9.1
8	Pays-Bas	9.0
9	Norvège	8.9
	Suisse	8.9
11	Luxembourg	8.8
12	Australie	8.7
13	Royaume-Uni	8.6
14	Allemagne	8.0
15	Hong Kong	7.7
	Irlande	7.7
17	Autriche	7.6
18	États-Unis	7.5
19	Chili	6.9
20	Israël	6.8
80	Arménie	2.5
	Bolivie	2.5
82	Équateur	2.4
	Russie	2.4
84	Albanie	2.3
	Géorgie	2.3
	Kazakhstan	2.3
87	République kirghize	2.2
	Pakistan	2.2
	Ouganda	2.2
90	Kenya	2.0
	Paraguay	2.0
	Yougoslavie	2.0
93	Tanzanie	1.9
94	Honduras	1.8
	Ouzbékistan	1.8
96	Azerbaïdjan	1.7
	Indonésie	1.7
98	Nigeria	1.6
99	Cameroun	1.5

1. L'IPC décrit la perception du degré de corruption aux yeux de membres de la communauté des affaires, des analystes du risque, et du grand public. Les notes vont de 10 (très honnête) à 0 (très corrompu).
2. Le tableau présenté ci-dessus est un extrait, où ne figurent que les 20 pays les mieux classés et les 20 pays les moins bien classés. Le tableau complet peut être consulté sur le site de Transparency International dont l'adresse est la suivante : www.transparency.de

de corruption sont des pays avancés et développés. Mais qui paye ces pots-de-vin ? L'organisation TI n'a-t-elle pas parmi ses principes fondateurs de mettre en évidence la corruption dans sa globalité même ? Après tout, quelque 100 milliards de dollars partent chaque année sous forme de pots-de-vin et autres dessous-de-table, dont la majeure partie provient des pays riches.

En 1999, Transparency International a donc créé un nouveau classement pour mesurer la propension des principaux pays exportateurs à verser des pots-de-vin, l'indice de corruption des pays exportateurs (ICPE). C'est, selon les termes de Transparency International, la réponse logique à la Convention de l'OCDE de 1999, en vertu de laquelle la plupart des grands pays industriels s'engagent à prendre des mesures pour empêcher leurs multinationales de verser des pots-de-vin à l'étranger. Selon Transparency International, le nouvel indice de la corruption vise à sensibiliser l'opinion à la nécessité d'une application et d'une mise en œuvre globales de la Convention ; il représente en outre un moyen de mesurer le succès de la Convention.

Du côté des corrupteurs

Le nouvel indice de la corruption classe les principaux pays exportateurs en fonction de la perception de la propension qu'ont leurs entreprises à verser des pots-de-vin à l'étranger. Il est le résultat d'une enquête internationale spéciale effectuée par Gallup International Association pour Transparency International dans quatorze pays des marchés émergents dans le monde : cinq en Asie-Pacifique, trois en Afrique, trois en Amérique du Sud et trois en Europe. Ces quatorze pays totalisent environ 60 pour cent des importations des pays émergents. Ceci est important, car l'indice de la corruption vise à décrire le degré de responsabilité des pays exportateurs dans la corruption et l'incidence du phénomène sur les économies en développement et en transition, que Transparency International qualifie de « ligne de front » de la corruption internationale.

Gallup a interrogé 55 à 60 répondants dans chaque pays, dont de hauts responsables de grandes sociétés étrangères et nationales de secteurs d'activité variés, des dirigeants de cabinets d'avocats spécialisés en droit commercial et de grands cabinets d'experts-comptables et des responsables de l'activité commerciale dans de grandes banques. Environ 90 pour cent des répondants étaient ressortissants de pays n'appartenant pas à l'OCDE.

Quelques surprises

Quelles sont les principales tendances qui se dégagent des enquêtes de 1999 ? D'abord, dans l'index de la perception de la corruption, plusieurs pays développés importants comme la France et l'Italie, n'apparaissent pas assez « propres » pour figurer au palmarès des 20 meilleurs, bien que ces deux pays aient été à l'avant-garde de la lutte contre la corruption, comme en témoignent l'opération « mains propres » en Italie et la multiplication des poursuites dans le cadre des « affaires » en France. On compte en revanche dans les 20 « meilleurs » d'autres pays européens qui reconnaissent le secret bancaire, dont certains mis en cause par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

Les deux lanternes rouges sont deux pays africains limitrophes, le Nigeria et le Cameroun. Mais, comme le souligne Transparency International, ils sont perçus comme les plus corrompus de la liste en un instant précis, et leur position pourrait changer si la liste des pays examinés était rallongée. Un autre critère discriminant entre les pays les mieux et les moins bien classés est le pourcentage de la dépense publique par rapport au PIB : plus faible que la moyenne dans les pays les plus corrompus de l'échantillon, il est considérablement supérieur à la moyenne dans les pays les moins corrompus. Bien sûr, cette différence ne repose que sur les chiffres de la dépense publique officiellement enregistrés.

S'agissant de l'indice de corruption des pays exportateurs (ICPE), c'est encore un

pays scandinave, la Suède cette fois, qui est perçue comme le moins corrompue. Ceci est d'autant plus intéressant que la Suède est l'un des pays de l'OCDE dans lesquels la déductibilité fiscale des pots-de-vin n'était pas entièrement interdite jusqu'à l'an dernier (voir l'article de Martine Milliet-Einbinder). La Chine arrive en queue de classement, derrière la Corée, pays de l'OCDE perçue comme le plus corrompue. Selon au moins un sondage d'opinion paru dans la presse après la publication de l'indice, le public coréen n'est d'ailleurs pas loin de partager ce sentiment. Les pressions qui s'exercent sur



Thomas Crown Affair/Kipax

C'est à prendre ou à laisser

Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) 1999¹
Classement des 19 principaux pays exportateurs

Rang	Pays	Score
1	Suède	8.3
2	Australie	8.1
	Canada	8.1
4	Autriche	7.8
5	Suisse	7.7
6	Pays-Bas	7.4
7	Royaume-Uni	7.2
8	Belgique	6.8
9	Allemagne	6.2
	États-Unis	6.2
11	Singapour	5.7
12	Espagne	5.3
13	France	5.2
14	Japon	5.1
15	Malaisie	3.9
16	Italie	3.7
17	Taiwan	3.5
18	Corée du Sud	3.4
19	Chine (y compris Hong Kong)	3.1

1. L'ICPE porte sur le versement de pots-de-vin aux fonctionnaires par les principaux pays exportateurs. Une note de 10 représente un niveau de perception de la corruption pratiquement nul, alors que 0 signifie que les répondants perçoivent un niveau très élevé de corruption.

les économies émergentes (en particulier dans un contexte de sortie de crise) ne sont sans doute pas étrangères au mauvais résultat de la Corée en matière de versements de pots-de-vin (voir l'article de Jean Cartier-Bresson).

On ne s'étonnera pas que le nouvel Indice de corruption des pays exportateurs ait fait grand bruit lors de sa publication en octobre 1999. En Allemagne, pays qui, comme les États-Unis, se retrouve assez médiocrement classé, Hans-Olaf Henkel, le président du BDI, la fédération de l'industrie allemande, a sommé les exportateurs allemands de lutter plus énergiquement contre la corruption à l'étranger. Selon lui, de nombreuses entreprises en Allemagne ignorent encore l'existence de la nouvelle convention de l'OCDE qui interdit la corruption d'agents publics étrangers. Pour souligner le caractère collectif de la dynamique en jeu, M. Henkel a demandé au gouvernement allemand d'accroître ses pressions sur les pays de l'OCDE qui n'ont toujours pas ratifié la convention anti-corruption.

Quels secteurs ?

En 1999, Transparency International a également innové en publiant les perceptions de la corruption par secteur d'activité. Les résultats ne sont pas particulièrement surprenants : selon les dirigeants d'entreprises et des professionnels des principaux pays parmi les marchés émergents, la corruption internationale est la plus répandue dans les secteurs des travaux publics et de la construction, suivis par l'industrie de l'armement. Il est intéressant de noter que les activités de banque et de finance sont perçues comme assez faiblement corrompues. ■ R.C.

Bibliographie :

- Lamsdorf J.G., « An Empirical Investigation of Bribery in International Trade », *European Journal of Development Research*, 10 (1), 1998. Une version actualisée de cette étude est actuellement en préparation.
- Consulter le site de Transparency International à l'adresse suivante : www.transparency.de

Les règles commerciales : une garantie d'intégrité

EVDOKIA MOÏSÉ, DIRECTION DES ÉCHANGES, TRADE.CONTACT@OECD.ORG

Les règles de l'OMC peuvent contribuer à la lutte contre la corruption. Les échanges auraient tout à y gagner.

Il n'existe aucune définition internationalement acceptée de la corruption, ni d'ailleurs aucun secteur particulier ayant l'apanage de la corruption. Le commerce international est malgré tout un domaine particulièrement vulnérable aux pratiques de corruption. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve dans le détail des accords de l'OMC des règles qui contribuent à la lutte contre la corruption en facilitant la mise en place d'un cadre réglementaire intérieur moins propice à ces pratiques.

La corruption peut être combattue par deux moyens principaux : la dissuasion ou la prévention. Dans le premier cas, il s'agit de réduire les gains tirés de la corruption au moyen de sanctions, notamment en rendant les pratiques de corruption passibles de sanctions pénales ou en excluant de certains avantages les sociétés concernées. Dans le deuxième, il s'agit d'introduire la concurrence dans le secteur public, de diminuer les pouvoirs discrétionnaires de l'administration en clarifiant les règles applicables, de renforcer la transparence et les contrôles, de façon à rendre la corruption moins intéressante et moins risquée, et d'éliminer les motivations des pratiques en question. Améliorer les niveaux de salaire des agents publics pourrait être une solution, accorder les licences d'importation et d'exportation facilement et sans avoir à verser une commission en est une autre.

Les règles et disciplines de l'OMC ont un caractère « préventif ». La mise en œuvre de diverses dispositions, comme celles sur l'évaluation en douane, l'inspection avant



Michel Baret/Raphia

Procédure serrée

expédition, les procédures en matière de licences d'importation, les marchés publics et les règles d'origine, visent à clarifier les règles applicables, réduire la complexité des procédures et améliorer la prévisibilité du système réglementaire. Même si ni l'Accord du GATT de 1994 ni aucun accord de l'OMC ne porte expressément sur la corruption, tous la combattent expressément en réduisant le caractère arbitraire des procédures bureaucratiques et en améliorant la transparence et la responsabilité, y compris pour les procédures d'évaluation externe.

Le commerce mondial se libère progressivement, par le biais notamment des consolidations tarifaires, des engagements spécifiques de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et des dispositions d'accords comme celui sur les obstacles techniques au commerce. Tout ceci contribue à faire disparaître les incitations des entreprises à recourir à la corruption en réduisant, de manière légale, le montant total des dépenses de fonctionnement. Autrement dit, se conformer aux obligations de l'OMC est un processus qui non seulement aide les pays à tirer parti des avantages de la libéralisation commerciale, mais améliore aussi leur environnement réglementaire intérieur, le rendant moins enclin à la corruption.

Règles du jeu

Les règles de non-discrimination sont indispensables au système commercial multilatéral. Elles assurent l'égalité des possibilités de concurrence entre produits et services similaires et contribuent à empêcher les distorsions des échanges. Pour gagner la confiance des entreprises et des autres parties prenantes, y compris les gouvernements, elles doivent en outre fonctionner de façon satisfaisante. Les pratiques de corruption sont de toute évidence une violation de ces règles car elles se traduisent par un traitement discriminatoire. C'est pour cette raison que l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, par exemple, exige que les redevances imposées pour l'évaluation de la conformité

des produits arrivant dans un pays ne soient pas différentes de celles exigibles pour l'évaluation de la conformité de produits similaires d'origine nationale ou provenant de tout autre pays.

Le secret fait le lit de la corruption. L'Accord du GATT de 1994 exige que « les lois, réglementations et décisions judiciaires et administratives ... soient publiées dans les moindres délais de manière à permettre aux gouvernements et aux négociants d'en prendre connaissance ». L'Accord sur les marchés publics, pour sa part, contient une série de dispositions qui visent à assurer que les procédures de passation des marchés sont ouvertes et transparentes pour toutes les parties intéressées. En fait, les soumissionnaires qui ne sont pas retenus doivent avoir accès à tous les renseignements supplémentaires dont ils pourraient avoir besoin pour vérifier que la passation du marché a été effectuée dans des conditions d'équité et d'impartialité.

La mise en place d'un environnement stable et sans surprise pour les entreprises est l'une des principales raisons de l'instauration d'un système commercial multilatéral. En réduisant les risques, un système commercial prévisible non seulement facilite les flux d'échanges et d'investissements, mais pourrait aussi éliminer toute incitation à la corruption parmi les entreprises. Les retards administratifs non justifiés sont dans nombre de cas considérés comme des obstacles aux échanges et on est souvent obligé de verser des pots-de-vin pour assurer un service plus efficace. Cette pratique est l'une des cibles de l'Accord de l'OMC sur l'inspection avant expédition, qui exige que l'inspection soit menée dans un délai de cinq jours ouvrables.

Lorsqu'il existe des règles claires, il est plus difficile pour les agents publics de formuler des exigences abusives et pour les entreprises de demander un traitement préférentiel non justifié. Autrement dit, l'impartialité est indispensable et l'AGCS s'efforce de la garantir en demandant à ses signataires « de faire en sorte que toutes

les mesures d'application générale qui affectent le commerce des services soient administrées d'une manière raisonnable, objective et impartiale. » L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce opte pour une position aussi ferme : « les procédures destinées à faire respecter les droits de propriété intellectuelle seront loyales et équitables. Elles ne seront pas inutilement complexes et coûteuses ; elles ne comporteront pas de délais déraisonnables ni n'entraîneront de retards injustifiés ». En outre, le préambule de l'Accord sur l'évaluation en douane reconnaît la nécessité « d'un système équitable, uniforme et neutre d'évaluation en douane des marchandises, qui exclut l'utilisation de valeurs en douane arbitraires ou fictives ».

Les règles de l'OMC peuvent contribuer à faire reculer la corruption dans le monde, encore qu'une assistance technique puisse être nécessaire pour aider les pays en développement à appliquer efficacement ces règles. Toutefois, bien que la réduction des possibilités et des motivations de la corruption par la voie de réglementations commerciales soit un instrument préventif très utile, l'expérience montre que cela n'est pas suffisant pour éradiquer la corruption. En outre, les droits et obligations de l'OMC ne s'appliquent qu'aux Etats et non aux particuliers, aux entreprises ou aux autres parties privées. Ainsi, l'exécution par un Etat de ses obligations dans le cadre de l'OMC peut influencer sur les actes d'agents publics demandant ou acceptant des pots-de-vin, mais elle ne peut rien contre le paiement de pots-de-vin par des entreprises privées. C'est là que la Convention de l'OCDE intervient. Les deux instruments se renforcent l'un l'autre et sont parfaitement complémentaires. De fait, la Convention et les règles de l'OMC peuvent, ensemble, contribuer à rendre le commerce international à la fois plus libre et plus équitable. ■

Bibliographie

- Visitez le site web de l'OMC sur <http://www.wto.org>

Supprimer la déductibilité fiscale

MARTINE MILLIET-EINBINDER, DIVISION DES AFFAIRES FISCALES, DAF.CONTACT@OECD.ORG

Les pays de l'OCDE resserrent leur dispositif de lutte contre la déductibilité fiscale des pots-de-vin.

Récemment encore, proposer des pots-de-vin à des agents publics étrangers pour obtenir des contrats constituait une pratique commerciale tout à fait normale dans de nombreux pays de l'OCDE. Les sociétés cherchant à décrocher des contrats à l'étranger s'attendaient souvent à devoir verser un pot-de-vin à des agents étrangers, ne serait-ce que pour rester dans la course. Plusieurs gouvernements ne voyaient pas de raison de s'y opposer et proposaient un traitement fiscal favorable pour les versements de pots-de-vin qui pouvaient ainsi figurer dans les dépenses déductibles des sociétés. Ces gouvernements affirmaient avant tout

volonté commune à l'échelle internationale de combattre la corruption. Or, si on l'associe au classement de la corruption au rang d'une infraction pénale, la non-déductibilité devient efficace. C'est la raison pour laquelle, en avril 1996, l'OCDE a adopté une Recommandation sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers appelant les pays Membres qui autorisent cette déductibilité à réviser leur législation en vue de supprimer cette possibilité. Depuis lors, une Recommandation sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales, adoptées le 23 mai 1997 est venue renforcer cet appel.

Ne pas autoriser la déductibilité fiscale des pots-de-vin, c'est un symbole fort et politiquement visible d'une volonté commune à l'échelle internationale de combattre la corruption.

que la non-déductibilité des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers était contraire au principe selon lequel toute dépense associée au revenu imposable devait être prise en compte au regard de l'impôt. Ils évoquaient ensuite à titre de deuxième argument le fait que la non-déductibilité constituerait de toute façon une arme de dissuasion inefficace contre la corruption active d'agents étrangers. Bien qu'une telle mesure soit de nature à modifier le coût effectif des pots-de-vin, elle ne suffirait pas selon eux à dissuader de tels agissements. Ces deux arguments ne sont cependant pas imparables. Sur la question des principes fiscaux, il existe déjà certaines exceptions concernant des frais légaux tels les frais de réception et les cadeaux, ainsi que certains paiements illégaux aux termes du droit national. Quant à l'effet de dissuasion, dès lors que les sociétés peuvent obtenir une déduction fiscale pour les pots-de-vin versés par leurs soins, qu'est-ce qui peut les inciter à refuser d'en verser ?

L'OCDE a développé une argumentation simple : ne pas autoriser la déductibilité fiscale des pots-de-vin, c'est un symbole fort et politiquement visible d'une

Tous les pays de l'OCDE n'accordaient pas alors un traitement fiscal favorable à la corruption ; en fait, environ la moitié d'entre eux n'autorisaient pas cette déductibilité, même si ce n'était pas tous pour les mêmes raisons. En 1996, seuls 14 d'entre eux refusaient la déductibilité des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers à titre de règle générale. Le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis la rejetaient en raison du caractère illicite des pots-de-vin dans leur propre pays. En fait, si une partie quelconque de l'infraction était commise au Royaume-Uni, par exemple, le fait de proposer ou d'accepter de payer, de solliciter, et d'accepter le paiement ou encore le paiement proprement dit tombait sous le coup des lois sur la corruption et n'ouvrait dès lors pas droit à déduction fiscale. Selon le droit polonais, la corruption est illégale et en cas d'infraction, le corrupteur comme le bénéficiaire du pot-de-vin sont passibles de sanctions. D'autres pays ont adopté des approches peut-être un peu moins explicites. Ainsi la République tchèque considérait l'ensemble des pots-de-vin comme des dons qui, pour la plupart, n'étaient pas déductibles. Au Japon, les pots-de-vin entrant dans la

L'alliance en ligne contre la corruption

L'un des éléments clés d'une campagne efficace de lutte contre la corruption est l'échange d'informations et d'expériences sur les initiatives émanant des États, des organisations internationales et de la société civile. C'est dans cet esprit que l'Unité de l'OCDE pour la lutte contre la corruption a créé sur l'Internet un vaste centre d'information qui fédère un certain nombre de réseaux régionaux. Les pays et organisations internationales qui y participent alimentent continuellement les sites web régionaux en informations sur les initiatives nationales de lutte contre la corruption, rapports d'enquêtes, travaux de recherche, programmes d'assistance technique, et toutes autres informations concernant la lutte contre la corruption.

Trois sites web régionaux existent déjà. Le premier, mis en place en octobre 1998, est le Réseau anti-corruption pour les économies en transition, qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de l'ancien bloc soviétique. A travers ce réseau, toutes les personnes s'intéressant au combat contre la corruption du secteur public dans cette zone – qu'il s'agisse des gouvernements, des entreprises, de représentants de la société civile ou des simples particuliers – peuvent partager des données à finalité directement pratique. Le deuxième réseau est celui de la région Asie-Pacifique. Doté d'un forum sur les actions de lutte contre la corruption, il est parrainé conjointement par la Banque asiatique de développement et par l'OCDE. Le troisième réseau est tourné vers le sud-est de l'Europe et fait partie de l'Initiative de lutte contre la corruption dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, dont il aide à assurer le suivi.

Ces trois sites web régionaux figurent parmi les plus grands centres d'information de l'Internet

sur la corruption. L'Alliance en ligne contre la corruption, ou AnCorR Web, rassemble plus de 3000 références d'ouvrages, de revues, de rapports et d'articles, et contient des documents téléchargeables : textes de loi, conventions internationales, stratégies de lutte contre la corruption et autres informations se rapportant à cette question. Les praticiens de la lutte contre la corruption comme les particuliers ont besoin d'informations concrètes pour concevoir et mettre en place leurs actions. AnCorR web est une source suffisamment vaste d'informations de qualité couvrant tous les aspects de la corruption. Ce site permet aussi aux donateurs de connaître la situation dans la plupart des régions du monde et leur offre un outil de travail en temps réel pour coordonner leurs programmes d'assistance.

En jouant le rôle de forum sur les stratégies gouvernementales et en offrant un accès direct aux initiatives régionales, le site AnCorR permet aux professionnels et au grand public de s'informer sur la lutte contre la corruption dans le monde entier. AnCorR web s'appuie sur des partenariats conclus avec de nombreux organismes, parmi lesquels l'Université américaine de Paris, la faculté de droit de l'Université de Bâle, le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux de l'OCDE (GAFI), l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine de l'Université de Paris III Sorbonne, la Chambre de commerce internationale, la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), la Banque mondiale et le Pacte de stabilité. ■ EW.

AnCorR Web est à l'adresse suivante : www.oecd.org/daf/nocorruptionweb/index.htm

rubrique des frais de réception, ils étaient de toute façon non déductibles. Dans plusieurs pays – Corée, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Mexique et Turquie – les pots-de-vin versés à des agents étrangers n'étaient simplement pas

reconnus comme dépenses déductibles; ils n'étaient donc pas autorisés, même en l'absence de disposition explicite à leur encontre dans certains de ces pays. Au Danemark, en Islande, en Norvège ou en Suède, les pots-de-vin versés à des agents étrangers

étaient uniquement déductibles s'il s'agissait d'une dépense commerciale étayée par des documents et si le versement de pots-de-vin constituait une pratique habituelle dans le pays du bénéficiaire.

Quant aux autres pays – Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, et Suisse – les pots-de-vin versés à des agents publics étrangers restaient tout



aussi déductibles que n'importe quelle autre dépense commerciale, au moins en principe. Dans la pratique, la déduction d'un pot-de-vin était souvent refusée, la plupart du temps faute de documents suffisants prouvant que la dépense était une composante nécessaire de la transaction en question. De plus, la déductibilité des pots-de-vin des agents étrangers dépendait généralement de la communication de l'identité du bénéficiaire aux autorités fiscales. Ce que les contribuables étaient naturellement peu disposés à faire.

Des progrès sensibles ont été accomplis depuis la Recommandation de 1996. Ces trois dernières années, les pays de l'OCDE concernés ont révisé leur législation afin de refuser la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers. En fait, la plupart d'entre eux ont adopté une loi abolissant cette déductibilité et quelques-uns ont déposé un texte en cours d'examen à leur Parlement. En ce qui concerne les pays non membres

de l'OCDE ayant signé la Convention sur la corruption, l'Argentine, la Bulgarie, le Brésil et la République slovaque ont déclaré qu'ils refusaient la déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à des agents publics étrangers.

L'effet dissuasif de ces changements législatifs dépend des mesures prises pour veiller à ce que les contribuables se conforment à la loi. Les futurs Principes directeurs de vérification fiscale de l'OCDE pour la mise en évidence de pots-de-vin versés à des agents publics étrangers contribuera à la formation des inspecteurs des impôts aux techniques les plus efficaces à utiliser et aux éléments à examiner lors de la vérification des comptes destinée à détecter des paiements suspects. Ces principes directeurs vont, par exemple, permettre de définir si une société effectue ou non des transactions importantes avec des administrations publiques et ils comporteront des recommandations visant à examiner de près les paiements récurrents en faveur de personnes ne faisant pas partie des fournisseurs ordinaires de la société.

Les mécanismes de suivi sont essentiels si l'on veut veiller à l'application efficace de la Convention et des Instruments sur la corruption. L'OCDE attache une grande importance à ce que les législations nationales correspondent aux normes établies par la Convention. Mais en dernière analyse, il appartient à chaque pays de faire respecter dans le domaine fiscal les lois d'application de la Convention et des instruments sur la corruption. Si ces pays le font, le combat contre la corruption aura plus de chances de triompher. ■

Bibliographie

- *Host country tax treatment of foreign bribes and commissions : Belgium-Canada-Denmark-France-Germany-Ireland-Italy-Japan-the Netherlands-Spain-Switzerland-United Kingdom-United States*, in Tax Management International Forum Volume 18, Number 3, September 1997 BNA International Inc
- *Corruption, Public Investment and Growth*, document établi par Vito Tanzi et Hamid Dawoodi, Document de travail du Fonds monétaire international, octobre 1997, présenté lors du 53e Congrès de l'International Institute of Public Finance, Kyoto (Japon), 1997
- *Measures to Address Corruption Problems in Tax and Customs Administration*, par John Crotty, document établi pour une intervention lors de la 8e International Anti-Corruption Conference, Lima (Pérou), 7-11 septembre 1997.

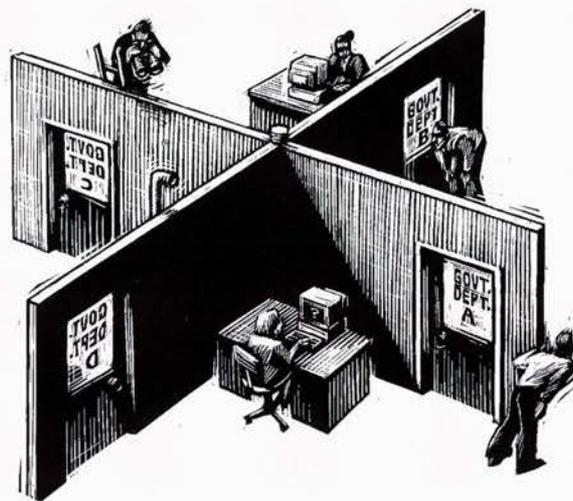
Corruption, éthique et intégrité

JANOS BERTOK, SERVICE DE LA GESTION PUBLIQUE (PUMA), PUMA.CONTACT@OECD.ORG

Qu'appelle-t-on une infrastructure de l'éthique ? Le terme peut sembler quelque peu pompeux et ce qu'il désigne est devenu la pierre angulaire d'une vaste stratégie destinée à lutter contre la corruption dans le secteur public des démocraties modernes. La corruption est un phénomène qui va au-delà des délits individuels relevant du droit pénal. C'est aussi le résultat d'un échec du système. Lorsque l'on se place du point de vue de l'éthique dans le secteur public, la corruption apparaît comme un problème de gestion. Elle aboutit à des situations où même les lois les mieux conçues ne sont pas suivies d'effets et où des institutions publiques médiocres ne réussissent pas à faire respecter les règles ou à assurer la transparence, la surveillance et le contrôle voulus. L'intégrité est une condition fondamentale de l'exercice d'un gouvernement démocratique. Ainsi, la lutte contre la corruption et la volonté de promouvoir l'intégrité dans le secteur public constituent des éléments essentiels pour étayer la poursuite du développement économique et réussir la transition vers l'économie de marché.

La corruption n'est donc pas une cause mais un symptôme de dysfonctionnement. Pour la comprendre, il faut analyser les facteurs qui influent sur les comportements, conformes ou non à l'éthique, dans la fonction publique, ce qui nous ramène à la notion d'une infrastructure de l'éthique. Les pays de l'OCDE font appel à tout un arsenal de moyens et de procédures pour décourager les comportements indésirables et favoriser le respect de la déontologie. Ils publient des codes de conduite que les agents sont censés respecter, ces codes définissent des règles en matière de protocole, de comportement et de promotion. Les hauts responsables se voient imposer des normes rigoureuses de conduite

et sont invités à donner l'exemple notamment en agissant de manière transparente. Il n'existe pas de méthode unique ou de remède miracle pour éradiquer la corruption dans le secteur public. Il faut plutôt s'efforcer de combiner judicieusement les incitations et les sanctions pour encourager les agents à s'acquitter de leurs fonctions dans le respect des règles professionnelles. C'est l'ensemble de



ces moyens qui constitue ce que l'on appelle une infrastructure de l'éthique.

Comme on pourrait s'y attendre s'agissant d'une infrastructure, les différents éléments et fonctions qui la constituent devraient se renforcer mutuellement. Cette infrastructure est fondée sur trois principes fondamentaux : le contrôle, l'orientation et la gestion. Ces principes fondamentaux sont à la base de la gestion publique dans tous les pays de l'OCDE. Toutefois, l'accent qui est mis sur l'un ou sur l'autre varie selon les pays, probablement pour des raisons historiques, politiques et culturelles.

Le contrôle est essentiellement un aspect de la réglementation, puisqu'il est fondé sur un cadre juridique qui assure le

caractère indépendant des enquêtes ainsi que des poursuites dans le secteur public et qui prévoit l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la vérification. Il s'agit là d'une approche qui est particulièrement privilégiée aux États-Unis. Les dispositifs réglementaires prévoient des procédures de contrôle permettant d'en assurer l'application.

Par contre, les orientations font appel davantage à l'esprit d'initiative, à la démonstration par l'exemple et au sens de la responsabilité personnelle. Alors que dans l'optique du contrôle les problèmes n'ont qu'une solution, dans celle qui consiste à dispenser des orientations, il ne s'agit pas de résoudre des problèmes mais de faire face à des dilemmes et les dilemmes peuvent avoir plusieurs solutions possibles. Il appartient au gestionnaire de trouver la meilleure. L'approche qui consiste à définir des orientations est préférée dans le secteur public scandinave ainsi qu'au Royaume-Uni. Les conventions, c'est-à-dire les usages (qui ne sont pas nécessairement un facteur de conservatisme), jouent un rôle important dans l'approche fondée sur les orientations qui s'appuie généralement sur des codes de conduite ainsi que sur la formation professionnelle et le rappel des valeurs à respecter.

Le troisième élément constitutif de l'infrastructure de l'éthique est la gestion. Les pays européens ont tendance à privilégier cette approche qui consiste à définir des pratiques et des politiques à suivre et à veiller à ce que le système de valeurs fonctionne correctement. Dans la plupart des cas, la gestion est la prérogative des ministères, mais dans un petit nombre de pays, elle est assurée par des organismes extérieurs spécialisés comme la Public Service Commission (Commission de la fonction publique) en Irlande et le

puissant US Office of Government Ethics (OGE – Office chargé de contrôler le respect de la déontologie dans l'administration publique) qui est en quelque sorte chargé de veiller à assurer la transparence. Sa fonction consiste notamment à publier des informations sur la situation financière des hauts responsables, y compris le Président.

Ces idées sont, il faut l'admettre, assez subtiles et la mise en place d'une infrastructure de l'éthique peut sembler une tâche assez déroutante pour les administrations publiques comme pour les gestionnaires du secteur public. Prenons par exemple le cas des procédures d'alerte qui à première vue, peuvent sembler assez simples : il s'agit de savoir si un agent, qui a connaissance d'actes répréhensibles, doit les divulguer. Les agents sont-ils obligés de dénoncer ces actes et leurs droits en tant qu'agents seront-ils protégés ? Que faire lorsqu'il y a abus des dispositifs d'alerte et que cela interfère avec le bon fonctionnement de l'administration ? Ces

questions sont actuellement au cœur d'un vaste débat à l'OCDE.

La visibilité peut permettre de réduire les coûts

On peut certes faire valoir que l'élément le plus important pour un secteur public qui fonctionne bien est la transparence. Elle permet en effet de démontrer comment s'articulent les trois éléments fondamentaux que sont le contrôle, la gestion et les orientations. Elle fait appel à l'exemple et à l'esprit d'initiative mais aussi au respect des règles fondamentales qui garantissent le sens des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes et le contrôle. La transparence doit être exercée de manière systématique. Après tout, l'opinion a, de manière permanente, le droit de savoir comment les institutions exercent les pouvoirs et font usage des ressources qui leur sont confiées. L'OCDE fait maintenant valoir que le processus de prise de décision dans le secteur public devrait être

visible et faire l'objet de toute sorte de contrôles indépendants. Même la publication des postes vacants constitue un aspect de la transparence dont l'absence est probablement à déplorer dans plusieurs pays. Les systèmes de divulgation de l'information ainsi que des médias indépendants et en bonne santé constituent aussi des vecteurs de transparence qui ne peuvent être tenus pour acquis.

Il est intéressant de signaler que la mise sur pied d'un secteur public transparent et digne de confiance peut permettre de réaliser de véritables économies. Il est certes nécessaire de recueillir davantage d'éléments d'information pour l'affirmer mais c'est une hypothèse qui se défend : la transparence permet de réduire les coûts fixes en atténuant la nécessité de créer des institutions parallèles. Un secteur public dépourvu des éléments qui constituent l'infrastructure de l'éthique risque d'être plus onéreux en raison des coûts des contrôles à exercer pour garantir sa fiabilité. Dans certains pays en développement, on peut trouver au sein d'une même administration publique plusieurs organismes chargés de lutter contre la corruption et qui, à cette fin, enquêtent sur les activités des uns et des autres. C'est un signe révélateur des conflits et du manque de confiance qui sévissent dans certains gouvernements.

De toute évidence, une infrastructure de l'éthique efficace a d'autres finalités que de permettre de faire des économies. Elle permet à l'administration publique de progresser en vue de mieux remplir sa mission au 21^e siècle. Cela signifie qu'elle doit être fondée sur des valeurs comme l'honnêteté, le respect des droits et des principes démocratiques. Pour l'administration publique, cela peut être le seul moyen d'avancer. Comme Edmund Burke l'a rappelé, un État qui n'a pas les moyens d'évoluer n'a pas non plus les moyens d'assurer sa survie. ■

SIGMA : en première ligne dans les pays en transition

L'un des piliers du programme anti-corruption de l'OCDE est constitué des travaux menés par l'intermédiaire de SIGMA – Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion dans les pays d'Europe centrale et orientale. Il s'agit d'une initiative conjointe qui est financée principalement par le Programme Phare de l'Union européenne. Son objectif est d'appuyer les efforts de réforme de l'administration publique et de formuler des conseils pour faciliter la mise en place d'un système d'administration moderne, responsable, solide et transparent dans 13 pays en transition, à savoir : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie. SIGMA

conseille les hauts responsables dans des domaines comme le contrôle financier, la budgétisation et les marchés publics.

A l'évidence, ces attributions placent SIGMA à la pointe du combat contre la corruption. SIGMA s'est également associé à Transparency International pour réaliser l'Annuaire des programmes anti-corruption, un guide de référence approfondi des programmes, institutions et personnalités à l'échelon multinational qui appuient les efforts de lutte contre la corruption dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les lecteurs peuvent consulter l'annuaire à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/puma/sigmaweb/index.htm>, en cliquant sur le pays de leur choix. Pour de plus amples informations, prière de contacter Bart.Edes@oecd.org ou Directory@transparency.org.

Bibliographie

- Recommandation sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public, OCDE, avril 1997.
- <http://www.oecd.org/puma/gvrnance/ethics/index.htm>.

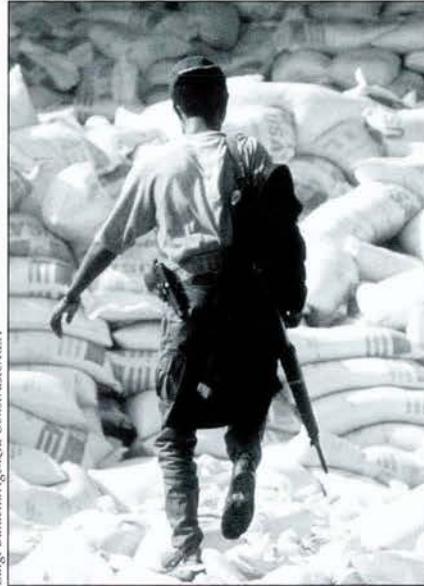
Lutter contre la corruption dans les pays en développement

IRÈNE HORS, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE, CENDEV.CONTACT@OECD.ORG

Le combat contre la corruption n'est pas l'apanage des pays industrialisés. Sur les 134 pays qui ont participé à la IX^e Conférence internationale sur la lutte contre la corruption organisée par Transparency International à Durban en octobre dernier, plus d'une centaine de pays en développement étaient représentés. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à exprimer leur volonté de lutter contre ce problème, faisant écho aux initiatives internationales comme la Convention de l'OCDE contre la corruption.

Les efforts déployés sont réels mais les avancées concrètes restent encore faibles. En fait, dans la plupart des pays en développement, la corruption est banalisée: elle relève du quotidien de la population et des entrepreneurs, qui vivent avec, et vont jusqu'à la considérer avec fatalisme comme partie intégrante de leur culture. Non seulement les décisions publiques et les règles officielles – comme l'attribution d'un marché public ou le montant des taxes à payer – se négocient, mais bien souvent l'accès à un service public ou l'exercice d'un droit, comme l'obtention d'une pièce d'état civil, se monnayent également.

Plusieurs mécanismes contribuent à diffuser et à banaliser les pratiques de corruption dans ces pays. Les fonctionnaires qui refusent de jouer le jeu sont écartés des postes importants et les entrepreneurs qui s'y opposent se trouvent pénalisés par rapport à leurs concurrents. De plus, au fil des ans, il s'est formé une représentation de l'État où l'accès à la fonction publique, loin de signifier le service des droits des citoyens en écho à leurs devoirs, est d'abord perçu comme le moyen le moins risqué pour s'enrichir rapidement ; ce qui contribue à ancrer dans les mentalités la « normalité » de la corruption.



Luigi Baldrilli/Agencia Contrasto/REA

En fait, c'est l'environnement direct dans lequel évoluent l'agent public et l'agent privé qui va permettre et favoriser l'émergence de la corruption. L'organisation et la gestion des administrations publiques dans les pays en développement souffrent souvent de lourdeurs et de dysfonctionnements qui vont les rendre particulièrement vulnérables à la corruption. La multiplication des réglementations contraignantes et complexes et la faiblesse des contrôles y sont des caractéristiques fréquentes.

Mais pour clarifier la logique d'ensemble, il importe de compléter cette lecture institutionnelle en prenant en compte les dimensions politique et économique. Que ce soit au Bénin, en Bolivie, au Maroc, au Pakistan ou aux Philippines – cinq pays qui font l'objet d'une étude menée par le Centre de développement de l'OCDE et le PNUD – les pratiques de corruption sont étroitement liées au mode de gouvernement.

L'équation cachée entre pouvoir politique et pouvoir économique peut se manifester de manière directe. On parle alors de patrimonialisme comme au Maroc, où l'accès au pouvoir politique mène à des privilèges économiques. Elle peut également prendre des formes plus indirectes à l'instar des Philippines où pouvoir politique veut dire position de pouvoir dans un système clientéliste, donc monnayable. A tous les niveaux, le processus d'allocation des postes politiques et administratifs ou des positions de rente économique – exploitation des ressources naturelles, licences d'importation, par exemple – peut être influencé par les ressources potentielles qu'ils représentent. Quel que soit le cas de figure, l'équilibre politique se trouve cimenté par ces échanges de privilèges contre un soutien politique ou une allégeance.

Corruption et sous-développement

Autre point commun aux pays étudiés, la condition de sous-développement même favorise la corruption. Les corrélations observées entre niveau de corruption et niveau de développement, souvent évoquées pour justifier les actions de lutte contre la corruption, révèlent aussi une causalité inverse: la corruption est favorisée par la condition de sous-développement. Citons les mécanismes principaux. Tout d'abord, le faible niveau des salaires dans la fonction publique pousse à la petite corruption et la tension qui existe entre l'offre et la demande de services publics génère davantage d'occasions de recourir à la corruption. Ensuite, les individus tendent à préférer une « carrière étatique » compte tenu du manque d'opportunités qui s'offrent dans le secteur privé. Enfin, le faible niveau d'éducation maintient les citoyens dans

l'ignorance de leurs droits, et ne leur permet pas de participer à la vie politique.

L'analyse institutionnelle de la corruption fournit des indications sur les remèdes à apporter. Une plus grande transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique basée sur un système méritocratique sont autant de principes d'action qui, mis en œuvre, permettent

son contrôle. La simplification et la rationalisation de l'intervention de l'État dans l'activité économique vont aussi de toute évidence réduire les opportunités de corruption. Une étude réalisée au niveau de l'administration des douanes au Sénégal, à l'aide de tests économétriques, a mis en évidence que la baisse des taxes douanières, la simplification de leur structure, l'application de réformes réduisant les pouvoirs discrétionnaires des agents douaniers et l'informatisation des

procédures ont permis à la fraude de reculer de 85% entre 1990 et 1995.

Mais identifier les directions d'action à suivre n'est qu'une petite partie du chemin à parcourir. La difficulté principale reste la mise en œuvre de ces principes d'action, car elle passe par la définition d'une stratégie réellement opérationnelle. On se heurte généralement à deux types d'obstacles. Le premier est d'ordre économique. Si la condition de sous-développement ne fait pas de la corruption un phénomène inéluctable, les moyens dont disposent ces pays ne sont pas les mêmes que ceux des pays plus avancés. Difficile alors de généraliser la stratégie mise en œuvre à Hong Kong, qui repose sur une force d'investigation et de contrôle généreusement dotée en moyens humains et matériels (voir encadré). La baisse de la corruption doit s'appuyer sur le processus de développement même et les actions anti-corruption doivent s'inscrire dans un cadre plus large de politiques visant à améliorer l'efficacité du secteur public, la gestion des ressources budgétaires et de l'aide. Le deuxième obstacle est d'ordre politique, puisque toute réforme va en effet se heurter aux intérêts des bénéficiaires de la corruption. Les dirigeants politiques mêmes ont pu avoir à « jouer le jeu » pour accéder à leurs positions ; ils peuvent également craindre qu'une lutte contre la corruption fragilise l'équilibre politique.

En ce sens, les associations issues de la société civile et les médias peuvent contribuer à l'émergence d'une volonté politique en dénonçant la corruption, en faisant pression sur le gouvernement et en contrôlant ses actions. Mais les véritables obstacles à la lutte contre la corruption sont autant les intérêts de la pyramide politico-administrative que le fatalisme et l'ignorance des victimes, souvent maintenus par une culture de la peur. Or, l'information permet l'action. Il est donc crucial de mener des travaux de recherche précisant l'incidence de la corruption, son organisation et ses déterminants, afin de susciter et de guider à la fois l'action de la société civile et celle des agences d'aide.

Hong Kong : la lutte contre la corruption porte ses fruits

Les mesures énergiques et novatrices prises par les autorités du Territoire de Hong Kong constituent l'un des rares exemples de programme public de lutte contre la corruption mené à grande échelle sur une longue période. En l'espace d'une vingtaine d'années, l'ampleur du phénomène a considérablement diminué. La Commission indépendante de lutte contre la corruption (ICAC) – qui est un organe spécialisé ne relevant ni de l'administration publique ni de la police, mais directement du gouverneur – avait été mise sur pied afin de coordonner la lutte contre la corruption sur trois fronts : imposer le respect de la loi moyennant l'ouverture d'enquêtes et l'engagement de poursuites à propos de cas récents de corruption ; assurer la prévention, en agissant sur l'organisation et la culture de l'appareil bureaucratique et en dispensant des conseils et de l'aide aux entreprises sur les moyens de lutter contre la corruption ; informer la population des méfaits de la corruption. La Commission s'est attachée à lutter contre tous les types de corruption, aussi bien celle qui touche le secteur public que le secteur privé et qu'il s'agisse de cas de corruption mineurs comme d'actes de corruption à haut niveau. Enfin, et c'est le point le plus important, la stratégie adoptée a été menée avec le concours des autorités et des milieux des affaires, avec le souci

constant de solliciter le soutien de la population.

Cette campagne a porté ses fruits. Au point que la construction de l'aéroport d'Hong Kong et l'aménagement de ses vastes infrastructures dans des conditions conformes aux règles de l'éthique ont valu à leurs responsables les félicitations de Transparency International. Ce projet de 20 milliards de dollars, dont la réalisation s'est étalée entre 1991 et 1998, a été mené avec un minimum de corruption, dans les délais, et, ce qui est plus important, sans dépassement de budget. Hong Kong est maintenant considérée, de manière assez générale, comme ne tolérant plus la corruption. En effet, l'opinion publique et le monde des affaires ne semblent plus voir la corruption comme un phénomène inévitable de la vie quotidienne. L'ICAC paraît avoir retiré un certain crédit de cette amélioration de la situation puisque les sondages montrent que l'opinion publique est dans sa grande majorité favorable aux initiatives en faveur de la lutte contre la corruption.

Bibliographie :

- de Speville, Bertrand, *Hong Kong : Les pouvoirs publics contre la corruption*, Centre de développement de l'OCDE, 1997.
- www.transparency.de

Adhésion à la Convention

Les pays non membres qui souhaitent s'associer à la Convention de l'OCDE et au Groupe de travail peuvent présenter une demande d'adhésion. Comme le stipulent la Convention (article 13) et les Commentaires qui s'y rapportent, la Convention est ouverte aux pays non membres qui deviennent participants à part entière au groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions internationales, conformément aux procédures clairement définies.

En tant que dépositaire de la Convention, l'OCDE décide, par l'intermédiaire de son Conseil, si un pays non membre est invité à devenir participant à part entière ou observateur du Groupe de travail sur la corruption dans le cadre des transactions commerciales internationales. Les pays qui souhaitent s'associer aux travaux de l'OCDE concernant la lutte contre la corruption doivent avoir la volonté et la capacité de satisfaire toutes les obligations et tous les engagements inhérents à la participation au Groupe de travail et à l'adhésion à la Convention. Toutes les informations sur ce point seront communiquées sur demande, y compris les conditions d'adhésion à la Convention et aux autres initiatives de l'OCDE pour combattre la corruption et promouvoir une éthique rigoureuse et une bonne gouvernance.

Avant leur adhésion, les États seront soumis à un examen approfondi de leur situation économique et de leur environnement institutionnel et juridique. En outre, tout autre facteur pertinent sera pris en compte.

Si l'évaluation qui ressort de cet examen est favorable, l'État candidat sera invité à être associé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateur pendant

une période d'essai. Ensuite, en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions anti-corruption et suivant sa participation aux réunions du Groupe de travail, l'État pourra être invité à devenir participant à part entière du Groupe de travail et à adhérer à la Convention.

Certains pays peuvent vouloir prendre part à la lutte contre la corruption sans toutefois adhérer à la Convention. Ceci peut donner lieu à l'organisation d'autres manifestations à l'échelle régionale et à l'instauration de nouvelles formes de dialogue, par exemple en association avec le Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM). La portée de ces dispositifs d'échange d'information peut également être élargie par la formation de nouveaux réseaux de lutte contre la corruption ou par l'extension des réseaux existants. La collaboration avec différents organismes qui travaillent dans ce domaine pourrait également être intensifiée. Parmi les autres initiatives possibles, citons l'élaboration d'une « Déclaration anti-corruption » qui permettrait à un État d'affirmer son adhésion aux principes anti-corruption de l'OCDE, geste qui pourrait permettre d'appuyer les programmes nationaux de lutte contre la corruption.

Une réunion d'information informelle destinée aux pays non membres qui ont manifesté leur intérêt pour la Convention et pour l'action du Groupe de travail se tiendra en juin 2000. Elle sera l'occasion de faire connaître aux participants les principaux éléments de la Convention et les autres activités anti-corruption de l'OCDE, et permettra d'étudier d'éventuelles nouvelles initiatives. ■ Nicola Ehlermann-Cache, Unité Anti-Corruption, daf.contact@oecd.org

Le secteur privé peut également constituer un allié important. Il est en effet, dans l'intérêt d'une partie au moins du secteur privé d'opérer dans un environnement structuré où l'État à travers des institutions fortes régleme et arbitre le jeu de la concurrence. Les organisations internationales et régionales ont aussi un rôle politique important à jouer dans la mesure où elles peuvent servir de relais aux demandes exprimées par les sociétés civiles et permettre aux hommes politiques d'insérer des programmes de réformes difficiles dans un cadre de contraintes extérieures. Enfin, plus que par des actions ponctuelles contre la corruption, ou par un soutien à une agence spécialisée, les agences d'aide bilatérales peuvent participer à la lutte contre la corruption dans les pays en développement au travers des programmes de renforcement des capacités institutionnelles, mais aussi en appliquant systématiquement les principes recommandés de transparence et d'efficacité dans la gestion des projets soutenus.

Une chose est sûre : le problème de la corruption dans les PED ne saurait se résoudre par la simple transposition des infrastructures anti-corruption qui fonctionnent dans les pays de l'OCDE. Les expériences de ces pays en termes de textes de lois, de code des marchés publics, de procédures de contrôle, par exemple, sont certes précieuses mais se résument finalement à un élément technique dans un processus de transformation beaucoup plus complexe. La réduction de la corruption permet le développement économique mais doit aussi s'appuyer sur ce développement même. Il appartient donc à chaque pays de définir en fonction de sa trajectoire historique, sa stratégie propre qui permettra d'amorcer un cercle vertueux favorisant développement et amélioration de la gouvernance. ■

Bibliographie

- Stasavage, David et Daubrée, Cécile, "Determinants of Customs Fraud and Corruption: Evidence from Two African Countries", Document Technique n°138 du Centre de développement, Août 1998.



Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence

CONCURRENCE ET RÉGLEMENTATION

« L'OCDE est l'une des organisations internationales clés pour la promotion du droit et de la politique de la concurrence. »

Mitsuo Matsushita

Professeur de droit, Université Selkei, Tokyo

Membre de la Cour d'Appel, OMC

Une référence incontournable pour les experts des questions de concurrence des entreprises, des milieux juridiques et économiques, des organismes de conseil et des instituts de recherche.

OCDE

www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Abonnement 2000
Volume 2 (4 numéros)
ISSN 1560-7798
FF 1 100 US\$185

OGM et ONG : les voix de la résistance

JEAN-ÉRIC AUBERT, DIRECTEUR POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INDUSTRIE, DSTI.CONTACT@OECD.ORG

La question des productions d'aliments à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est sans doute l'une des plus controversées du moment, et les gouvernements ne semblent pas savoir comment y répondre, après avoir été dans un premier temps plutôt favorables à cette innovation. Le vent semble avoir tourné vers plus de circonspection, sinon plus de précaution, en la matière, en grande partie du fait de la mobilisation des organisations non gouvernementales (ONG). L'OCDE, mandatée par le G8 pour l'éclairer sur les questions de sécurité des aliments issus des progrès des biotechnologies, s'est mise précisément à l'écoute des ONG et leur a donné la parole, lors d'une consultation spéciale le 20 novembre 1999, et lors d'une conférence organisée du 28 février au 1er mars à Edimbourg avec le gouvernement britannique sur les aspects scientifiques et sanitaires de la sécurité des aliments transgéniques. On a pu ainsi mieux percevoir les arguments des différents opposants.

Sans doute les premiers opposants, et les plus virulents, ont été les militants écologistes. Ils invoquent le fait que les OGM peuvent introduire dans la nature des désordres complètement incontrôlables, et ils réclament pour cette raison un moratoire sur la production et la commercialisation des OGM jusqu'à ce qu'on en sache plus de leurs effets potentiels sur la flore, la faune et l'homme.

Le relais a été pris par les organisations de consommateurs, les Européennes tout d'abord, particulièrement sensibilisées par l'affaire de l'ESB (maladie de la vache folle), entre autres. Elles ont réclamé la liberté de choix pour le consommateur, et donc un étiquetage informatif clair sur la présence d'OGM dans les produits – ce que vient de décider la Commission euro-

péenne. Sans manifester une opposition de principe aux OGM, ces organisations défendent le point de vue que le consommateur doit pouvoir refuser d'acheter les produits en question pour des convictions relevant de la santé, l'éthique, la religion ou autres. Elles notent aussi que les bénéfices financiers, nutritionnels ou autres des OGM pour les consommateurs restent à démontrer.

Dans le cadre de la coopération « globale » qui opère entre associations de consommateurs, les unions nord-américaines ont emboîté le pas aux européennes, et réclament de même un étiquetage obligatoire – qui n'existe pas aux États-Unis et auquel s'oppose farouchement l'industrie en partie à cause des coûts qu'impliquerait l'introduction de méthodes rigoureuses d'identification et de contrôle. De plus, le risque que les consommateurs, effrayés par l'étiquetage, se rabattent sur d'autres produits sans OGM, soulève quelques inquiétudes. De fait il semble que les préoccupations du consommateur américain « moyen » montent progressivement. S'y joignent celles de

militants écologistes, et de milieux scientifiques, jusqu'à présent pro OGM dans leur grande majorité, mais dont certains dénoncent aujourd'hui les agissements de la FDA (Food and Drug Administration), qui aurait tenu secrets les doutes exprimés sur l'innocuité des OGM en son sein même par quelques uns de ses experts depuis le début des années 90!

Face à cette levée de boucliers dans les pays développés, les multinationales du secteur se sont tournées vers les pays en développement, où les besoins en nourriture des populations sont immenses et où les cultures à base d'OGM paraissent constituer la panacée tant attendue. Encouragés par les gouvernements des pays en question, les cultures s'étendent à grande vitesse, à commencer par la Chine et l'Amérique latine. Mais là aussi, dans les pays du Sud, les résistances s'organisent sous l'impulsion des ONG. Au Brésil, un moratoire vient d'être passé dans plusieurs États à la demande d'organisations de consommateurs. En Inde, certaines ONG dénoncent les risques de spoliation par les multinationales et s'emploient à mobiliser les petits fermiers, tout en demandant que l'on regarde de plus près l'argument selon lequel les OGM sont indispensables à la lutte contre la faim (observant, par exemple, qu'en Inde coexistent à la fois un surplus de production alimentaire au niveau national et de nombreux déficits locaux, preuve que c'est d'abord un problème de distribution qui est à résoudre).

Face aux enjeux et aux incertitudes, les gouvernements se tournent vers les scientifiques pour constater qu'il y a aujourd'hui bien peu d'études solides qui permettent de lever les doutes dans un sens ou dans l'autre. Même s'il faut bien l'admettre, on a observé jusqu'à présent bien peu d'effets néfastes



significatifs sur la santé des populations et l'environnement que l'on puisse attribuer aux OGM. Alors, les gouvernements en sont aujourd'hui conduits à pousser les feux de la recherche, perfectionner leurs processus de décision (y ajoutant plus de « précaution »), à demander aux organes chargés des réglementations internationales sur la sécurité des aliments et leur commerce de revoir leurs outils d'analyses (comme celui d'« équivalence en substance » qui ne permet peut-être pas de discriminer suffisamment les propriétés des produits OGM par rapport aux produits conventionnels, voir *L'Observateur* 216), les ont également poussés à proposer la création d'un nouvel organisme « global » – car l'affaire par nature ne peut pas être confinée à l'intérieur

de frontières nationales – qui veillerait et éclairerait sur les développements scientifiques et techniques relatifs aux OGM, suivant un modèle qui a fait ses preuves avec la question du changement du climat.

Face à cette dernière proposition faite par le gouvernement britannique à Edimbourg, les ONG semblent hésitantes quoique présentant un front non uni: certaines disent : « ce peut être utile, mais continuons les débats, avant d'institutionnaliser quoique ce soit » ; d'autres répondent qu'un tel forum ne saurait se limiter aux questions scientifiques (d'autant que, pour nombre d'ONG, les « scientifiques » sur la question des OGM n'auraient que trop servi d'alibi

aux pouvoirs publics et à l'industrie jusque dans un récent passé), mais devrait couvrir aussi les questions commerciales, de propriété industrielle, etc. (conférence de presse « alternative » de la réunion d'Edimbourg).

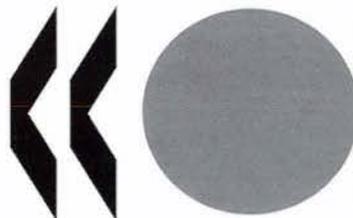
En tout état de cause, que ce soit au niveau international, comme au niveau national, tout le monde semble d'accord, et les gouvernements en premier lieu, pour que dorénavant des débats transparents, ouverts, et faisant toute leur place à la société civile et ses représentants, soient instaurés et deviennent la règle. Ainsi les voix, aujourd'hui virulentes, de la résistance pourront-elles se faire entendre dans les dialogues plus apaisés – mais sans concession – de la vigilance. ■

SourceOECD

Avec « SourceOECD » l'accès aux publications de l'OCDE est désormais encore plus facile

www.oecd.org/sourceoecd

SourceOECD/studies
SourceOECD/periodicals
SourceOECD/statistics
SourceOECD/acts



En association avec :



Poids lourds : la technologie au secours des routes

CEALLACH LEVINS ET ANTHONY OCKWELL, DIRECTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INDUSTRIE, DSTI.CONTACT@OECD.ORG

Comment accroître la charge des poids lourds tout en réduisant la détérioration du réseau routier et les coûts de transport ? La réponse passe peut-être par la technologie.



Pascal Rossignol/Reuters/MAXPPP

La solution n'est pas forcément dans le poids

Dans la plupart des pays industrialisés, l'entretien des routes est un poste de dépenses publiques considérable. Pour certains d'entre eux, il peut atteindre jusqu'aux trois quarts du budget total consacré aux infrastructures routières. L'un des défis que doivent relever les pouvoirs publics consiste à trouver comment maîtriser ces coûts tout en améliorant l'efficacité du transport routier. Le transport de marchandises est en effet la principale cause de détérioration des routes, et les poids lourds se trouvent au cœur du débat. De fait, il est possible d'améliorer leurs performances grâce aux progrès techniques. Il est même possible d'augmenter leur charge autorisée quand ils sont équipés de systèmes de suspension perfectionnés sans que les dépenses liées à la dégradation du réseau augmentent pour autant.

En outre, une plus grande efficacité pourrait se répercuter sur le consommateur final à travers la baisse des coûts de transport.

Le développement des transports et la croissance économique sont en relation directe (voir graphique). Or, c'est par la route que s'effectuent plus de 70 pour cent des transports de marchandises à un moment ou un autre entre le lieu de production et le consommateur final. Entre 1975 et 1995, le volume du transport routier de marchandises s'est accru dans la plupart des pays de l'OCDE, notamment de 119 pour cent en Australie, de 288 pour cent en Corée, et de 229 pour cent en Turquie.

Compte tenu de l'importance des transports pour l'économie – la valeur des

actifs d'un réseau routier représente en moyenne de une et demie à trois fois le PNB annuel dans les pays de l'OCDE –, il n'est pas surprenant que les enjeux des investissements publics dans les infrastructures de transport soient énormes. Prenons l'exemple du Transport Equity Act de 1998 aux États-Unis : il prévoit que 198 milliards d'USD seront investis sur six ans pour reconstruire le système de transport du pays. Ce chiffre est supérieur au PIB de la Suède de la même année. Dans nombre de pays de l'OCDE où les grandes infrastructures de transport sont déjà en place, les dépenses d'entretien et de remise en état se taillent la part du lion dans les crédits budgétaires annuels alloués aux réseaux routiers. En revanche, il peut arriver que les dépenses pour la construction de nouvelles routes ne dépassent pas 10 pour cent du budget total consacré aux infrastructures.

Des véhicules bien conçus

Depuis 40 ans ou plus, la conception des véhicules s'est améliorée, notamment en ce qui concerne les performances de la suspension afin de tenir compte de la détérioration des chaussées et de la diminuer. Les instances de réglementation ne perdent pas de vue l'ampleur des progrès réalisés. La Commission européenne, par exemple, a adopté des mesures préférentielles concernant le poids maximum autorisé des véhicules équipés de suspensions pneumatiques ou équivalentes plus adaptées à la route. On connaissait très mal les avantages scientifiques et économiques de telles suspensions jusqu'à ce que soient

réalisées des expériences très poussées, dans le cadre du Programme de recherche de l'OCDE sur les transports routiers et les liaisons intermodales. Les résultats de ce projet, baptisé très à propos DIVINE, sont consignés dans l'étude intitulée « Interaction dynamique entre véhicules et infrastructure ». Ils auront des répercussions importantes sur les activités futures de construction et d'entretien du réseau routier, ainsi qu'une grande influence sur les normes applicables aux suspensions peu agressives pour les routes.

La sécurité routière et l'environnement ont également tout à gagner d'une meilleure productivité du transport routier de marchandises.

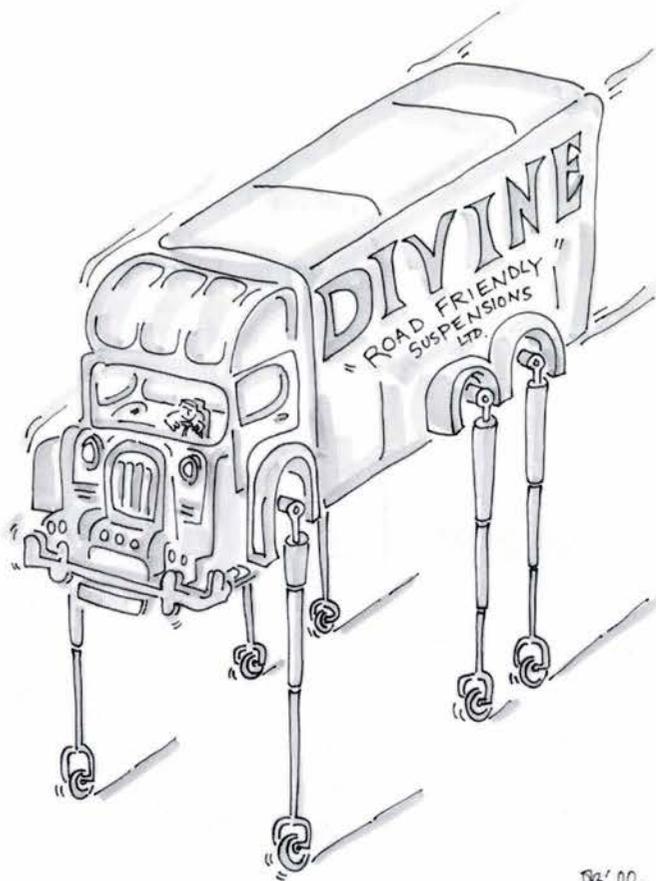
Ces progrès présentent, d'une manière générale, deux atouts économiques potentiels. En premier lieu, le remplacement du parc national par des véhicules qui détériorent moins les routes permettrait de réduire très nettement les coûts d'entretien et de remise en état du réseau. D'après des estimations calculées dans le cadre des recherches menées par l'OCDE, les suspensions mieux adaptées sont susceptibles de prolonger la durée de

vie des chaussées d'un pourcentage compris entre 15 et 60 pour cent, selon le type de revêtement. On voit donc que les économies seraient considérables.

Deuxièmement, le relèvement du poids maximum autorisé pour les véhicules moins agressifs pour les routes améliore l'efficacité du transport sans accroître l'usure des chaussées. En Australie, la National Road Transport Commission estime qu'en augmentant de 15 pour cent le poids maximum autorisé des véhicules, on économiserait 840 millions d'AUS (soit 535 millions d'USD) par an sur les coûts de transport. L'Australie a donc instauré l'an dernier des charges maximum autorisées plus élevées pour les véhicules équipés de suspensions adaptées circulant sur le réseau routier national. Bien entendu, ces deux options ne sont pas exclusives l'une de l'autre et les pays souhaiteront déterminer eux-mêmes les poids maximums autorisés qui cadreront le mieux avec leur politique générale en matière de transports.

L'un des problèmes que posent les poids lourds équipés des nouveaux systèmes de suspension tient à l'aménagement nécessaire de nombreux ponts : c'est un travail lourd et coûteux. Mené dans le cadre des programmes globaux d'entretien et de remise en état du réseau, il devrait néanmoins permettre aux économies réalisées en matière de coûts de transport de l'emporter, à long terme, sur le surcroît de dépenses entraîné par le renforcement des ponts.

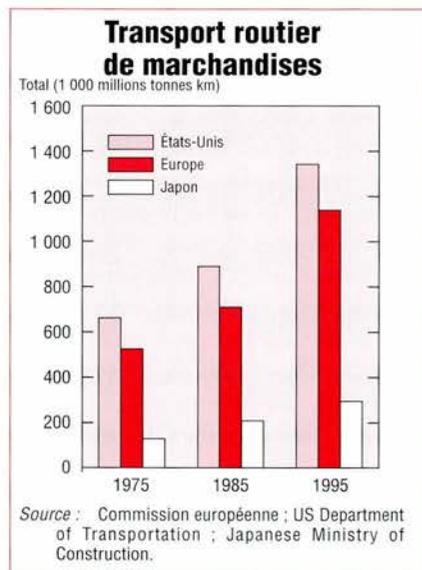
Les opérateurs de transport et les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à tirer profit de ces gains ; l'économie, dans son



DB' 00.

ensemble, en bénéficiera tout autant. En outre, améliorer la productivité du transport routier de marchandises par une gestion plus stratégique et efficace du réseau routier pourrait également se révéler avantageux pour la sécurité routière et l'environnement, en particulier si le recours à des technologies perfectionnées permet de réduire le nombre de véhicules de transport de marchandises en circulation.

Plusieurs possibilités s'offrent aux responsables de l'élaboration des politiques à cet égard : instaurer l'obligation d'équiper les poids lourds de systèmes de suspension qui protègent les routes, ou encourager les opérateurs de transport à les adopter par le biais des prix, ou encore offrir des incitations de type pratique, en augmentant par exemple le poids maximum autorisé pour les véhicules dont les systèmes de suspension causent moins de dommages aux routes. Du choix qu'ils feront découleront des avantages pour tous. ■



Pauvreté : la course contre la montre

Peut-on réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 ? Une étude récente montre que, pour de nombreux pays, les chances sont plutôt minces.



Georgios Barroli/MAXPPP

Va-t-il s'en sortir ?

Le prix Nobel d'économie 1998 est revenu à Amartya Kumar Sen. Cet économiste de Cambridge d'origine indienne a montré que les famines peuvent frapper même quand les greniers sont pleins. Traduction : il peut y avoir des « plus pauvres parmi les pauvres » et le problème essentiel est celui des dotations et des droits. Sous son influence, l'économie du développement est en train de changer. Ainsi le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) met au point une conception alternative du développement : le

développement humain durable, qui prend en compte bien plus que le seul PIB.

À l'aube du nouveau millénaire, la « mondialisation » revient sur toutes les lèvres. Certains y voient une tendance positive, d'autres une menace. Or, ce n'est un secret pour personne, la mondialisation a ses laissés-pour-compte. Les avancées considérables réalisées dans les pays en développement depuis une cinquantaine d'années ne doivent pas occulter que des pans entiers de leur population vivent encore

dans la misère la plus noire. Et dans bon nombre de pays riches, la mendicité, le chômage et les sans-abri font désormais partie du décor. Rien d'étonnant, donc, à ce que la pauvreté soit au centre des préoccupations des gouvernements du monde entier. La communauté internationale en a pris acte lors du Sommet du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui s'est tenu à Copenhague en 1995, en se fixant pour objectif de « réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté au moins d'ici 2015 ». Cet objectif louable, baptisé « Stratégie 21 », peut-il vraiment être atteint ?

Si de nombreux pays parviendront à réduire de moitié leur taux de pauvreté d'ici 2015, beaucoup d'autres, notamment la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, n'y parviendront pas.

Dans un ouvrage récent intitulé *Combattre la pauvreté dans le monde*, Lionel Demery et Michael Walton annoncent d'emblée la couleur : si de nombreux pays parviendront à réduire de moitié leur taux de pauvreté d'ici 2015, beaucoup d'autres, notamment la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, n'y parviendront pas. (Une conférence récemment consacrée à l'Afrique arrive cependant à des conclusions plus optimistes – voir l'article « L'Afrique sera-t-elle émergente ? ».) Le nombre de personnes vivant dans le dénuement absolu – c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour – a augmenté dans pratiquement tous les pays en développement, à l'exception notable de l'Asie de l'Est. Au début des années 90, il s'élevait à 1,3 milliard de personnes, soit près de 20 % de la population du monde en développement.

Toujours selon cet étalon d'un dollar par jour, ce sont l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud qui comptent le plus fort pourcentage de pauvres : 40 % de leur population. Le critère retenu pour définir la pauvreté diffère selon les pays. Dans les pays à revenu intermédiaire, par exemple, le seuil de pauvreté est souvent plus proche de deux dollars par jour. En fait, ces critères sont toujours liés peu ou prou à ce qui constitue la norme de la société. Ainsi, dans les pays de l'OCDE, on estime indispensable de disposer d'un W-C intérieur, d'un réfrigérateur, d'une machine à laver et d'une assu-

rance-habitation pour mener une vie normale. Ces biens de « première nécessité » sont en revanche considérés comme des signes de richesse dans la plupart de pays africains et asiatiques. Non seulement la consommation est-elle insuffisante dans ces pays, mais ils souffrent également d'autres symptômes de la pauvreté, tels que la mauvaise santé, l'analphabétisme, l'accès réduit aux services de base, l'insécurité, la marginalité, l'isolement social ou matériel, ou encore la vulnérabilité à la violence. Enfin, la prudence s'impose dans l'analyse des résultats : par exemple, on sait que plus de la moitié des 42 % de Kenyans vivant sous le seuil de pauvreté en 1992 tiraient leur subsistance de l'économie souterraine.

La répartition initiale des revenus et son évolution dans le temps sont des facteurs déterminants pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. En termes de revenu par personne, on estime que le rapport entre le pays le plus pauvre et le pays le plus riche est passé de 11 à 52 entre 1870 et 1985. En termes de revenus salariaux, et compte tenu des différences de pouvoir d'achat, en 1994 les ingénieurs de Francfort, en Allemagne, gagnaient 56 fois plus que les ouvrières non qualifiées du textile de Nairobi, au Kenya. Chiffres tout aussi révélateurs : les 10 % les plus riches des ménages d'Afrique du Sud représentent plus de 50 % des dépenses totales de consommation, contre seulement un peu plus de 1 % pour les 10 % les plus pauvres. Au sein même des pays, le tableau n'est guère plus encourageant. Au Brésil, la répartition des revenus est extraordinairement inégale depuis des décennies, tandis qu'elle est relativement plus équilibrée en Inde et en Indonésie. On relève également désormais des inégalités croissantes en Chine, à Hong-Kong, en Malaisie ou en Thaïlande.

Comme les auteurs le soulignent, en règle générale, plus le taux de pauvreté et l'inégalité initiaux sont élevés, plus la croissance par habitant nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 devra être forte. Prenons deux pays à revenu intermédiaire, le Brésil et la Tunisie. Si le revenu est un peu plus élevé au Brésil, l'inégalité y est beaucoup plus forte. Il faudrait 3 % de croissance par an pour réduire de moitié le pourcentage de la population disposant de moins de deux dollars par jour. La Tunisie, qui a une répartition des revenus moins inégale et un taux initial de pauvreté inférieur, pourrait se contenter d'un taux de croissance de 1,3 %. En Inde, où le revenu

est très inférieur à celui du Brésil, mais où il est beaucoup mieux réparti, il faudrait une croissance annuelle de 1,4 % pour atteindre l'objectif d'un dollar par jour, mais de 5 % si l'on vise deux dollars.

Pour tous leurs calculs, les auteurs ont pris 1990 pour année de référence, point de départ qui n'avait pas été spécifié par la « Stratégie 21 », ce qui laisse un bon quart de siècle pour atteindre l'objectif. Les auteurs comparent ensuite les taux de croissance nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié dans 36 pays avec les taux de croissance récemment enregistrés dans ces derniers. Les résultats ne sont pas plus encourageants. Excepté pour la plupart des pays d'Asie de l'Est, les taux de croissance sont insuffisants dans la majorité des pays en développement.

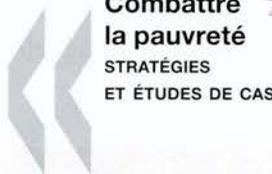
Dans un autre scénario, tenant cette fois compte de l'influence des politiques, les calculs sont effectués sur la base des politiques économiques en vigueur dans chaque pays en 1990. Selon les projections obtenues, seulement la moitié des 36 pays parviendrait au taux de croissance nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de la « Stratégie 21 ». Les trois grands pays asiatiques – Chine, Inde et Indonésie – l'atteindraient, mais pas le Brésil.

Demery et Walton supposent ensuite que les gouvernements amélioreront leurs politiques économiques pendant la période couverte par la projection : 28 pays sur 36 atteindraient alors l'objectif, y compris plusieurs pays africains comme le Kenya, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le message est clair : réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 exige que les économies soient bien gérées. Précision préoccupante toutefois, le Brésil et plusieurs pays africains comme l'Ouganda et la Zambie, entre autres, n'atteindraient pas l'objectif même dans cette hypothèse. S'il est donc important de mener des politiques efficaces, elles ne suffiront manifestement pas à réduire substantiellement la pauvreté. ■ L.K.-C.

Bibliographie

- Demery, Lionel & Walton, Michael, « Les objectifs sociaux et de lutte contre la pauvreté pour le XXI^e siècle sont-ils réalisables ? » en *Combattre la pauvreté dans le monde : Stratégies et études de cas*, Séminaire du Centre de développement, 1999.





La pauvreté vue des quatre coins du monde : Bolivie, Côte d'Ivoire, Etat de Kerala (Inde), Malaisie, Ouganda

ISBN 92-64-27170-8
FF240 US\$38





Des examens approfondis des politiques d'aide sociale pour mieux comprendre les principales évolutions et les interactions avec le marché du travail et de l'économie en général.

ISBN 92-64-27108-2
FF150 US\$24



www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Bâle II : une stratégie risquée

Helmut Reisen, Centre de développement, cendev.contact@oecd.org

Le projet consistant à lier les obligations internationales en matière de fonds propres à la cote attribuée par des agences de notation financière, plutôt qu'à l'appartenance ou non de l'emprunteur à l'OCDE, refléterait plus précisément le risque de marché. Mais il pourrait accentuer encore la volatilité des mouvements de capitaux vers les pays en développement. Il y a peut-être une solution.



Georges Barrot/MAXPPP

Question d'équilibre

En juin 1999, le Comité de Bâle sur le contrôle des banques qui se réunit à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et dont les décisions sont suivies par les autorités nationales, a présenté un nouveau dispositif concernant le niveau que doivent atteindre les fonds propres des banques, destiné à remplacer l'Accord de 1988 connu sous le nom d'Accord de Bâle. Si cette proposition, dite Accord de Bâle II, survit au large processus de consultation qui touche bientôt à sa fin, les notations souveraines gagneront encore en importance dans les futures opérations de financement des marchés émergents. Il s'agit d'un dispositif qui présente des avantages, mais qui recèle aussi des dangers.

Les révisions proposées de l'Accord de Bâle sur le niveau des fonds propres des banques maintiendront le taux actuel de 8 pour cent fixé par la BRI

comme ratio minimal de fonds propres pondéré par les risques. Cependant, les nouvelles pondérations de risque seront calculées sur la base d'évaluations externes des portefeuilles de prêts pour tous les emprunteurs, plutôt que sur les évaluations internes. Le nouveau dispositif proposé remplacera le système actuel, jugé simpliste, qui divise le monde en deux : les pays de l'OCDE d'une part, les pays hors de la zone OCDE d'autre part, et qui applique des pondérations de risque en conséquence.

La pondération des risques détermine l'offre de prêts et les coûts de financement des banques. Elle indique aux banques quelle est la part de leur concours qu'elles doivent couvrir par des fonds propres, car les banques doivent faire en sorte de disposer d'un certain capital par rapport à leurs actifs pondérés en fonction des risques. L'Accord de Bâle actuel

accorde aux gouvernements et aux banques centrales des pays de l'OCDE une pondération de risque égale à zéro, tandis que les banques privées ont un coefficient de faveur de 20 pour cent. Pour les pays non membres de l'OCDE, la pondération est lourde (100 pour cent) bien que, sur les marchés émergents, des banques privées puissent obtenir une pondération de 20 pour cent pour des prêts à court terme. Cependant, la pénalité que représente un taux de pondération de risque de 100 pour cent a dissuadé des créanciers d'offrir des prêts à échéance résiduelle de plus d'un an à des banques hors OCDE. Cette situation a tendance à favoriser les prêts à court terme sur les marchés émergents, au détriment de l'investissement à long terme. En outre, on a trop recours au marché interbancaire à court terme dont la volatilité et l'imprévisibilité en font le «talon d'Achille» du système financier international. Il est maintenant admis que cette distorsion est au moins en partie imputable à l'Accord de Bâle de 1988, et l'un des principaux objectifs de la nouvelle proposition est justement d'y remédier.

Une autre faiblesse du système actuel est que les banques et les gouvernements de la zone de l'OCDE ont bénéficié d'un traitement assez indulgent de la part des créanciers internationaux, même si leurs risques souverains sont inférieurs à certains marchés émergents hors OCDE. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de 1988, cinq pays ont adhéré à l'OCDE. Ils ont donc vu baisser la pondération de risque sur les prêts bancaires accordés à leurs administrations publiques (0 pour cent au lieu de 100 pour cent en tant que non-membres) et à leurs banques (20 pour cent sur les crédits à long terme, au lieu de 100 pour cent). Le bénéfice de ces pondérations s'est naturellement traduit par une réduction de la charge d'intérêts sur les nouveaux engagements de prêts obtenus depuis leur adhésion par les nouveaux membres de l'OCDE, comme le fait ressortir la comparaison entre leurs taux d'intérêt et ceux de leur groupe régional de référence.

Le problème est qu'avec cette proposition qui vise à utiliser les notes d'organismes indépendants pour fixer les pondérations de risque de crédit, on tombe dans l'excès inverse. En effet, les pays de l'OCDE dont la note est actuellement inférieure à A ont beaucoup à perdre en cas d'adoption des propositions de Bâle II. Par exemple, les pondérations de risque attachées aux créances sur les administrations publiques turques notées B – ce qui les place dans la catégorie des

émissions à caractère spéculatif – bondiraient de zéro (note qui leur est attribuée du fait que la Turquie est Membre de l'OCDE) à 100 pour cent, ce qui ferait probablement peser des charges financières beaucoup plus lourdes sur ce pays. En revanche, les pays non membres de l'OCDE tireraient avantage de ces changements, notamment certains marchés émergents. Prenons l'exemple du Chili dont la note est A, bien qu'il n'appartienne pas à l'OCDE. La pondération de son risque souverain tomberait de 100 pour cent à un chiffre beaucoup plus bas si les propositions de Bâle II étaient adoptées. Le cas du Chili, dont la note varie selon les principales agences, soulève aussi la question de la façon dont Bâle II traitera les notations divergentes qui sont assez courantes pour les marchés émergents. L'une des craintes des autorités de contrôle est que les agences de notation les plus clémentes dominent, ce qui pourrait entraîner des pondérations de risque dangereusement faibles et des risques excessifs pour les créanciers.

Les deux options ouvertes par l'Accord de Bâle II en ce qui concerne les créances sur les banques pourraient également avoir d'importantes conséquences. Selon l'option 1, la pondération reposerait sur le risque souverain du pays d'immatriculation de la banque emprunteuse. Selon l'option 2, elle s'appuierait en revanche sur la note décernée individuellement à cette banque. Du point de vue des pays en développement, l'option 2 semble préférable, à moins que leur dette souveraine ne grimpe tout à coup jusqu'au A. Mais pour les autorités de contrôle (et au plan macro-économique), l'option 1 serait meilleure, car elle rendrait les prêts à long terme plus attrayants et réduirait la distorsion induite par l'Accord de Bâle 1 en faveur des prêts interbancaires et à court terme.

Accentuation de l'alternance des cycles d'expansion et de récession

Ce qui précède montre à quel point on ignore quel sera l'impact macro-économique de l'Accord de Bâle II. Néanmoins, la théorie comme la pratique donnent à penser que le nouvel accord risque de perturber les flux de capitaux privés vers les pays en développement. Il y a deux raisons à cela.

La première est d'ordre théorique. Le fait de relier l'activité de prêt et les obligations en matière de fonds propres des banques par un ratio fixe agit dans un sens procyclique en amplifiant les fluctuations

macro-économiques. En cas de choc négatif frappant la demande globale, les débiteurs auraient du mal à honorer leur dette, de sorte que les fonds propres des banques en souffriraient et que les activités de prêt et d'investissement seraient réduites. Et parce qu'elles sont soumises à des obligations strictes en matière de fonds propres, les banques prêteront toujours davantage en période de prospérité, et moins en période de difficultés.

La deuxième raison, empirique, est que dans le domaine du risque souverain, les notes attribuées suivent les évolutions du marché au lieu de les anticiper. Il y a peu d'espoir que cela change jamais, car la nature du risque souverain et la disponibilité relativement tardive des éléments qui déterminent le défaut de paiement d'une dette souveraine font qu'il est quasiment impossible pour les agences de notation de prendre de l'avance sur les marchés financiers au plan de l'information. Un autre élément à garder à l'esprit est que la croissance actuelle du revenu exerce une influence positive sur les notations. En période d'expansion les notes s'améliorent, mais elles se dégradent pendant les phases de récession. L'Accord de Bâle II renforcerait tout simplement cette tendance.

Il serait donc préférable de continuer à fonder les pondérations de risque sur les évaluations internes des banques plutôt que sur des évaluations de risque externes, et d'introduire des exigences minimales de fonds propres plus souples, capables de fluctuer de façon anticyclique. Cela renforcerait l'analyse des risques au sein des banques, éviterait la tendance qu'ont les créanciers et débiteurs en colère à chercher à l'extérieur des boucs émissaires en cas de crise et, surtout, cela réduirait le comportement grégaire dans le domaine des prêts internationaux. Une telle approche, plus équilibrée, serait non seulement profitable aux marchés financiers mondiaux qui deviendraient plus stables, mais favoriserait aussi le développement. ■

Bibliographie

- Reisen, H. « Révision de l'Accord de Bâle et notations souveraines », in R. Hausmann et U. Hiemenz (éd.), *Mondialisation financière. Le point de vue de l'Amérique latine*, BID/Centre de Développement de l'OCDE, 2000.
- Reisen H. et von Maltzan, J. « Boom and Bust and Sovereign Ratings », OECD, Development Centre Technical Paper N° 148, 1999. Disponible aussi à l'adresse www.oecd.org/dev/publication/tpla.htm (anglais seulement).

Une Nouvelle Référence Complète et Unique STATISTIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL SUR CD-ROM

Annuel et Bilingue : Anglais/Français

Ce CD-ROM vous donne accès aux statistiques uniques sur :

- le volume, la provenance, les types d'aide et les autres apports de ressources attribués à chacun de plus de 180 pays bénéficiaires
- les activités d'aide individuelle sur les engagements bilatéraux et multilatéraux d'Aide publique au développement et d'Aide publique par secteur, donneur et receveur
- le montant et la composition de la dette extérieure de plus de 170 pays bénéficiaires

CD-ROM seul : ISBN 92-64-06865-1 FF950 US\$153 DM283 £94 ¥16450

NOUVEAU

OFFRE SPECIALE POUR L'ACHAT DU CD-ROM ET DES STATISTIQUES EN LIGNE

(ACCES LIBRE PENDANT UN AN)

FF1300 US\$210 DM388 £128 ¥22 550

Commandes enregistrées en ligne uniquement : www.oecd.org/bookshop

Le CD-ROM est livré avec un manuel utilisateur en Anglais/Français

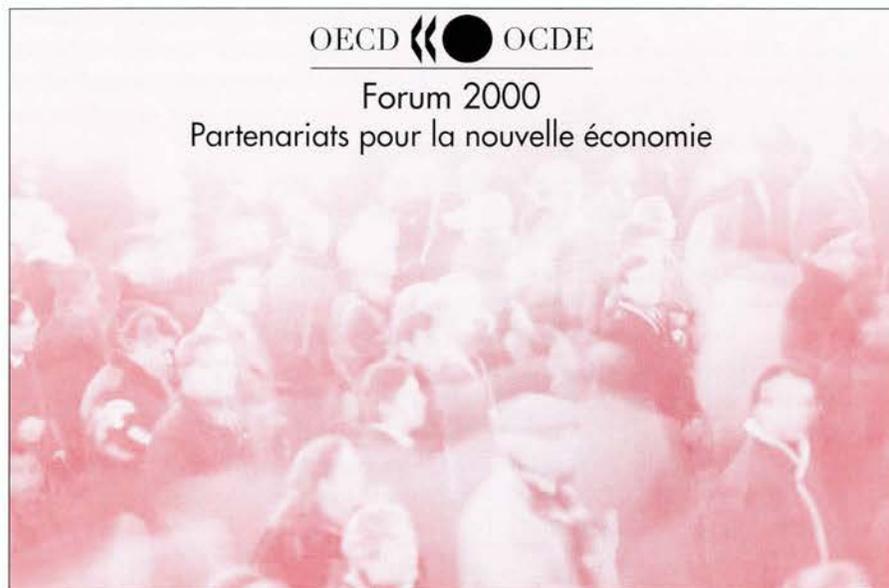
Logiciel: Beyond 20/20, fichiers CSV, fichiers Excel compressés

Configuration matérielle recommandée :

PC à processeur 486 ou Pentium, Windows 95, 98 ou NT, un lecteur CD-ROM et l'accès à Internet.

Débattre des enjeux du millénaire

JOHN WEST ET PAUL PARADIS, DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION, EXTREL@OECD.ORG



26-28 JUIN 2000, CNIT, PARIS

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils répondre à ceux qui les accusent d'être déconnectés des besoins des citoyens et de souffrir d'un discrédit croissant aux yeux de l'opinion publique ? Comment les grandes entreprises peuvent-elles instaurer un meilleur climat avec les pouvoirs publics, les travailleurs et la société civile ? En quoi consiste la bonne gouvernance et dans quelle mesure les partenariats conclus entre les pouvoirs publics, les entreprises et les représentants de la société civile peuvent-ils l'améliorer ?

Dans la mesure où il s'agira d'une conférence internationale ouverte au public, le Forum 2000 de l'OCDE offrira aux représentants de tous les secteurs de l'économie et de la société un cadre dans lequel ils pourront exprimer leur point de vue, débattre de toute une série de questions d'actualité, et contribuer ainsi à définir les grandes lignes des évolutions du 21^e siècle. Il est en effet essentiel d'élargir à l'ensemble des acteurs la concerta-

tion sur les mesures à prendre afin de déceler les tensions et de gérer les frictions systémiques dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui. Le Forum 2000 de l'OCDE se déroulera parallèlement à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres qui se tiendra du 26 au 28 juin 2000. D'ores et déjà, un nombre impressionnant de personnalités ont accepté de prendre la parole ou d'assister, à la Conférence : Mike Moore, directeur général de l'OMC, Martin Baily, chef du Bureau des conseillers économiques du Président des États-Unis ; Maria Cattai, secrétaire général de la Chambre de commerce internationale ; Yoataro Kobayashi, président de Fuji-Xerox ; Peter Sutherland, président de Goldman Sachs International ; Jagdish Bhagwati, professeur à l'université américaine de Columbia et Bjorn Stigson, président du World Business Council on Sustainable Development.

Le Forum 2000 abordera une série de thèmes d'intérêt majeur. Il commencera par une

question : sommes-nous entrés dans une nouvelle économie ? Les technologies de l'information et de la communication transforment l'organisation du travail et du commerce dans le monde entier. L'économie des États-Unis a enregistré des performances impressionnantes dans les années 90 et a connu sa période de prospérité la plus longue du siècle. D'après certains analystes, les États-Unis sont entrés dans une « nouvelle ère ». Au Japon, les marchés intérieurs s'ouvrent davantage à la concurrence internationale, les pressions exercées par le marché accélèrent les réformes structurelles qui font une plus large place aux intérêts des consommateurs ainsi qu'aux initiatives et aux choix individuels. En Europe, où l'impact des nouvelles technologies commence à se traduire par des gains de productivité, le lancement de l'Euro pourrait être à l'origine de gains d'efficacité généralisés et faire progresser le marché unique européen.

Comment caractériser la période actuelle ? S'agit-il d'un phénomène uniquement limité à quelques pays, dans le sillage des États-Unis ou bien d'un phénomène de portée mondiale qui va toucher un grand nombre d'économies ? Quelles en seront les conséquences pour les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile ?

Les partenariats conclus entre les entreprises, la société civile et les pouvoirs publics pour guider l'action publique figurent en second sur la liste des thèmes prioritaires du Forum 2000. La mondialisation, la rapidité du progrès technologique et le développement de la démocratie modifient les relations entre les États, les marchés et la société civile. Les États sont confrontés à un monde dans lequel les notions traditionnelles de citoyenneté, de souveraineté, de responsabilité et de territoire sont toutes remises en question. Les marchés deviennent plus concurrentiels, se mondialisent et gagnent en

puissance. La rapidité des processus d'innovation et de mondialisation, qui a pu être parfois grisante, a provoqué une certaine instabilité dans différents pays et secteurs. Une des caractéristiques de la nouvelle économie est que les citoyens et les consommateurs sont de mieux en mieux informés et savent davantage se faire entendre. Leurs intérêts sont par ailleurs devenus plus diversifiés, comme l'atteste le large éventail d'organisations non gouvernementales qui ont vu le jour ces dernières années.

De même que la façon de commercer évolue, de même les États doivent-ils s'adapter pour conserver leur efficacité dans ce nouvel environnement. Mais il est vrai que les secteurs publics échappent, dans une grande mesure, aux contraintes de la concurrence, en dépit des progrès accomplis dans certains pays sur la voie de l'amélioration de l'efficacité. Dans cet environnement complexe, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile doivent-ils devenir des partenaires plus actifs dans l'élaboration des politiques publiques ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils devenir des acteurs plus efficaces dans une économie mondiale qui évolue rapidement ?

Développement durable

Le Forum 2000 cherchera ensuite à déterminer si le monde progresse sur la voie du développement durable. Les États ne doivent pas seulement s'efforcer d'atteindre et de préserver des taux élevés de croissance économique. En effet, un développement économique qui ne tiendrait pas compte des grands enjeux environnementaux et sociaux ne saurait être durable. Certaines décisions économiques contribuent au changement climatique, à l'appauvrissement de la biodiversité et à une exploitation non durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'inégalité des revenus et à un chômage élevé. Il importe donc, pour oeuvrer en faveur du développement durable, de modifier les incitations économiques afin que les préoccupations touchant à l'environnement et la société soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration

des politiques publiques. Mais quelle est la nature des changements qu'il faudrait introduire dans l'action publique ? Quels en sont les coûts ? Et comment les entreprises intègrent-elles les objectifs du développement durable dans leur planification stratégique ?

Le Forum 2000 consacrera son quatrième thème aux moyens de tirer pleinement profit des échanges mondiaux. Une libéralisation plus poussée du commerce mondial peut être un levier puissant au service du développement et de l'amélioration de la prospérité mondiale pour les pays à tous les stades de développement. Le démantèlement complet des tarifs douaniers dans le monde entier entraînerait une progression de l'ordre de 3 % de la production économique mondiale au cours de la prochaine décennie, ce qui reviendrait à injecter environ 1 200 milliards de dollars dans l'économie mondiale. La libéralisation des échanges de services devrait aussi se traduire par des gains très substantiels.

Certains éléments autorisent à penser que ce sont les pays en développement qui bénéficieraient le plus d'une libéralisation des échanges en termes relatifs. Certes, on peut craindre qu'un grand nombre de ces pays, en particulier les plus pauvres, ne soient pas en mesure de recueillir tous les fruits de la libéralisation, voire de participer efficacement aux négociations commerciales. Il appartient aux pays de l'OCDE de montrer la voie à suivre dans ce domaine, en tenant compte des effets de leurs politiques sur les économies en développement et en veillant à éviter dans toute la mesure du possible que les économies les plus pauvres et les plus fragiles ne se retrouvent isolées.

Un dialogue numérique

Le Forum abordera enfin une autre question d'actualité, à savoir l'essor du commerce électronique et de l'Internet. Ce nouveau mode de communication fait ressortir l'interdépendance des priorités nationales et mondiales. Le monde est peut-être devenu le « village planétaire » dont on a commencé à parler il y a quelque 25 ans. Le nombre de consom-

mateurs et d'entreprises ayant accès à l'Internet ainsi que les possibilités de participation au commerce électronique et de création de nouvelles entreprises augmentent rapidement. Les répercussions du commerce électronique apparaissent désormais très clairement dans notre environnement quotidien. L'effet de libéralisation et le potentiel d'émancipation de l'Internet semblent considérables. Ces perspectives ne sont cependant pas exemptes de dangers.

D'aucuns craignent, au sein des administrations publiques, que le commerce électronique n'entraîne une baisse des recettes fiscales, qui aurait pour effet de compromettre le financement des dépenses publiques indispensables. L'OCDE mène des travaux en vue de répondre à cette inquiétude. On évoque aussi le risque d'apparition d'un « fossé numérique » dans la mesure où certaines catégories de la population, voire certains pays, ne seront pas en mesure de participer à la nouvelle économie, faute de pouvoir accéder aux nouvelles technologies. Il importe de mieux comprendre les conséquences sociales et économiques du développement de l'Internet, ainsi que les besoins des grandes et des petites entreprises, des États, des organisations non gouvernementales et des individus, qu'il s'agisse de travailleurs, d'étudiants, de consommateurs ou de citoyens, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Les défis de nature politique, économique et sociale qui nous attendent à l'aube du 21^e siècle sont redoutables. Il faudra des partenariats solides entre les pouvoirs publics, les entreprises et les représentants de la société civile pour les relever, ce qui exigera toujours plus de transparence et de clarté dans l'élaboration des politiques. Le Forum 2000 de l'OCDE est une initiative importante à cet égard dans la mesure où il vise à créer ces partenariats. La liste des questions à traiter est longue et il est probable que les débats susciteront autant de questions importantes que de réponses pertinentes. Le Forum 2000 de l'OCDE pourrait bien être le cadre dans lequel seront débattus les enjeux du millénaire. ■

L'OCDE vue de Davos

NICK BRAY, ENVOYÉ SPÉCIAL DE L'OBSERVATEUR DE L'OCDE

Lorsque l'élite des entrepreneurs et des dirigeants du monde se presse à Davos, station de ski suisse, pour faire un point annuel sur l'état de l'économie mondiale, elle s'attend à être intellectuellement stimulée. Stimulants, les deux principaux thèmes du Forum économique mondial de cette année l'étaient certainement : le boum du commerce électronique et l'avenir incertain des négociations sur le commerce mondial après l'échec de l'automne dernier à Seattle. Mais les puissants de ce monde ont aussi bien d'autres sujets de préoccupation. Qu'est-ce qui fait courir Nick Denton, l'une des figures de proue du commerce électronique conviées par les organisateurs du Forum à ces cinq jours de joutes cérébrales ?

« Les seules choses qui m'intéressent sont les lois sur l'immigration et les tarifs téléphoniques », déclare, un brin provocateur, cet entrepreneur, ancien journaliste, diplômé d'Oxford, en sirotant son café dans l'un des bars surpeuplés du centre de conférence de Davos. Le niveau élevé des tarifs téléphoniques freine le développement de l'économie numérique, se plaint-il, et les règles restrictives en matière d'immigration, de part et d'autre de l'Atlantique, empêchent la libre circulation du talent entrepreneurial entre les États-Unis et l'Europe.

Nick Denton est là pour défendre son point de vue sur ces deux questions et n'a guère le temps de bavarder avec les représentants des gouvernements et des organisations multilatérales, dont la présence est l'une des principales attractions pour d'autres participants à Davos. Nick Denton est à la recherche de nouvelles idées et de capitaux frais pour son entreprise d'information. Si les responsables politiques du monde entier ne peuvent pas l'aider, ajoute-t-il, « qu'ils aillent au diable ».

Les occasions de remettre en question les idées reçues ne manquent pas à Davos. Et qui peut mieux en tirer parti qu'un organisme tel que l'OCDE, dont la mission est d'encourager les 29 pays les plus développés à aller de l'avant dans un contexte de mondialisation de l'économie? Entre les sessions sur des thèmes aussi divers que « Quelle attitude doit-on adopter quand on est en colère ? » ou « La géopolitique du trafic de stupéfiants », nous avons demandé à des participants au Forum de Davos quels messages ils souhaitaient transmettre à l'OCDE. Certains participants, comme M. Denton, ont été francs mais peu loquaces. D'autres en ont dit davantage. Tous ces commentaires sont cependant riches d'enseignements: au 21^e siècle, des organismes comme l'OCDE devront constamment justifier leur existence, sinon ils feront l'objet de critiques et finiront par disparaître.

L'un des défis les plus importants que doit relever l'OCDE, selon les observateurs, est son mode de fonctionnement. « Dans une large mesure », observe Joseph E. Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, l'organisation de l'OCDE est identique à celle des gouvernements ». Dans le monde d'aujourd'hui, ce mode de fonctionnement n'est plus adapté. Lors d'une réunion sur la politique de l'environnement, dit M. Stiglitz, « des ministres de l'environnement rencontrent d'autres ministres de l'environnement. Pourtant, nous savons tous que dans nos pays, lorsque qu'on arrive au cœur du problème, le plus difficile est d'arriver à concilier l'environnement et l'emploi ».



L'OCDE s'efforce déjà de faire travailler ensemble ses différentes directions sur des questions d'intérêt commun, notamment en matière d'environnement, dans le cadre de ses programmes horizontaux. Néanmoins, les problèmes de ce siècle exigeront beaucoup plus d'interactions entre les différents domaines d'intervention des pouvoirs publics et de l'économie. Face aux enjeux écologiques, beaucoup souhaiteraient qu'il y ait une coopération intergouvernementale plus importante, et l'OCDE est à cet égard bien placée. « Une organisation s'occupant d'un problème supranational de ce type serait certainement soutenue par l'opinion publique » estime Ronald Cohen, directeur de Apax Partners & Co., l'une des sociétés de capital-risque européennes les plus importantes.

Mais, ajoute-t-il, il est également vital de préserver la qualité de ce qui existe déjà. « L'un des produits de l'OCDE que nous utilisons le plus, ce sont ses statistiques » dit M. Cohen. « A l'heure où les entreprises sont soumises à des pressions constantes sur de nombreux fronts, il est très important de pouvoir disposer de statistiques fiables. »

Pour rester efficace, l'OCDE doit également réévaluer les relations de ses membres, pour l'essentiel des pays industriels riches, avec le reste du monde. « L'intégration mondiale se renforce, et les relations entre les pays industrialisés de l'OCDE et le monde en développement vont prendre encore plus d'importance »

déclare M. Stiglitz. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE s'est toujours soucié de certains aspects de ces relations, admet-il, « mais les problèmes de plus large portée n'ont pas bénéficié de l'attention qu'ils méritaient ».

L'OCDE a fait un pas dans ce sens en organisant des rencontres au niveau ministériel avec certains grands pays non membres l'été dernier, en parallèle avec sa réunion annuelle du Conseil au niveau des Ministres. Outre la Slovaquie, qui va proba-

blement devenir le 30^e Membre, ont participé à ces rencontres des représentants de la Russie, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Argentine et du Brésil. Plusieurs pays non membres participent en tant qu'observateurs aux travaux de certains comités de l'Organisation, et certains prennent part à l'heure actuelle aux négociations en vue de la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'OCDE a lancé des programmes actifs de coopération avec la Chine, la Russie et le Brésil. Il est également prévu de

continuer à associer de hauts responsables de certains pays non membres aux débats de politique économique qui se tiendront plus tard dans l'année.

Tout cela va dans la bonne voie. Les habitués de Davos pourraient en vouloir plus. Mais il faudrait alors qu'ils s'entretiennent plus souvent avec les responsables politiques. Ce qui amène à penser qu'en dépit de toutes les critiques qu'ils suscitent, le Forum de Davos et les autres réunions du même type ont bien leur utilité. ■

Renforcer le pouvoir des femmes

BANGKOK, 8-10 DÉCEMBRE 1999

« Sur l'ortie du danger nous cueillons la fleur de la sécurité » a déclaré Diana Rivington, l'une des principales animatrices de l'atelier conjoint ONU-OCDE sur le renforcement du pouvoir des femmes dans l'optique de la sécurité humaine qui s'est tenu à Bangkok en décembre 1999. Cette citation extraite d'*Henry IV* de Shakespeare exprime un sentiment très largement partagé dans le monde d'aujourd'hui. La paix et la sécurité sont des denrées rares dans les régions en proie à des conflits ou soumises à la dictature. Mais la violence, la guerre et la peur ne sont plus des manifestations passagères d'un dysfonctionnement de la société qui disparaissent lorsque le « développement » prend le relèvement. Chaque jour des millions de femmes et de jeunes filles voient leur sécurité menacée, que ce soit chez elles, à l'école, au travail ou dans la rue. Leur sécurité n'est même pas garantie dans les tribunaux et les prisons, où elles peuvent être exposées à la violence des policiers ou des militaires.

Libérer l'être humain de la misère et de la terreur est une condition essentielle à sa sécurité. Pourtant, les conflits sapent les efforts pour faire respecter ces droits fondamentaux et mettent en danger les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes. La majorité des conflits se déroulent à l'intérieur des pays et non entre eux. Ils sont déclenchés en partie par l'exclusion sociale et politique, la pauvreté, le recul de l'état de droit et l'insécurité. Aujourd'hui la plupart des victimes de conflits sont des civils et non plus des militaires.

S'appuyant sur l'expérience des Nations Unies, de donneurs bilatéraux, d'ONG de pays en développement et d'institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le FMI, les participants à la conférence de Bangkok se sont penchés sur des situations de crise complexes comme celles que traversent le Kosovo, le Timor oriental, Bougainville, le Sri Lanka et le Burundi. Leur objectif était de définir des stratégies pour construire

des sociétés justes et équitables auxquelles les femmes pourront apporter une contribution de premier plan. Les femmes ont de toute évidence les qualités, le désir



WOMEN!

1999.00

et les capacités nécessaires pour participer de multiples manières à des processus complexes de rétablissement et de maintien de la sécurité. Elles peuvent intervenir en tant qu'agents économiques, négociatrices officielles ou officieuses, membres de groupes de pression ou militantes. Malheureusement, elles sont souvent exclues de ces processus et ne peuvent pas faire entendre leur voix.

Aujourd'hui, comme en témoignent plusieurs exemples présentés à la conférence, les femmes sont de plus en plus souvent actrices et non plus victimes dans les conflits armés et les efforts de réconciliation. Elles s'assoient à la table des négociations de paix. Elles participent à la définition, la préparation et la mise en œuvre des programmes de reconstruction. Elles sont également impliquées dans les conflits, parfois en tant qu'instigatrices, mais le plus souvent en tant que militantes pour la paix et le droit à la sécurité. Mais il reste encore beaucoup à faire. Pour commencer, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a expliqué comment les questions d'égalité homme-femme pouvaient être intégrées aux mandats et aux activités de maintien de la paix.

Les représentants des États-Unis ont décrit des exemples encourageants d'initiatives menées actuellement au Kosovo pour renforcer le pouvoir des femmes, notamment en soutenant les efforts de réconciliation entrepris par des groupes les rassemblant à l'échelon local. Grâce à leur participation aux conseils municipaux, les femmes ont pu s'attaquer directement aux problèmes qui les touchent en priorité. Ce type d'initiatives a permis aux femmes d'un village dont toute la population masculine avait été massacrée de monter leur propre entreprise et de subvenir à nouveau aux besoins de leurs familles.

Les représentants australiens ont exposé les leçons tirées de leur participation aux efforts de rétablissement d'une paix durable à Bougainville, où un patient travail

de cicatrisation et de restauration de la confiance doit être mené compte tenu de l'état de dévastation et de la fragilité des structures sociales, économiques et politiques. Il avait été implicitement admis que les femmes continueraient de jouer un rôle actif comme elles l'avaient fait durant le processus de paix. Il a cependant fallu des efforts concertés pour leur permettre de continuer à participer à la prise de décision, à l'élaboration des politiques et aux institutions publiques.

Les participants à la conférence de Bangkok ont souligné que les situations de crise compliquées que nous connaissons aujourd'hui peuvent offrir des occasions uniques de renforcer le pouvoir et la capacité d'initiative des femmes à travers les interventions en faveur de la sécurité humaine. Les acteurs de la coopération pour le développement peuvent mettre sur pied des initiatives en vue de développer les capacités et les compétences des femmes et de soutenir les institutions des pays en développement, notamment les ONG, le système judiciaire et les médias, qui constituent des relais essentiels dans le domaine de l'accès des femmes au pouvoir et de la sécurité.

Mais que faire quand l'appareil d'État ne fonctionne plus et qu'on ne trouve plus d'interlocuteur à ce niveau ? Une solution consiste dans ce cas à promouvoir la participation des femmes à travers le dialogue avec les ONG et d'autres acteurs de la société civile. Les organismes intergouvernementaux comme l'OCDE peuvent aussi jouer un rôle en accomplissant un travail essentiel de collecte d'informations, par exemple en dressant des listes d'associations féminines. ■

Francesca Cook, dcd.contact@oecd.org

Bibliographie

- « Atelier sur le renforcement du pouvoir des femmes dans l'optique de la sécurité humaine » organisé par le Groupe de travail du CAD sur l'égalité homme-femme (OCDE) et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes (Nations Unies) les 7-8 décembre 1999 à Bangkok.



Tendances des migrations internationales 1999



Un panorama de la mosaïque migratoire

- Les grandes tendances
- Des notes détaillées par pays présentant les principales caractéristiques des mouvements et des politiques migratoires
- Les enjeux économiques et politiques des migrations clandestines

ISBN 92-64-27078-X
FF350 US\$56



Mondialisation, migration et développement



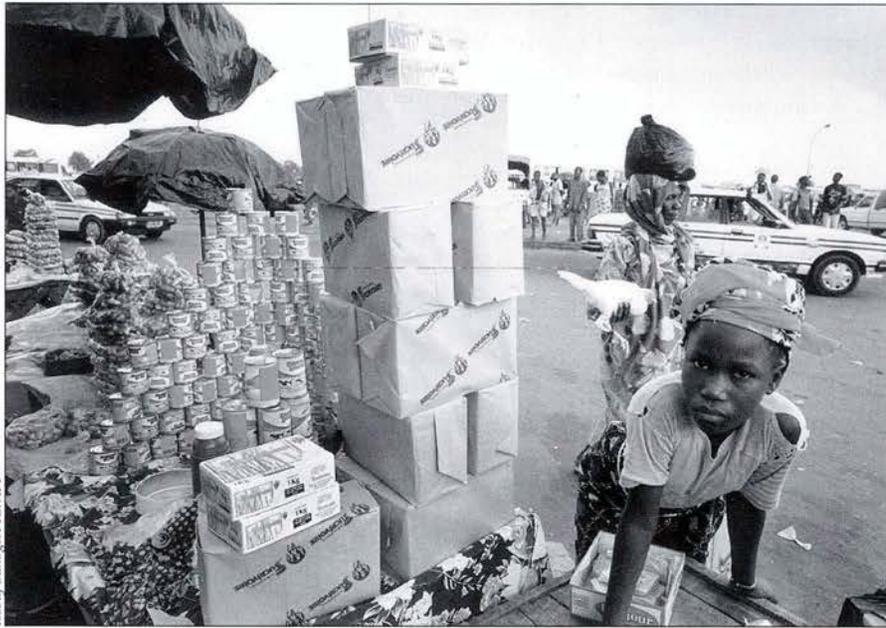
Quelles seraient les conditions favorables à une intégration régionale plus poussée, susceptibles de réduire en terme l'incitation à émigrer ?

ISBN 92-64-27166-X
FF150 US\$26

OCDE  www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

L'Afrique sera-t-elle émergente ?

Est-il intéressant pour un opérateur privé d'investir en Afrique ? La réponse pourrait être plus positive que d'aucuns le pensent.



Issouf Sanogo/PIG/AFP

Un marché en plein essor

Selon Jean-Louis Terrier, Président de Credit Risk International, un cabinet de conseil aux investisseurs étrangers, il existe de bonnes raisons d'être « afropositif ». S'exprimant lors de la première édition du Forum international sur les perspectives africaines organisé par l'OCDE et la Banque africaine de développement à Paris le 3 et 4 février dernier, ce consultant spécialisé dans l'étude des risques-pays a mis en avant l'importance du grand marché que l'Afrique est en passe de devenir. La démonstration est simple : il ne peut exister de croissance économique inférieure à la croissance démographique. A partir de cet axiome, qui se vérifie toujours à long terme, Jean-Louis Terrier bâtit une prévision à l'horizon 2015 sur la base de projections de taux de croissance économique et démographique, notamment urbaine. Il choisit pour cela un scénario « raisonnable » en considérant que le taux de croissance économique sera de

3,5 % sur la période 1996-2005 – c'est-à-dire proche de celui observé ces trois dernières années – et de 4,2 % pour 2006-2015. Les résultats sont les suivants : comme la population augmentera de 58 % entre 1995 et 2015 – elle sera multipliée par 3 dans les villes – mécaniquement le PNB par tête augmentera de 35 %. Aussi, le nombre d'Africains disposant d'un pouvoir d'achat de 10 000 dollars par an en PPA sera-t-il multiplié par 4, de sorte qu'à l'horizon 2015, le continent africain représentera un marché équivalent à celui de la Chine d'aujourd'hui. En conclusion : Rester ou venir en Afrique subsaharienne est sans doute un très bon investissement à condition de se préparer à la double révolution qui s'amorce, à savoir l'urbanisation accélérée et l'intégration régionale (UEMOA puis CEDEAO), des facteurs qui, selon Jean-Louis Terrier, peuvent produire des effets d'une très grande portée dont on ne soupçonne pas encore l'ampleur.

Et ce dernier de rappeler que l'Afrique a cependant le triste privilège de cumuler divers types de risques – risques de non paiement de l'État, risques d'atteinte à la propriété privée, risques de non transfert et de non convertibilité, ou encore risque lié à l'environnement et à l'absence d'un État de droit. A moins que ces derniers soient maîtrisés, le scénario de M. Terrier sur le vigoureux marché dont accoucherait le continent semble pêcher par excès d'optimisme.

Car, pour que l'on puisse supposer une possible « émergence » de l'Afrique, les pays doivent diversifier leurs économies, a souligné Jean-Claude Berthelemy, Directeur du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales). Car une économie diversifiée est une économie où les acteurs peuvent prendre plus de risques, investir dans des produits plus rentables et obtenir une plus grande rentabilité du capital et donc une croissance plus élevée. L'Ile Maurice, pays africain traditionnellement cité pour sa réussite économique, est parvenue à diversifier son économie après avoir mis en place un cadre institutionnel approprié favorable à l'initiative privée, un système financier qui fonctionne bien et un système éducatif des plus performants. En résumé, l'avenir de l'Afrique dépend d'un changement structurel interne aux pays, l'aide n'étant pas prioritaire dans le développement économique. D'ailleurs, a souligné Jean-Claude Berthelemy, un doublement de l'efficacité de l'aide serait équivalent à un doublement du volume d'aide. En attendant, nombre de représentants des pays africains ont exprimé leur inquiétude quant à la baisse continue des volumes d'aide : entre 1990 et 1997, l'aide octroyée au Sahel par les pays riches a diminué de 27 %. Or l'Afrique a toujours cruellement besoin de financements pour espérer pouvoir un jour « émerger ». L'alternative serait-elle



alors de compenser la baisse de l'aide par un afflux de capitaux privés ? La théorie afropositive de M. Terrier peut tout à fait réussir, mais, à l'évidence, les investisseurs internationaux ont encore besoin de se laisser convaincre. ■ L.K.C.

Le développement durable sur le web

Le développement durable, qui consiste, selon les Nations Unies, à satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, fait partie des priorités inscrites au programme de travail de l'OCDE. Lancé en décembre dernier, un nouveau site web synthétise les travaux entrepris par l'Organisation sur ce thème, dans le but de mettre en évidence sa richesse et sa complexité. Il est conçu de manière à offrir à tous ceux qui le consultent un accès direct et facile aux informations que produit l'Organisation à ce sujet. Documents à l'appui, il apporte des éclaircissements sur les changements climatiques et présente par exemple des études sur le coût de la mise en œuvre du Protocole

de Kyoto. Le rôle de la technologie est également évoqué et l'une des pages du site est consacrée à l'évaluation du développement durable ou plus précisément à la façon dont les données connues pourraient être exploitées pour définir les moyens d'action à déployer. En outre, le site fait le point de l'actualité, fournit une liste des activités et des publications de l'OCDE sur le développement durable, et propose des liens vers d'autres sites web abordant ces questions.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Gunter.Pauls@oecd.org. Le site web de l'OCDE sur le développement durable est accessible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/subject/sustdev/index.htm>

Villes et régions

SHARI NOURICK, PROGRAMME LEED, TDS.CONTACT@OECD.ORG

« Il est indispensable, pour permettre aux régions d'affronter avec succès la concurrence dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, de faciliter la prise de décision au niveau local et d'améliorer la coordination ». Cet impératif a été répété tout au long de la conférence organisée par l'OCDE sur le thème « *Dévolution dans un monde global – la signification pour l'emploi et le développement local* », les 28 et 29 février 2000 à Glasgow en Écosse. Cette conférence, qui a réuni 120 experts internationaux, a abouti au lancement du Forum Villes et Régions dans le cadre du programme de l'OCDE pour le développement économique et la création d'emplois au niveau local (programme LEED).

La mondialisation et les mutations technologiques ont eu de profondes répercussions sur les économies régionales et locales. Les formules de partenariat tendent à se multiplier entre les régions, et au niveau local, entre les entreprises, les collectivités et les autorités locales. Les décideurs doivent désormais tenir compte d'un nouveau paradigme qui leur impose de réfléchir en termes d'économie mondialisée tout en agissant au niveau local.

L'Écosse, qui pouvait se prévaloir de son nouveau statut d'autonomie au sein du Royaume-Uni, était particulièrement bien placée pour accueillir cette conférence.

Elle bénéficie d'une économie dynamique alimentée, notamment par une foule de petites et moyennes entreprises orientées vers la technologie et d'autres secteurs à forte valeur ajoutée de dimension mondiale. Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des politiques de décentralisation de sorte que leurs villes et leurs régions disposent d'une plus grande liberté pour tisser des liens transfrontaliers. Le lancement de ce nouveau forum de l'OCDE paraît donc tout à fait opportun. Il appuiera l'établissement de réseaux entre ses membres, par le biais de l'organisation de réunions et la publication de rapports. Ses clubs de partenaires devraient aider les petites entreprises et les activités locales à ne plus seulement survivre mais à prospérer dans le marché mondial « sans frontières » d'aujourd'hui. Le prochain forum aura lieu à Milan à la fin de l'an 2000. ■

			Variation par rapport à :				Niveau :		
			la période précédente %	l'année précédente %			valeur courante	même période année précéd.	
	Allemagne	Produit intérieur brut	T4 99	0,7	2,3	Balance courante	déc. 99	-3,05	-0,25
		Indicateur avancé	jan. 00	0,6	7,4	Taux de chômage	jan 00	8,8	9,1
		Prix à la consommation	jan. 00	0,3	1,6	Taux d'intérêt*	
	Australie	Produit intérieur brut	T4 99	1,0	4,3	Balance courante	T4 99	-5,12	-4,90
		Indicateur avancé	déc. 99	0,5	7,4	Taux de chômage	jan. 00	6,8	7,5
		Prix à la consommation	T4 99	0,6	1,8	Taux d'intérêt	jan. 00	5,66	4,79
	Autriche	Produit intérieur brut	T3 99	1,7	3,0	Balance courante	déc. 99	0,65	0,35
		Indicateur avancé	jan. 00	0,4	8,4	Taux de chômage	jan. 99	4,2	4,6
		Prix à la consommation	jan. 00	-0,1	1,4	Taux d'intérêt*	
	Belgique	Produit intérieur brut	T3 99	1,2	2,9	Balance courante	T3 99	2,51	2,76
		Indicateur avancé	déc. 99	1,7	8,8	Taux de chômage	jan. 00	8,6	9,2
		Prix à la consommation	fév. 00	0,4	1,9	Taux d'intérêt*	
	Canada	Produit intérieur brut	T4 99	1,1	4,7	Balance courante	T4 99	-0,23	-2,19
		Indicateur avancé	jan. 00	1,7	8,4	Taux de chômage	jan. 00	6,8	7,9
		Prix à la consommation	jan. 00	-0,1	2,3	Taux d'intérêt	fév. 00	5,25	5,02
	Corée	Produit intérieur brut	T4 99	2,8	14,0	Balance courante	déc 99	1,40	3,08
		Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 00	4,6	7,8
		Prix à la consommation	fév. 00	0,3	1,4	Taux d'intérêt	jan. 00	7,30	7,00
	Danemark	Produit intérieur brut	T3 99	0,8	0,9	Balance courante	nov. 99	-0,56	-0,86
		Indicateur avancé	nov. 99	0,4	4,9	Taux de chômage	déc. 99	4,1	4,7
		Prix à la consommation	jan. 99	-0,1	3,2	Taux d'intérêt	jan. 00	3,7	3,49
	Espagne	Produit intérieur brut	T4 99	1,0	4,0	Balance courante	nov. 99	-1,22	-0,54
		Indicateur avancé	déc. 99	-0,4	3,2	Taux de chômage	jan. 00	15,1	16,9
		Prix à la consommation	sept. 99	0,3	2,9	Taux d'intérêt*	
	États-Unis	Produit intérieur brut	T4 99	1,7	4,5	Balance courante	T3 99	-89,95	-63,4
		Indicateur avancé	jan. 99	0,9	3,4	Taux de chômage	jan. 00	4,0	4,3
		Prix à la consommation	jan. 99	0,2	2,7	Taux d'intérêt	jan. 00	5,95	4,89
	Finlande	Produit intérieur brut	T3 99	1,3	4,5	Balance courante	T4 99	2,78	2,51
		Indicateur avancé	oct. 99	0,3	15,1	Taux de chômage	jan. 00	10,0	10,7
		Prix à la consommation	sept. 99	0,0	2,2	Taux d'intérêt*	
	France	Produit intérieur brut	T4 99	0,9	3,2	Balance courante	nov. 99	2,43	3,55
		Indicateur avancé	jan. 00	0,2	5,7	Taux de chômage	jan. 00	10,3	11,5
		Prix à la consommation	jan. 00	0,0	1,6	Taux d'intérêt	
	Grèce	Produit intérieur brut	1998	..	3,7	Balance courante	mars 98	-0,82	-0,75
		Indicateur avancé	déc. 99	-0,2	3,0	Taux de chômage	
		Prix à la consommation	fév. 00	-0,2	2,9	Taux d'intérêt	fév. 99	9,80	11,87
	Hongrie	Produit intérieur brut		Balance courante	déc. 99	-0,57	-0,69
		Indicateur avancé		Taux de chômage	déc. 99	9,8	9,3
		Prix à la consommation	jan. 00	1,5	10,3	Taux d'intérêt	jan. 00	12,20	15,80
	Irlande	Produit intérieur brut	1997	..	10,6	Balance courante	T3 99	0,96	0,80
		Indicateur avancé	déc. 99	1,0	18,3	Taux de chômage	jan. 00	5,8	7,1
		Prix à la consommation	jan. 00	-0,2	4,0	Taux d'intérêt*	
	Islande	Produit intérieur brut	1997	..	4,4	Balance courante	T3 99	-0,17	-0,15
		Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 00	1,5	2,1
		Prix à la consommation	fév. 99	-0,3	5,6	Taux d'intérêt	jan. 00	10,48	7,64
	Italie	Produit intérieur brut	T4 99	0,4	2,1	Balance courante	T3 99	5,49	10,23
		Indicateur avancé	déc. 99	-0,5	6,9	Taux de chômage	oct. 99	11,1	11,8
		Prix à la consommation	jan. 00	0,2	2,2	Taux d'intérêt*	

			Variation par rapport à :				Niveau :	
			la période précédente %	l'année précédente %			valeur courante	même période année précéd.
 Japon	Produit intérieur brut	T4 99	-1,4	0,0	Balance courante	déc. 99	8,49	12,32
	Indicateur avancé	déc. 99	1,1	8,5	Taux de chômage	jan 00	4,7	4,5
	Prix à la consommation	jan. 00	-0,3	-0,9	Taux d'intérêt	jan. 00	0,12	0,69
 Luxembourg	Produit intérieur brut	1997	..	3,7	Balance courante	
	Indicateur avancé	jan. 00	1,1	14,9	Taux de chômage	déc. 99	2,6	2,6
	Prix à la consommation	jan. 00	-0,9	3,2	Taux d'intérêt	
 Mexique	Produit intérieur brut	T4 99	0,7	5,4	Balance courante	T3 99	-3,38	-4,79
	Indicateur avancé	déc. 99	-0,1	3,0	Taux de chômage	jan. 00	2,3	2,8
	Prix à la consommation	jan. 00	1,4	11,0	Taux d'intérêt	jan. 00	17,43	32,27
 Norvège	Produit intérieur brut	T4 99	0,5	2,1	Balance courante	T4 99	3,33	-2,16
	Indicateur avancé	jan 00	0,6	5,8	Taux de chômage	T3 99	3,3	3,2
	Prix à la consommation	jan. 00	0,5	2,9	Taux d'intérêt	fév. 00	5,89	7,27
 Nlle-Zélande	Produit intérieur brut	T3 99	2,4	4,1	Balance courante	T3 99	-1,39	-1,14
	Indicateur avancé		Taux de chômage	T4 99	6,3	7,7
	Prix à la consommation	T4 99	0,2	0,5	Taux d'intérêt	fév. 99	5,90	4,30
 Pays-Bas	Produit intérieur brut	T4 99	1,2	3,9	Balance courante	T3 99	4,32	5,76
	Indicateur avancé	jan. 00	-1,3	3,2	Taux de chômage	déc. 99	2,7	3,6
	Prix à la consommation	jan. 00	-0,2	1,9	Taux d'intérêt	
 Pologne	Produit intérieur brut		Balance courante	nov. 99	-1,15	-0,83
	Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 00	13,0	10,9
	Prix à la consommation	déc. 99	0,9	9,8	Taux d'intérêt	jan. 00	15,86	13,58
 Portugal	Produit intérieur brut	T4 98	2,4	2,8	Balance courante	T4 99	-3,29	-2,9
	Indicateur avancé	oct. 99	0,6	-2,6	Taux de chômage	jan. 00	4,2	4,7
	Prix à la consommation	jan. 00	-0,2	2,1	Taux d'intérêt	
 Rép. tchèque	Produit intérieur brut	T3 99	-0,4	0,9	Balance courante	T3 99	-0,15	-0,33
	Indicateur avancé		Taux de chômage	jan. 00	9,0	7,4
	Prix à la consommation	sept. 99	1,7	3,5	Taux d'intérêt	fév. 00	5,39	8,18
 Royaume-Uni	Produit intérieur brut	T4 99	0,7	2,8	Balance courante	T3 99	-3,93	2,38
	Indicateur avancé	jan. 00	0,2	7,8	Taux de chômage	nov. 99	5,9	6,2
	Prix à la consommation	jan. 99	-0,4	2,0	Taux d'intérêt	fév. 00	6,15	5,42
 Suède	Produit intérieur brut	T3 99	-0,2	4,2	Balance courante	déc. 99	0,39	0,72
	Indicateur avancé	jan. 00	0,4	9,9	Taux de chômage	jan. 00	6,4	7,7
	Prix à la consommation	jan. 00	-0,8	0,5	Taux d'intérêt	jan. 00	3,90	3,14
 Suisse	Produit intérieur brut	T4 99	0,9	2,5	Balance courante	T3 99	9,56	5,85
	Indicateur avancé	jan. 00	-0,3	3,9	Taux de chômage	jan. 99	2,2	3,2
	Prix à la consommation	fév. 00	0,4	1,6	Taux d'intérêt	jan. 99	2,26	1,15
 Turquie	Produit intérieur brut	T3 99	-5,0	-5,6	Balance courante	T399	-0,31	1,44
	Indicateur avancé		Taux de chômage	T2 99	7,3	6,4
	Prix à la consommation	sept. 99	3,7	69,7	Taux d'intérêt	jan. 00	36,79	78,88
 Zone Euro	Produit intérieur brut	T3 99	0,9	2,2	Balance courante	déc. 99	2,63	7,15
	Indicateur avancé	déc. 99	0,4	6,6	Taux de chômage	jan. 00	9,6	10,4
	Prix à la consommation	jan. 00	0,2	2,0	Taux d'intérêt	fév. 00	3,54	3,09

Definitions et notes

PIB : séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf Portugal ; **Indicateur avancé** : indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance ; **Indice des prix à la consommation** : mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services ; **Balance courante** : milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, Royaume-Uni et

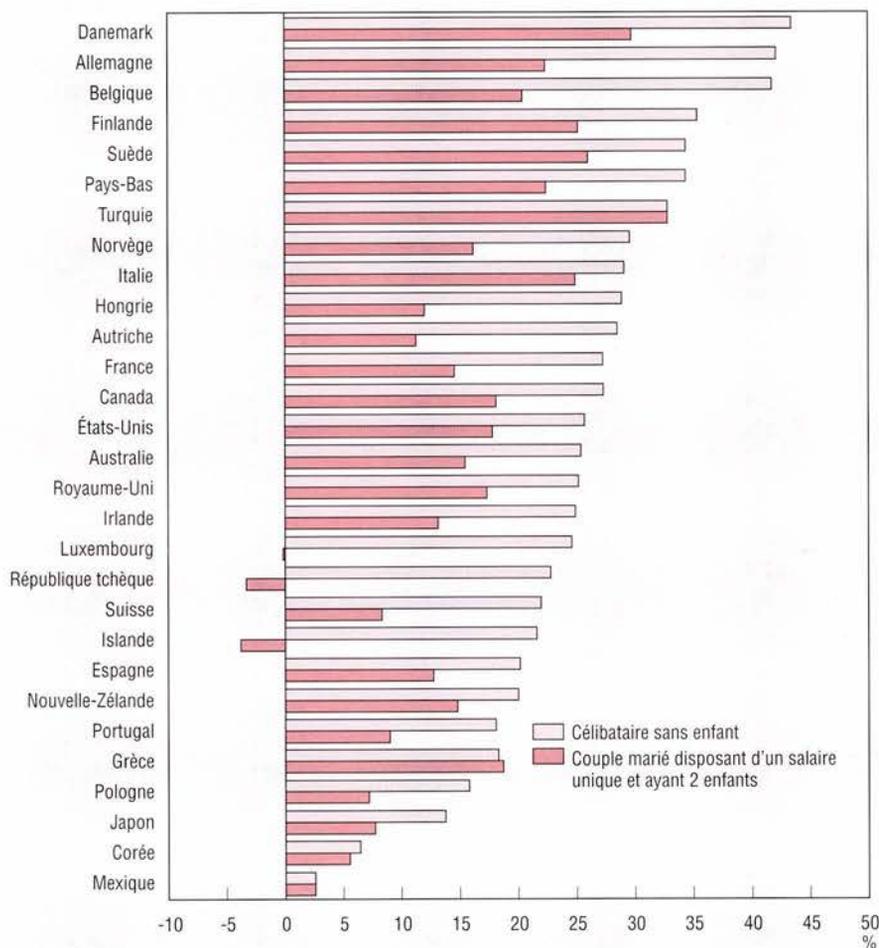
États-Unis ; **Taux de chômage** : % de la population active civile – taux de chômage standardisée (BIT) ; définition nationale pour Corée, Islande, Mexique, Pologne, République tchèque, Suisse et Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie ; **Taux d'intérêt** : taux à trois mois sauf Turquie (taux interbancaire au jour le jour) ; .. non disponible ; * voir zone Euro.

Source : *Principaux indicateurs économiques*, Les éditions de l'OCDE, Paris, mars 2000. Base de données *Comptes nationaux trimestriels*.

Charge fiscale

Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations versées

par catégorie de famille, en % du salaire brut, 1998



Source : Les impôts sur les salaires 1998/1999, OCDE, 2000.

L'impôt sur le revenu applicable aux salaires, les prestations familiales et les cotisations destinées à financer les systèmes de sécurité sociale restent très différents d'un pays à l'autre, comme le montre un récent rapport de l'OCDE, Les impôts sur les salaires. Les taux moyens d'imposition, calculés en pourcentage du salaire brut de l'ouvrier moyen (OM) font aussi apparaître des différences importantes d'un groupe de ménages à l'autre.

Le graphique indique la charge combinée de l'impôt sur le revenu et des cotisations salariales de sécurité sociale, diminuée des prestations familiales, pour un niveau de salaire égal à celui de l'ouvrier moyen dans les pays de l'OCDE en 1998. Les taux moyens d'imposition applicables aux personnes seules sans enfant varient de 2.6 pour cent au Mexique à 43.4 pour cent au Danemark. A l'exception de la Turquie et de la Grèce, des taux moyens d'imposition réduits s'appliquent aux couples mariés disposant d'un

seul revenu et ayant deux enfants. En fait, des taux négatifs s'appliquent en Islande (-3.9 %), en République tchèque (-3 %) et au Luxembourg (0.2 %), où, du fait des transferts sociaux, le revenu disponible net excède le salaire brut.

Les données qui figurent ci-après montrent que l'impôt sur le revenu, exprimé en pourcentage du salaire brut de l'ouvrier moyen, varie entre zéro au Mexique et 33.7 pour cent au Danemark dans le cas de personnes seules sans enfant. Si l'on prend en compte les cotisations salariales de sécurité sociale, une personne seule sans enfant est soumise à une charge fiscale moyenne qui excède 40 pour cent au Danemark, où elle atteint 43.4 pour cent, en Allemagne (42.1 %) et en Belgique (41.8 %). A l'autre extrémité, le taux moyen d'imposition, abstraction faite des transferts, reste inférieur à 20 pour cent au Mexique, où il n'est que de 2.6 pour cent, en Corée (6.4 %), au Japon (13.8 %); en Pologne (15.8 %), au Portugal (18.1 %) et en Grèce (18.3 %). Comme on l'a noté, il apparaît que les transferts sociaux ont pour effet de réduire, parfois dans des proportions importantes, les taux moyens d'imposition dans les pays qui appliquent des programmes de prestations familiales. ■

La réforme de la réglementation aux Etats-Unis

VIENT DE PARAÎTRE

Vers une amélioration de la qualité de la réglementation sociale de l'une des économies les plus innovantes, les plus flexibles et les plus ouvertes de la zone OCDE

ISBN 92-64-27075-2
FF430 US\$74

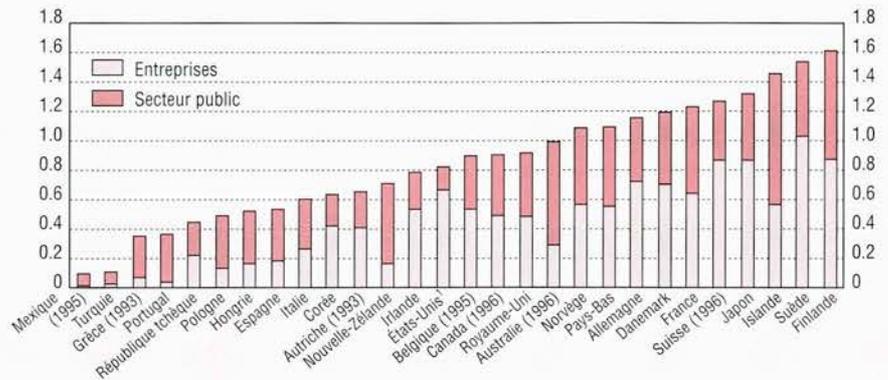
www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

Personnel de R-D

Les données sur le personnel de R-D permettent de mesurer l'importance des activités d'un pays en R&D. Elles dépendent de plusieurs facteurs, notamment les dépenses de recherche, le niveau de qualification de la main d'œuvre, la spécialisation industrielle ou encore le financement public. Ces données regroupent l'ensemble du personnel affecté à la R&D mais aussi les personnes qui fournissent des services directement liés aux travaux de R&D, comme les cadres, les administrateurs et le personnel de bureau. Il en existe trois catégories : les chercheurs, scientifiques et ingénieurs ; les techniciens et le personnel assimilé ; le personnel de soutien. Le graphique ci-dessous prend en compte toutes les catégories de personnel affecté à la R&D, exception faite des États-Unis où seul le nombre de chercheurs est disponible. Les pays nordiques et le Japon, en proportion de la population active totale, possèdent un nombre important de personnes affectées à la R&D : en 1997, environ 1,6 % de la population active y

Personnel de R-D

en % de la population active, 1997 ou dernière année disponible



1. Pour les États-Unis, le nombre de chercheurs est représenté à la place du personnel total de R-D.

Source : Principaux indicateurs de la S&T (1999-2), OCDE, janvier 2000.

travaille en Finlande, plus de 1,5 % en Suède et 1,3 % au Japon. En Allemagne, au Danemark, en France et aux Pays-Bas, le personnel de recherche représente plus de 1 % de la population active. Dans des pays plus à la traîne d'un point de vue technologique tels le Mexique, la Turquie et la Grèce, cette part ne dépasse pas les

0,1 %. La répartition entre le nombre de personnes qui travaillent dans la R&D dans le secteur public et dans les entreprises diffère selon les pays. L'importance du secteur public en Nouvelle-Zélande et en Australie tient au fait que l'indicateur prend en compte le personnel de R&D dans les universités. ■

Salaires plus élevés dans les firmes étrangères

Dans tous les pays pour lesquels les données sont disponibles, les firmes sous contrôle étranger offrent de rémunérations supérieures à la moyenne nationale, quelle que soit la période de référence. Ces écarts de rémunération sont plus faibles aux États-Unis et dans certains pays scandinaves (Suède, Finlande). En revanche, ils sont beaucoup plus élevés en Hongrie, au Japon et surtout en Turquie. Cela est dû au fait que dans ces pays, la taille des filiales étrangères est beaucoup plus grande que la taille moyenne des entreprises nationales. De plus, les secteurs d'implantation – chimie, pharmacie, électronique, informatique, automobile – sont à forte intensité technologique. Cela

montre que les emplois créés ou occupés par les filiales étrangères dans les pays d'accueil sont nettement plus qualifiés que ceux de la moyenne nationale. En Hongrie ainsi qu'en Irlande les rémunérations des filiales étrangères correspondent à plus de 53% de la masse salariale du secteur manufacturier, tandis que les filiales étrangères ne représentent qu'entre 13 ou 16% du nombre total des firmes manufacturières de ces pays.

Autre caractéristique des entreprises étrangères, elles contribuent davantage aux dépenses totales de R & D engagées dans un pays : 12% aux États-Unis, près de 20 % en France et jusqu'à 40 % au Royaume Uni. ■

Niveaux de salaires dans les firmes sous contrôle étranger

par employé, dans l'industrie manufacturière



Source : OCDE, base de données sur l'activité des filiales étrangères

Qui se défend le plus ?

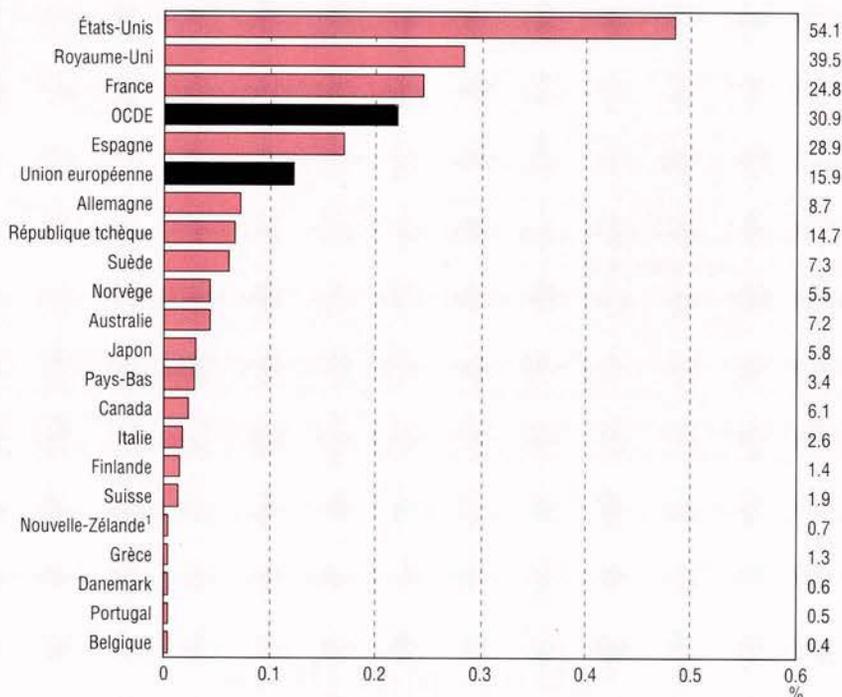
Les pays de l'OCDE pris dans leur ensemble tendent à consacrer moins d'argent à leur défense que par le passé. C'est du moins ce que laisse penser l'évolution des crédits budgétaires publics de Recherche et Développement dans ce secteur. Engagés par l'administration centrale ou fédérale pour mener des activités de R&D aussi bien dans le secteur public ou privé qu'à l'étranger, ces fonds sont passés de 0,32% du PIB de l'OCDE en 1991 à moins de 0,25% en 1998. Exprimés par rapport aux crédits budgétaires totaux de R&D, les crédits affectés à la défense accusent un recul de 37 à 30 % entre 1990 et 1998. Cette évolution témoigne en partie d'une baisse générale des dépenses militaires. Elle montre également que les priorités actuelles des États entre différents objectifs socio-économiques – défense, santé, environnement, etc. – changent. En tête de liste, les États-Unis qui consacrent 0,48 % de leur PIB à la R&D dans la défense, soit près du double de la part que lui allouent le Royaume-Uni et la France. Cela représente 55,3 % des crédits budgétaires totaux, mais ce pourcentage n'est pas réellement comparable à celui des autres pays car il comprend certains fonds considérés par d'autres pays comme soutenant le développement de l'industrie. Le Japon est l'un des seuls pays dont la

part des crédits budgétaires de R&D affectés à la défense par rapport au PIB ait connu une croissance régulière. Ce pays se situe

toutefois en bas de l'échelle avec un ratio par rapport au PIB de seulement 0,029 %, soit 5,8 % des crédits budgétaires totaux. ■

Crédits de R-D pour la défense

% du PIB, 1998 ou dernière année disponible



1. 1997.

Source : Tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie, 1999, OCDE.

Attention pollution !

Les émissions de CO₂ provenant de la combustion d'énergies fossiles et de biomasse jouent un rôle clé dans l'effet de serre qui agit sur le changement climatique. Actuellement, l'OCDE compte pour 54 % des émissions de CO₂ à travers le monde. Depuis 1990, celles-ci ont augmenté de 9 % en moyenne pour toute

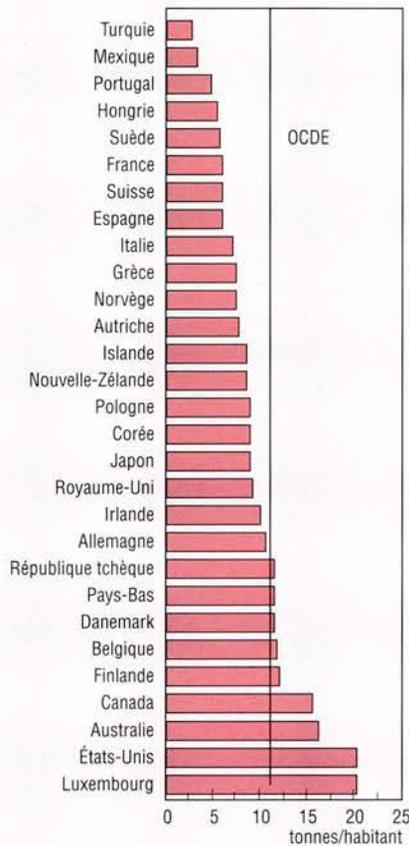
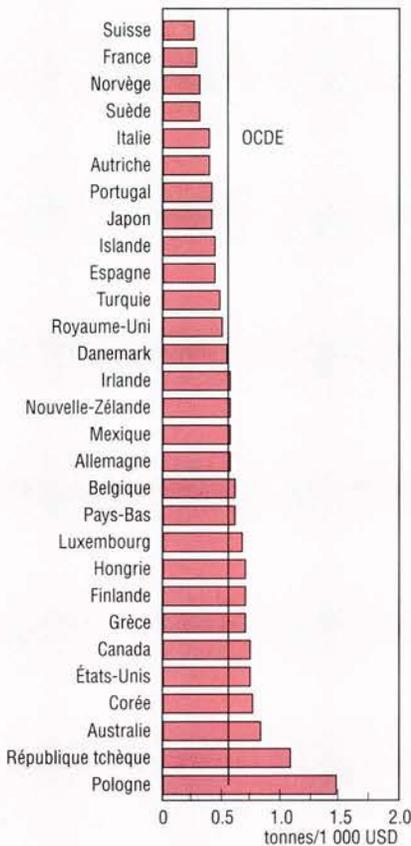
la zone avec une évolution différente selon les régions : en Amérique du Nord, la hausse a été de 12 % tandis qu'en Asie-Pacifique, elle varie de 10 % au Japon à 81 % en Corée. En Europe, elles sont restées stables. La contribution des différents pays à l'effet de serre et l'intensité de leurs émissions varient beaucoup, comme le

montre le graphique. Les émissions par PIB reflètent le couplage ou le découplage entre activité économique et émissions générées par cette activité économique. Schématiquement, un pays avec une intensité par PIB faible pollue moins pour produire x dollars de PIB qu'un pays avec une intensité forte. Cela ne veut pas dire pour

Intensités des émissions de CO₂, 1997

par unité du PIB

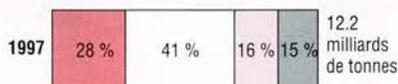
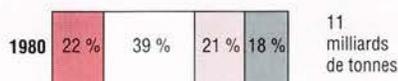
par habitant



Source : Données OCDE sur l'environnement : Compendium Edition 1999.

Structure des émissions de CO₂

Zone OCDE



Transport (rouge), Transformation d'énergie (blanc), Industrie (gris clair), Autres (gris foncé)

Source : Données OCDE sur l'environnement : Compendium Edition 1999.

autant que ce pays n'émet pas beaucoup de polluants en valeur absolue. L'intensité par PIB est tributaire de plusieurs facteurs : niveau et structure de l'activité économique ; structure industrielle ; efficacité énergétique des processus de production dans les différentes branches d'activité, etc.

Le classement des émissions par habitant reflète plus fidèlement le volume des émissions totales; il permet d'équilibrer le message et rappelle – bien qu'approximativement – le fait que chaque habitant du pays considéré est indirectement responsable de l'émission d'une certaine quantité de CO₂.



Analyse des politiques d'éducation



L'apprentissage à vie : quel coût et qui paiera ?

ISBN 92-64-27136-8
FF120US\$20



Mesurer les connaissances et compétences des élèves



Nos enfants ont-ils les acquis et compétences indispensables pour être les citoyens de demain ?

Un nouveau cadre d'évaluation

ISBN 92-64-27053-1
FF150 US\$26

OCDE  www.oecd.org/bookshop
sales@oecd.org

1. Abonnez-vous à l'OBSERVATEUR

Oui, je désire m'abonner à l'Observateur pour 1 an avec le supplément « l'OCDE en chiffres »

- 195 FF
- 35\$US
- 59 DM
- 19£
- 4 500 ¥

(L'abonnement débutera avec le prochain numéro. La version anglaise est envoyée automatiquement aux abonnés sauf indication contraire.)

- Version anglaise (0100001P) ISSN 0029-7054
- Version française (0100002P) ISSN 0304-3398

2. Commandez vos publications

Titres	Code/Numéro ISBN	Prix unitaire	Quantité	Total
Études économiques de l'OCDE : Fédération de Russie 1999/2000	10 2000 37 2P/ 92-64-27537-1	185 FF 30\$US 55 DM 19£ 3 550 ¥		
Études économiques de l'OCDE : Pays-Bas 1999/2000	10 2000 21 2P/ 92-64-27521-5	185 FF 30\$US 55 DM 19£ 3 550 ¥		
L'UEM : An I	11 2000 01 2P/ 92-64-27639-4	250 FF 39\$US 75 DM 25£ 4 200 ¥		
Ouverture économique et croissance en Chine	41 2000 02 2P/ 92-64-27178-3	120 FF 19\$US 36 DM 12£ 2 150 ¥		
Mesurer la mondialisation	92 1999 08 3P/ 92-64-05877-X	390 FF 62\$US 116 DM 39£ 7 400 ¥		
Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE. Édition 1999				
La réforme de la réglementation au Mexique	42 1999 05 2P/ 92-64-27100-7	400 FF 69\$US 119 DM 42£ 8 050 ¥		
Revue de l'OCDE sur le droit et la politique de la concurrence	24 2000 21 2P/ 92-64-27582-7	335 FF 60\$US 105 DM 34£ 7 500 ¥		
Volume 2 : n° 1				

TOTAL

3. Où effectuer la livraison ?

Nom

Organisation Profession

Adresse

Code postal Ville

Pays

Téléphone

Fax

E-mail

4. Règlement

- Chèque/Mandat postal ci-joint (à l'ordre de l'OCDE)
- Veuillez débiter ma carte de crédit VISA/Master Card/American Express

N° de carte

Date d'expiration

Signature

Date

5. Où envoyer votre commande – Pour un service plus rapide, veuillez faxer votre commande au centre de l'OCDE le plus proche

Pour l'Asie
OECD Tokyo Centre
Landic Akasaka Bldg.
2-3-4 Akasaka, Minato-ku,
Tokyo 107-0052, Japan
Tel.: +81 (3) 3586 2016
Fax: +81 (3) 3584 7929
E-mail: center@oecd.tokyo.org
Internet: www.oecd.tokyo.org

Pour l'Amérique latine
OECD Mexico Centre
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco, C.P. 11560,
Mexico D.F., Mexico
Tel.: +52 52 81 14 38
Fax: +52 52 80 04 80
E-mail: mexico.contact@oecd.org
Internet: rtn.net.mx/oecd/

Pour les États-Unis d'Amérique
OECD Washington Centre
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, DC 20036-4922, USA
Toll free: +1 (800) 456-6323
Fax: +1 (202) 785-0350
Informations générales:
+1 (202) 785-6323
E-mail: washington.contact@oecd.org
Internet: www.oecd.wash.org

Pour le reste du monde
OECD/DVG mbH
Birkenmaarstrasse 8
D-53340 Meckenheim, Germany
Tel.: +49 22 25 9 26 166/7/8
Fax: +49 22 25 9 26 169
E-mail: oecd@dyg.dsb.net
Internet: www.oecd.org/deutschland

Ou
OCDE Centre de Paris
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16, France
Tel.: +33 1 45 24 81 67
Fax: +33 1 45 24 19 50
E-mail: sales@oecd.org
Internet: www.oecd.org/bookshop

Les dossiers du CAD
Coopération pour
le développement

RAPPORT 1999

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LES DOSSIERS COMPRENNENT, LE BESTSELLER :

Coopération pour le Développement Efforts et politiques des Membres du Comité d'Aide au Développement

DISPONIBLE :

Volume I - N° 1

*Un panorama annuel et pointu des flux d'aide
et de financement : Qui donne, Combien, à qui,
et pour quels secteurs économiques*

ET LA :

Série des examens en matière de coopération pour le développement Une analyse approfondie par pays

*Les politiques et les efforts d'aide des différents
Membres font l'objet d'un examen critique
à peu près une fois tous les trois ans*

À PARAÎTRE :

Volume I - N° 2
Autriche - Australie

OCDE 

Disponible EN LIGNE dans SOURCEOECD/periodicals
www.oecd.org/sourceoecd

OCDE 

2000, Volume 1, N° 1

NOUVEAU DÉCOUVREZ

LES DOSSIERS DU CAD

ABONNEZ-VOUS

Code OCDE : 43 2000 04 2 P
ISSN 1563-3144

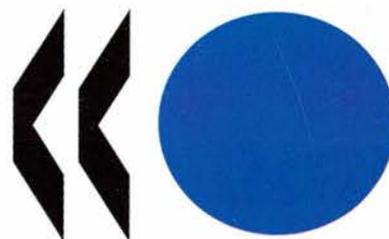
4 numéros par an

Abonnement 2000

FF 970 US\$160 DM 295 £99 ¥18 800

AGRICULTURE ET ALIMENTATION TRANSPORTS
ECHANGES ASSURANCE ET FONDS DE RETRAITE
CONCURRENCE ET REFORME REGLEMENTAIRE
TRANSPORTS DEVELOPPEMENT FISCA
LITE DEVELOPPEMENT DURABLE EMPLOI
ECHANGES STATISTIQUES ECONOMIE SCIE
NCE ET INNOVATION ECONOMIE TERRITORIALE
ASSURANCE EMPLOI STATISTIQUES ENERGI
E GOUVERNANCE ENERGIE NUCLEAIRE FISCA
LITE ENSEIGNEMENT ET FORMATION ECHANGES
ENTREPRISES INDUSTRIE ET SERVICES
ECONOMIE TERRITORIALE ENVIRONNEMENT
ECHANGES FINANCE ET INVESTISSEMENT
STATISTIQUES FISCA LITE SCIENCE ET INNOV
ATION GOUVERNANCE QUESTIONS SOCIA
LES QUESTIONS SOCIALES ASSURAN
CES SOCIETE DE L'INFORMATION TRANSP
ORTS SCIENCE ET INNOVATION ENERGI
E NUCLEAIRE ASSURANCE STATISTIQUES
FISCA LITE ECHANGES TRANSPORTS ECONOMIE

Source OECD



Avec «Source OECD» l'accès
aux publications de l'OCDE est
désormais encore plus facile

www.oecd.org/sourceoecd

Source OECD/studies
Source OECD/periodicals
Source OECD/statistics
Source OECD/acts



En association avec :

